

Les Accords de Sèvres de 1956

Amal Amawi



**Mémoire de master, Institut de littérature,
civilisation et langues européennes**

Faculté des sciences humaines

Université d'Oslo

Directeur du mémoire : Olivier Darrieulat

Maître de conférences en Civilisation française

Les Accords de Sèvres de 1956

ILOS, HF, UIO

FRA4590 – Masteroppgave i fransk områdekunnskap

60 points

Amal Amawi

Directeur du mémoire : Olivier Darrieulat, Maître de conférences en Civilisation française

Printemps 2016

© Amal Amawi 2016

Les Accords de Sèvres de 1956

Amal Amawi

<http://www.duo.uio.no>

Imprimé par : Reprosentralen, Universitetet i Oslo

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier infiniment mon directeur de mémoire, le professeur **Olivier Darrieulat**, Maître de conférences en civilisation française à l'Université d'Oslo, pour sa patience, ses précieux conseils, ses encouragements et son encadrement pédagogique soigneusement prodigué.

J'exprime aussi ma grande gratitude et mes vifs remerciements à tous les archivistes et bibliothécaires de l'Université **d'Oslo**, pour leur assistance professionnelle inestimable, leur persévérance ainsi que leur aimable service.

Je remercie également mes deux fils, **Amin Alexandre et Salim Emil**, pour leur patience et leur soutien, qui malgré leurs jeunes âges (8 ans et 9 ans), ont fait preuve d'une compréhension remarquable durant mes longues heures de travail.

Table des matières

Remerciements.....	4
Introduction.....	11
Motivations de départ.....	12
Problématique.....	14
Sources et critique des sources.....	14
Plan du mémoire.....	15
Première partie.....	17
Les plans politiques de Jamal Abde Nasser.....	17
Chapitre I.....	18
La situation économique et politique en Égypte avant les accords de Sèvres de 1956.....	18
I- Le Président Jamal Abde Nasser, le socialisme arabe et la guerre froide.....	19
A-L'arrivée au pouvoir du Président Jamal Abde Nasser.....	19
B- Un État non aligné ?	19
C- Le socialisme comme voie de développement ?	20
II- La politique intérieure du président Jamal Abde Nasser.....	23
A. La réforme agraire	23
B. Nationaliser et emprunter pour investir.....	25
C. Un tollé général en Égypte.....	26
D. Bloquer tout investissement des occidentaux en Égypte	27
III- La politique extérieure du président Jamal Abde Nasser.....	28

A. Jamal Abde Nasser, un panarabe à outrance ?	28
B. Vers une normalisation ?	29

Chapitre II.....30

La création et l'évolution du Canal de Suez - rôle de la Compagnie de Suez.....30

I- L'histoire du Canal de Suez (1864-1956).....31

A. Le projet du Canal de Suez de 1956.....	31
B. La création de la Compagnie Universelle du Canal Maritime de Suez....	33
C. La construction du Canal de Suez.....	35

II- L'évolution et la structure du trafic du Canal de Suez de 1956.....36

A. La structure du trafic du Canal de Suez.....	37
B. Les courants du trafic du Canal de Suez.....	40
C. L'évolution du trafic du Canal de Suez.....	42

III- Le rôle économique, politique et social de la Compagnie Universelle Maritime du canal de Suez.....44

A- La compagnie de Suez : Un État dans l'État ?.....	45
B- La compagnie de Suez, vers un acteur politique	47
C. Le canal de Suez est-il vecteur de changement social ?.....	50

Chapitre III52

Les relations franco-britanniques : De l'entente cordiale à l'alliance militaire de 1956.....52

I- Le canal de Suez et le vieux « couple » franco-britannique.....53

A- Les relations franco-britanniques: l'entente cordiale, réalité ou mythe?	53
B-L'expédition de Suez de 1956: Échec de l'entente cordiale franco-anglaise.....	54

II- Paris-Londres : l'entente improbable.....55

A- Le projet du Commonwealth.....	55
B- Anthony Eden jette les derniers feux de l'entente cordiale.....	56

Deuxième partie.....57

La crise de Suez de 1956.....57

Chapitre IV.....58

La nationalisation du canal de Suez.....58

I- Jamal Abde Nasser nationalise le canal de Suez en 1956.....59

A- Le discours du Raïs de 1956.....	59
B- Le Raïs fustige Paris et Londres.....	60
C- Qui est Guy Mollet ?.....	60
D- La nouvelle de la nationalisation du canal de Suez et la situation à Paris et Londres	63

II- Extrait du discours de la nationalisation du Canal de Suez de 1956.....64

III- Le début de la crise de Suez de 1956.....66

A- Le bras de fer entre la France et le Royaume-Uni et Jamal Abde Nasser.....	66
B- Le caractère international de la Compagnie de Suez.....	67

Chapitre V.....69

Vers une solution pacifique à la crise de Suez de 1956.....69

I- La marche vers l'indépendance économique.....70

A- Nationaliser la Compagnie Maritime de Suez : les gains et les coûts pour l'Égypte.....	70
B. L'Égypte et les atouts de la Compagnie Maritime de Suez.....	72

II- Conférences de Londres (1956).....74

A- Première conférence de Londres (29-31 Juillet 1956).....	75
B- Deuxième conférence de Londres (16-23 Août 1956).....	76
Troisième partie.....	79
Les opérations militaires.....	79
Chapitre VI.....	80
La naissance des accords de Sèvres de 1956.....	80
I- Sur le pied de la guerre.....	81
II- Le Plan Mousquetaire.....	83
III- Les contraintes de la planification opérationnelle en Égypte.....	84
A- Les entraves matérielles et techniques de l'opération militaire.....	84
B- Les prémices d'un plan militaire parfait en Égypte.....	85
IV- L'adjonction d'Israël à l'union militaire franco-britannique.....	86
A- Israël : acteur important pour compléter le scénario franco-anglais.....	86
B- Paris et Tel-Aviv sont pour une alliance franco-israélienne.....	88
Chapitre VII.....	91
La rencontre secrète à Sèvres.....	91
I- Les accords de Sèvres de 1956.....	92
A- L'échange de bons procédés.....	92
B- - La rencontre à Sèvres : Ménage à trois.....	94
II- Le texte des accords de Sèvres de 1956.....	95
A- Protocole de Sèvres : frasque franco-britannique avec la complicité d'Israël?.....	95

B- Teneur de l'accord de Sèvres de 1956.....96

III- Le trio Franco-Israélo-britannique sur le champ de bataille.....99

A- Le triomphe israélien.....99

B- La défaite militaire égyptienne.....101

Chapitre VIII.....103

Les pressions internationales et le rôle des États-Unis et de l'URSS.....103

I- La position des États-Unis.....104

A- Une neutralité bienveillante?.....104

B- Le refus américain de l'expédition de Suez de 1956.....105

II- La position soviétique et la menace nucléaire106

A- D'abord une intervention américano-soviétique.....106

B- Dissuader par l'usage de l'arme nucléaire..... 107

III- La sentence américaine : une guerre monétaire à l'encontre de la livre Sterling.....108

Quatrième partie.....110

Les conséquences de la crise de Suez de 1956.....110

Chapitre IX112

Les conséquences politiques et militaires de l'expédition de Suez de 1956112

I- La force internationale et le départ des forces franco-britanniques..113

II- Le transfert de technologies d'armes entre la France et Israël.....113

Chapitre X.....116

La France, pour une politique étrangère pro-Arabe (1956)....116

I- La France au Moyen-Orient : vers une politique étrangère de rapprochement avec les pays arabes.....117

II- L'affirmation du tiers-monde.....119

Conclusion générale.....121

Chronologie du canal de Suez.....124

Bibliographie et Sources.....131

Livres.....131

Revue et articles.....132

Travaux universitaires.....134

Divers.....134

Sources.....135

Sigles et acronymes.....136

Introduction

*La crise de Suez de 1956, déclenchée dans le contexte de la guerre froide, période de tensions et de confrontations idéologiques et politiques entre les deux superpuissances, à savoir les **États-Unis** et **l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques (URSS)**, et du rapprochement de **l'Égypte** avec **l'Union Soviétique**, est à l'origine de l'alliance secrète, née du 21 au 24 octobre 1956, entre les deux puissances européennes, à savoir **la France** et **le Royaume-Uni**, et **Israël**. Le président égyptien le **colonel Jamal Abde Nasser** décide de nationaliser le **canal de Suez**, le 26 juillet 1956. L'alliance politique et militaire entre les trois protagonistes, cités ci-dessus, se matérialise par la signature des **accords de Sèvres en 1956**.*

Ce mémoire étudie les **accords de Sèvres**, signés en octobre 1956 par **la France (Christian Pineau)**, **le Royaume-Uni (Patrick Dean)** et **Israël (Davide Ben Gourion)**, suite à la nationalisation du **canal de Suez**, le 26 juillet 1956, par le Président égyptien **Jamal Abde Nasser**.

Ce projet d'étude tente d'examiner le contexte historique dans lequel ces accords ont été développés, ainsi que le rôle politique et diplomatique joué par **la France**, en particulier celui de **Guy Mollet**, alors chef du gouvernement français de 1956 à 1957, dans l'implication de **la France** dans **l'expédition de Suez** de 1956.

Je souhaite comprendre, en profondeur, le rôle déterminant de **Guy Mollet** dans la signature de ces accords. J'examinerai aussi les mobiles et les motivations politiques et économiques de **la France**, derrière la signature de ces accords, en étudiant ses intérêts stratégiques dans la région du **Moyen-Orient**.

Ce mémoire traite aussi les aspects militaires de l'opération, spécialement dans leurs conséquences politiques et diplomatiques, les contraintes propres à la planification opérationnelle, à son organisation, leur poids sur les choix de **Paris**, **Londres** et **Tel-Aviv**, sur le fonctionnement de leurs relations et, au final, sur le déroulement de la crise **de Suez** de 1956.

Je tente de répondre à une question pertinente, qui peut éclairer plusieurs clauses des **accords de Sèvres de 1956** : Est-ce que les interventions militaires françaises en **Égypte** ont d'autres motivations, que celles connues? Pourquoi **la France** a incité son allié britannique à déclarer la guerre à **Jamal Abde Nasser** ? Et pourquoi adjoindre **Israël** à cette entreprise franco-

britannique au lieu de négocier une solution diplomatique pacifique, d'une part en obtenant une indemnité pour son départ du **canal de Suez** et, d'autre part, en assurant ses intérêts stratégiques et économiques dans la région, en particulier les intérêts pétroliers ?

J'étudierai alors la fonction, le fonctionnement et le rôle de la Compagnie Universelle Maritime **du canal de Suez**. Je tenterai de répondre à plusieurs questions, qui peuvent élucider l'affaire **de Suez**, je cite : Quel est le rôle de cette compagnie dans l'économie égyptienne ? Contribue-t-elle à la modernisation des infrastructures égyptiennes et participe-t-elle à la prospérité de l'économie nationale du pays ? Est-il juste de dire que la compagnie use de l'idéologie coloniale, qui tente de mettre en place une succursale de l'économie européenne au service des capitaux étrangers en **Égypte** ?

Ce mémoire sera une analyse de **la crise de Suez de 1956**, à travers une étude approfondie du **protocole de Sèvres** de 1956, et de la position politique et militaire de **la France** dans ce dossier. J'étudie les conséquences politiques et militaires de la **guerre de Suez** de 1956, dont le transfert de technologies d'armes, en particulier entre **la France** et **Israël**, demeure la plus pertinente des conséquences des **accords de Sèvres de 1956**.

En étudiant le **protocole de Sèvres de 1956** qui demeure la clef de **l'expédition de Suez** de 1956, en raison de l'importance de ses clauses déterminant le rôle de **la France**, **la Grande Bretagne** et **Israël** dans l'intervention militaire en **Égypte**, notamment après la publication de certaines archives révélatrices de **Guy Mollet** dans le livre de **Denis Lefebvre** « **Les secrets de l'expédition de 1956** » publié en 2010, qui sont particulièrement riches sur **Suez**, j'estime que l'analyse des accords **de Sèvres de 1956** peut apporter un éclairage au rôle central joué par **la France** dans cette opération militaire.

Motivations de départ

J'ai le sentiment, en écrivant ce mémoire, que je suis en train, peut être, d'exhumer des vérités politiques rangées dans des tiroirs secrets et non touchés depuis des décennies. Ce mémoire consiste pour l'essentiel, grâce au livre de **Denis Lefebvre**, à mettre en lumière des documents cruciaux, dont on ignorait même l'existence, classés top-secret dans les années 50.

J'admets qu'au fond de moi, j'ai toujours conçu l'instabilité politique que connaissait et que connaît toujours d'ailleurs, la région du **Moyen-Orient** à

travers les années, comme accélérateur de l'histoire et sources des grands changements politiques et économiques dans le monde.

L'intérêt que je porte à l'analyse des **accords de Sèvres de 1956** est très particulier. J'essaie de comprendre pourquoi **la France** a choisi une intervention militaire pour faire respecter le droit international, suite à la décision de la nationalisation du **canal de Suez en 1956**, dans une période marquée par la guerre froide, période de tensions et de confrontations idéologiques et politiques entre les deux superpuissances, à savoir **les États-Unis** et **l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques (URSS)**, et l'émergence du tiers monde, autrement dit l'émergence des pays en voie de développement.

Les conséquences de l'aventure militaire **franco-israélo-britannique** lancée sur le sol égyptien ont changé le paysage politique en **Moyen-Orient**, ont ébranlé l'avenir politique et économique des deux puissances impérialistes, en l'occurrence **la France** et **le Royaume-Uni**, et ont fait naître d'autres puissances dans cette région, je cite les **États-Unis** et **l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques (URSS)**.

J'estime que la crise **de Suez de 1956**, cause principale de la signature **des accords de Sèvres de 1956**, fut un point déterminant dans l'histoire de l'existence de **la France** en **Égypte**, et a depuis influencé la nature des relations internationales entre ces deux pays. En signant **les accords de Sèvres de 1956** et en incitant son allié britannique à la guerre, **la France** met en jeu sa puissance impérialiste dans la région du **Moyen-Orient**. Ce mémoire consiste en grande partie à enlever l'ambiguïté sur beaucoup de vérités politiques, restées jusqu'à un temps très proche irrécusables.

Cependant, la publication de certaines archives de **Guy Mollet** dans le livre de **Denis Lefebvre** « **Les secrets de l'expédition de 1956** » publié en 2010, la révélation de certaines vérités historiques, parfois surprenantes, comme la disparition du texte original des accords **de Sèvres** de 1956, et le *Casus-Belli* offert par **Israël** à **la France** afin de justifier l'intervention militaire du trio franco-israélo-britannique en **Égypte**, apportent un éclairage exceptionnel au rôle central joué par **la France** dans cette opération militaire, en général, et celui de **Guy Mollet** en particulier. La prudence ainsi que la discrétion autour du **protocole de Sèvres** de 1956 ont attisé ma curiosité à étudier ce protocole et à analyser la position française, quant à la **crise de Suez de 1956**.

Problématique

Ce mémoire examine les **accords de Sèvres de 1956** signés entre **la France, le Royaume-Uni et Israël**. Je tente d'analyser les enjeux et les défis opérationnels relatifs aux préparatifs de l'intervention militaire, ainsi que les conséquences politiques et économiques de ces accords, en particulier sur **la France**. En examinant le contexte historique **des accords de Sèvres de 1956**, j'essaie de comprendre pourquoi le socialiste français **Guy Mollet**, le protagoniste numéro un de l'expédition **de Suez de 1956**, a opté pour une solution militaire, au lieu d'une voie pacifique, et nous chercherons également à vérifier si ses mobiles étaient bien fondés.

-Pourquoi **la France** incite son allié britannique à déclarer la guerre à **Jamal Abde Nasser**, au lieu de trouver une solution diplomatique pacifique, l'indemnisant sur son départ **du canal de Suez de 1956** ?

-Pourquoi **Guy Mollet** exige, la discrétion absolue autour de la signature **des accords de Sèvres** de 1956 ? Quels sont ses mobiles et ses motivations?

-Est-il exact de dire que la détermination de la **France** répond à d'autres motivations et d'autres mobiles que ceux de ses alliés ? Et pourquoi adjoindre **Israël** à l'entreprise franco-britannique?

Sources et critique des sources

L'expédition **de Suez de 1956** a fait couler l'encre de beaucoup d'historiens; du coup, plusieurs ouvrages pourront me servir pour l'écriture de ce mémoire, mais je vais me contenter des plus importants, je cite le livre de **Denis Lefebvre**, publié en 2010 « **Les secrets de l'expédition de 1956** », le livre de **Christian Pineau** « **1956/Suez** », édité le 1er janvier 1976; le livre de **Thomas Abel** « **Comment Israël fut sauvé. Les secrets de l'expédition de Suez** », publié **1^{er} janvier 1978**, et bien évidemment les archives du Français **Guy Mollet** et celle de l'Israélien **Davide Ben Gourion**.

Même si ces trois ouvrages ont en commun la qualité de leur contenu historique et politique, je compte retenir comme source principale le livre de **Denis Lefebvre**, d'une part en raison de la capacité de l'auteur à synthétiser de manière claire et vivante ce sujet complexe, et d'autre part, en raison des pièces d'archives inédites présentées dans l'ouvrage, comme par exemple la seule et unique copie du texte original du **protocole de Sèvres de 1956**, qu'avait

conservé **Christian Pineau**, le ministre des Affaires étrangères français, après avoir détruit le document original des **Accords de Sèvres de 1956**.

Ce livre trace minutieusement les étapes du développement de **la crise de Suez** de 1956, les aspects et les préparatifs de l'intervention militaire en **Égypte** ainsi que le récit de la coopération française avec **Israël**. **Denis Lefebvre** use également de sa pratique des archives de **l'Office Universitaire de Recherche Socialiste (OURS)**, ce centre de recherches théoriques et historiques se fixe comme objet la recherche et l'étude de tous les problèmes de l'homme et de sa société, dont il est le secrétaire général, pour relater l'itinéraire de **la Section française de l'internationale ouvrière (SFIO)** en général, et celui de son leader **Guy Mollet**, en particulier, au sein de cette section ouvrière.

Une autre source est également consultée, c'est l'ouvrage de **Robert Solé**, journaliste français d'origine égyptienne, qui a rédigé l'introduction de l'ouvrage « **Le Monde//Histoire** », écrit sous forme d'articles représentatifs du journal **Le Monde**. Toujours à propos de la question de la nationalisation du **canal de Suez de 1956**, je consulte également des articles de presse arabes, françaises et anglaises, forums de débats, des blogs. Une autre source consultée, les documentaires réalisés au profit de la chaîne télévisée **la BBC**, diffusés sur le site **Youtube**, comme par exemple « **The other side of Suez** », aussi quelques autres réalisés par la chaîne qatari « **Al Jazeera** ».

Plan du mémoire

Dans cette première partie, je commence par décrire la situation économique et politique en **Égypte** avant la signature des **accords de Sèvres de 1956**, j'étudie également le rôle du **canal de Suez** et celui de **la Compagnie Universelle Maritime de Suez de 1956** pour mieux discerner **la crise de Suez de 1956**, et les vrais mobiles de l'offensive franco-israélo-britannique.

Il est important de signaler que le **Moyen-Orient** est un terrain traditionnel de rivalités et de désaccords entre **la Grande-Bretagne** et **la France**, et cela reste le cas dans les années 1950. Seule la nationalisation de la Compagnie du **Canal de Suez** par le colonel **Jamal Abde Nasser** le 26 juillet 1956, est capable de rapprocher militairement ces deux pays.

Dans la deuxième partie, j'étudie la nationalisation **du canal de Suez de 1956**, cette décision politique choquante pour **la France** et **la Grande-Bretagne**, décidée par le Président **Jamal Abde Nasser** un des leaders tiers-mondistes. Une telle décision est suffisante pour faire naître les premières

semences d'une coopération militaire entre **la France** et **la Grande-Bretagne**, et adjoindre **Israël** à cette entreprise **franco-britannique**, voire même une union entre ces deux pays est envisageable, visant l'adhésion de **la France** au **Commonwealth**. Un projet avorté à cause des Britanniques, et qui ne verra donc jamais le jour.

Dans la troisième partie, j'examine la naissance **des accords de Sèvres de 1956** et les vrais mobiles derrière la signature de ces derniers ; j'examine également les préparatifs militaires ainsi que les contraintes de la planification opérationnelle, relative à l'intervention militaire **franco-israélo-britannique** en **Égypte**.

Dans la quatrième et dernière partie, je me penche sur les conséquences politiques, économiques, diplomatiques et militaires de **l'expédition de Suez de 1956**. L'une des conséquences les plus importantes de cette expédition est le transfert de technologies d'armes en particulier entre **la France** et **Israël**. J'essaie d'expliquer dans ce chapitre que malgré sa victoire militaire, **la France** est sortie diplomatiquement vaincue de cette opération, en raison de l'ébranlement de son influence dans la région du **Moyen-Orient**. Après la **crise de Suez de 1956**, **la France** et **la Grande-Bretagne** cessent d'exister comme deux puissances européennes impérialistes dans cette région, permettant ainsi l'émergence du Tiers monde.

Partie I

Les plans politiques de Jamal Abde Nasser

J'étudie dans cette première partie, la situation économique et politique **en Égypte**, bien avant la signature des accords **de Sèvres de 1956**. Je tente d'examiner l'importance de la construction du barrage **d'Assouan**, dans la politique nationale et internationale de **Jamal Abde Nasser**, dans le contexte de la guerre froide, période de tensions idéologiques et politiques entre les **États-Unis** et l'**Union des Républiques Socialistes Soviétiques (URSS)**.

« **Eh bien, nous financerons le barrage avec les revenus du canal.** ». Telle est la fameuse déclaration du Président **Jamal Abde Nasser**, face au refus des Américains de financer son projet du haut barrage **d'Assouan**. Il défie les Britanniques et les Français, principaux actionnaires dans la **Compagnie Universelle Maritime du Canal de Suez**, compagnie créée dans le but de gérer les revenus du canal **de Suez de 1956**.

En nationalisant ce dernier, **Jamal Abde Nasser** met fin à un bail de 99 ans, car le **canal de Suez de 1956** ne devait revenir à l'**Égypte** qu'en 1968. L'histoire de ce contrat de bail entre l'**Égypte** et les **Français** remonte au 30 novembre 1854, quand **Ferdinand de Lesseps** (1805-1894), diplomate de carrière, parent de l'impératrice **Eugénie** et vice-consul de **France** à **Alexandrie**, obtient le feu vert pour la réalisation du **canal de Suez**, par le firman de concession accordé par le vice-roi **d'Égypte, Mohammed Saïd Pacha**¹.

¹ Denis LEFEBVRE, *Les secrets de l'expédition de Suez 1956*, Éditeur Perrin, 2010, page 18.

Chapitre I

La situation économique et politique en Égypte avant les accords de Sèvres de 1956

La première guerre israélo-arabe déclenchée, au terme du mandat britannique sur **la Palestine**, entre l'État d'**Israël** et les États voisins (**l'Égypte, la Palestine, la Cisjordanie et la Syrie**), le 16 mai 1948, soit un jour après l'établissement de l'État hébreu le **15 mai 1948**, s'achève par la défaite des nations arabes (**la Palestine, l'Égypte, Irak, la Syrie et la Cisjordanie**) le **24 février 1949**. Cette défaite accélère la chute du régime du roi **Farouk**, installé sur le trône en **Égypte** depuis **1936**. Puis l'arrivée au pouvoir du groupe d'officiers libres, dirigé par le colonel **Jamal Abde Nasser**, qui mène un coup d'État militaire du **23 au 28 juillet 1952**, oblige le Roi **Farouk** à abdiquer le **26 juillet** de la même année. **Jamal Abde Nasser** et les officiers libres ont le contrôle effectif du pays, malgré la formation d'un nouveau cabinet présidé par le **général Naguib**, alors premier ministre égyptien.

Le **9 septembre 1952**, **l'Égypte** procède à un programme drastique de réformes, d'abord dans le secteur agricole, pour limiter la grande propriété et redistribuer des terres aux petits cultivateurs. Par ses réformes socialistes de 1952, **l'Égypte** évolue vers un socialisme populaire. Le paysage politique du pays est également bousculé, le **16 janvier 1953** tous les partis politiques sont dissous, excepté la confrérie **des Frères Musulmans**, fondée en 1928 par **Hassan Al-Banna**², dont l'objectif réel est l'instauration de **l'État Calif** et la lutte contre l'influence occidentale.

Loin de toute élection démocratique dans le pays, le colonel **Jamal Abde Nasser** se déclare Président de la République égyptienne le **9 mars 1954**, avant d'être réélu par un référendum le **26 juin 1956**, les résultats de ce dernier annonce la grande victoire du président, un plébiscite triomphal avec 90% des voix des Égyptiens.

² Hassan Al-Banna : instituteur égyptien et fondateur de la confrérie des Frères Musulmans. Il assurait également la fonction d'Imam dans la mosquée de son village.

I- Le Président Jamal Abde Nasser, le socialisme arabe et la guerre froide

A-L'arrivée au pouvoir du colonel Jamal Abde Nasser

Né le 15 janvier 1918 dans un village qui s'appelle « **Beni Morr** » à côté d'**Alexandrie**, **Jamal Abde Nasser** fait preuve, dès son jeune âge, d'un patriotisme sans égal à diverses manifestations pour l'indépendance de l'**Égypte**, qui est alors sous occupation britannique. Fils aîné d'un simple employé des postes, il intègre l'académie militaire à l'âge de 19 ans, pour se distinguer rapidement de ses camarades durant la guerre israélo-arabe de 1948.

Il est l'initiateur du coup d'État, perpétré dans la nuit **du 22 au 23 juillet 1952**, qui met fin au pouvoir du roi **Farouk** en **Égypte**, qu'il envoie en exil à **Rome**, où ce dernier meurt dans le restaurant **l'Île-de-France**, avec sa famille. En deux ans le colonel **Jamal Abde Nasser** devient l'homme numéro un de l'**Égypte**³.

En juin 1956, c'est la victoire électorale du nouveau Président de l'**Égypte**, un véritable plébiscite pour **Jamal Abde Nasser**. « L'enchanteur du peuple » est redouté pour son hégémonie des peuples arabes, sa philosophie de la révolution et son panarabisme. À cause de ces trois aspects de son comportement politique, il est surnommé l'« **Hitler des arabes** ».

B- Un État non aligné ?

Fidèle à son ultranationalisme, le président **Jamal Abde Nasser** représente l'**Égypte** du **17 au 24 avril 1955** à la conférence de **Bandung**⁴ en **Indonésie**, qui réunit pour la première fois vingt-neuf représentants de pays africains et asiatiques, cette conférence marque l'émergence des pays du tiers-monde comme un troisième bloc sur la scène internationale, à côté des deux

³ *Le Monde// Histoire*, « Nasser Le champion égyptien du panarabisme », volume 6, 2015, Éditeur SIPA.

⁴ Conférence réunissant des nations afro-asiatiques. Il y a participé: l'Afghanistan, l'Inde, l'Égypte, le Viêtnam, le Cambodge, la République populaire de Chine, l'Éthiopie, le Ghana, l'Iraq, l'Iran, le Japon, la Jordanie, le Liban, le Liberia, la Lybie, le Népal, les Philippines, L'Arabie Saoudite, le Soudan, la Syrie, la Thaïlande, la Turquie et le Yémen.

autres superpuissances à savoir, les **États-Unis** et **l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques (URSS)**.

Pendant cette conférence **Jamal Abde Nasser** se distingue par un discours important sur le nationalisme arabe, et proclame l'autonomie et la neutralité de **l'Égypte**, à savoir le non-alignement de son pays. Il contribue à l'élaboration de la doctrine du non-alignement et de la coexistence pacifique ; c'est aussi lors de cette conférence que **Jamal Abde Nasser** forge le concept du tiers-monde. La conférence de **Bandung** est également l'occasion, pour les pays arabes invités, de développer leur thèse de l'appartenance **d'Israël** à l'impérialisme⁵.

C- Le socialisme comme voie de développement ?

Le président égyptien choisit alors la carte de la neutralité de **l'Égypte**, caractéristique du tiers-mondisme, mais cinq mois plus tard **Jamal Abde Nasser** est pris en flagrant délit de contradiction, lorsque **le 27 septembre 1955**, les services de renseignements israéliens rapportent que la transaction d'armes, entre **la Russie** et l'armée égyptienne porte sur la livraison de chars de **Tchécoslovaquie** et MIG 15, de 48 chasseurs-bombardiers Iliouchine 28, de 230 chars, d'une centaine de pièces d'artillerie, d'installations radio, de 6 sous-marins et de vedettes lance-missiles.

En effet, l'intention de coopérer avec les pays du bloc de l'Est s'affirme davantage lorsqu'il signe **le 11 février 1956** un accord avec **l'URSS** pour le développement de l'énergie atomique à des fins pacifiques, et lorsque **Jamal Abde Nasser** reconnaît, en mai 1956, la Chine communiste et décide d'y envoyer une délégation militaire.

Il est important de souligner que **Jamal Abde Nasser** a largement bénéficié de la guerre froide (**1947-1989**), période de tensions et de confrontations idéologiques et politiques entre les régimes communistes et l'ensemble des régimes non-communistes, pour se rapprocher de **l'URSS**, tout en essayant de trouver des avantages dans l'affrontement entre cette dernière et l'ensemble des régimes non-communistes. Il est certain que son rapprochement de **l'Union Soviétique**, a fait bénéficier **l'Égypte** depuis 1955 d'une assistance considérable⁶, et ses rapports sont devenus de plus en plus étroits avec **l'Union**

⁵ Henry LAURENS, *La question de Palestine, l'accomplissement des prophéties*, 3^{ème} tome 1947-1967, page 412.

⁶ Documents Diplomatiques Français: 1965 Tome I (1er Janvier - 30 Juin), Ministère des Affaires Étrangères, Commission de publication des documents diplomatiques français, Éditeur P.I.E. –Peter Lang S.A, 2003.

Soviétique, qui met à sa disposition, au lendemain de la **crise de Suez** de 1956, une armada de conseillers soviétiques dont le nombre passe en quelques mois de 40 à 150⁷.

En fait, le Colonel **Jamal Abde Nasser** envisage une coopération militaire avec les Américains. Pour cela, le gouvernement égyptien adresse officiellement, le 30 juin 1955, à son homologue américain une liste de matériels militaires qu'il souhaite acheter aux **États-Unis**. Il s'avère que **l'Égypte** est incapable de payer ce matériel militaire; d'une part en raison de son coût exorbitant pour les finances égyptiennes, et d'autre part le **Raïs** ne dispose que de la livre égyptienne non convertible pour conclure cette transaction, ce qui est contraire à la législation américaine.

Or, face au rejet permanent des Américains qui craignent en réalité la course aux armements entre **Israël et l'Égypte** au **Moyen-Orient**, **Jamal Abde Nasser** se tourne vers les Russes, qui acceptent d'être payés en coton au lieu de la devise convertible. L'appui du bloc communiste est primordial à **Jamal Abde Nasser** pour qu'il puisse désormais s'en passer ; nous citons : les transactions d'armes à des prix intéressants, le veto russe au Conseil de sécurité, les achats massifs de coton égyptien par les pays communistes.

Toutefois, **Jamal Abde Nasser** est très prudent et il s'exprime peu sur la nature de ses relations avec **l'Union Soviétique**. Il est facile de percevoir cette prudence, lors de ses sorties médiatiques, où il se contente de qualifier ses relations diplomatiques et politiques avec les Russes de bonnes. C'est bien le cas **le 22 juillet 1957**, au cours de son discours inaugural devant l'Assemblée nationale égyptienne, le président **Nasser** dresse le bilan de sa politique étrangère au cours des cinq années de son régime, tout en passant sous silence l'aide fournie par **l'Union soviétique** à **l'Égypte** dans les domaines politique, économique et militaire. Il n'a prononcé qu'une seule fois le nom de **l'URSS**⁸, et encore, est-ce pour expliquer comment il avait été amené à s'adresser à **Moscou** pour obtenir les armes que les puissances occidentales lui refusaient. Or, cette fiction ne trompe pas **l'Occident**, qui sait que **l'URSS** figure au premier rang des fournisseurs de **Jamal Abde Nasser**.

Proche de **Moscou**, qui se déclare alliée de tous les pays qui entendent se libérer des chaînes du colonialisme, **Jamal Abde Nasser** adopte une politique

⁷ Boutros BOUTROS-GHALI, Shimon PERES, *60 ans de conflit israélo-arabe, témoignages pour l'histoire, Entretiens croisés avec André Versailles*, éditions: Complexe, page 64.

⁸ Éric ROULEAU, « Le danger communiste pousse le président Nasser à normaliser ses relations avec l'Occident », page 3, dans **Le Monde diplomatique**, août 1957.

socialiste dans le pays et commence à développer de profondes réflexions autour de ce terme, à la fois simple et complexe. Pour lui « **le communisme : c'est mettre fin à l'exploitation de l'être humain par l'être humain, mais la pratique communiste diffère d'un pays à autre**⁹ ». Il a développé aussi des réflexions plus profondes autour de cette notion, et décrit le communisme de scientifique, car le communisme scientifique repose sur la science et non pas sur le chaos. Bien qu'il soit laïc, **Jamal Abde Nasser** soutient que l'islam est une religion communiste, et que l'Islam pendant le Moyen-Âge a réalisé la première expérience socialiste dans le monde¹⁰. Pour lui la lutte des classes, la dictature du prolétariat et le rejet de la religion n'ont pas de place dans le socialisme arabe¹¹.

En revanche, dans un discours en langue arabe, **le Raïs** défend ardemment le socialisme et attaque publiquement **les Frères musulmans** qui s'y opposent. En fait dans cette sortie médiatique, **Jamal Abde Nasser** soutient que : je cite ici quelques passages du discours de **Nasser**, traduit de l'arabe en français, « **le socialisme est le but de nos aspirations, en mettant fin au colonialisme et à l'exploitation, une espèce de barbu vient tout simplement nous dire que le socialisme est une apostasie, pourquoi alors le socialisme est une apostasie ? Moi, je prends l'ouvrier que toi tu exploites et je lui donne son droit, le socialisme lui donne ses droits, le cultivateur, le socialisme lui donne ses droits, les chances sont égales pour tout le monde.....le socialisme met fin à l'esclavage....qu'est ce que le socialisme ? Le socialisme est que je redonne à l'être humain sa qualité d'être humain, et que je donne à l'être humain son droit à la vie....., le socialisme est que tout le monde contribue pour une société digne...le socialisme équivaut l'éradication de la pauvreté....., on prend des riches pour donner aux pauvres...**)¹² .

Toutefois, **Nasser** se rend compte du péril que le communiste peut présenter pour son pays et souhaite que son pays rattrape son retard dans

⁹ Nayef RUSH Aidat, *Jamal Abde Nasser fi Al Mizane (Jamal Abde Nasser dans la balance)*, ISBN 9953441995, NCID BA71339284, page 80.

¹⁰ Nayef RUSH Aidat, *Jamal Abde Nasser fi Al Mizane (Jamal Abde Nasser dans la balance)*, ISBN 9953441995, NCID BA71339284, page 79.

¹¹ Yevgeny PRIMAKOV, *Russia and the Arabs : Behind the scenes in the middle East from the cold war to the present*, traduit par Paul GOULD, éditeur: basic books, Page 10.

¹² Discours du président Jamal Abde Nasser que j'ai personnellement et soigneusement traduit de l'arabe en français à partir d'une vidéo publiée sur Youtube, 11 octobre 2012, https://www.youtube.com/watch?v=Godh2mw_6lE.

plusieurs domaines ; alors renoue t-il contact avec **l'Occident**, en particulier **la France et la Grande-Bretagne**? Il se plaint explicitement dans son discours **du 22 juillet 1957**, devant l'Assemblée nationale égyptienne, soit une année après la crise du canal **de Suez de 1956**, que ces deux puissances n'aient pas fait des efforts suffisants pour régler « pacifiquement leurs litiges avec **l'Égypte** »¹³.

II- La politique intérieure du président Jamal Abde Nasser

Commençons par étudier les traits de la politique intérieure du Président **Jamal Abde Nasser**, la politique qui a fait de lui le fils du peuple, notamment aux yeux des petits ouvriers et cultivateurs, qui voulaient partager avec lui son rêve socialiste, et qui suivaient avec ferveur ses discours. Dès son ascension, le président ne cache pas son intention de faire de la société égyptienne une société égalitaire au sein d'un pays moderne, il lutte pour mettre les Égyptiens sur une voie autre que celle de la prière et de la mendicité ; c'est ainsi qu'il procède à un vaste mouvement de nationalisation et de réformes, dont les répercussions sont conséquentes en particulier sur le secteur agricole.

A. La réforme agraire

La réforme agraire s'est déroulée en deux grandes étapes : **le décret-loi du 9 septembre 1952** extrêmement modéré, et **le décret-loi du 25 juillet 1961**, loi socialiste assurant le contrôle de l'État sur l'économie. Parmi les points importants de la réforme de **1952**, retenons la limitation de la propriété foncière à 200 feddans, la distribution des terres réquisitionnées aux petits cultivateurs, qui ne possèdent pas plus de 5 feddans, la limitation du loyer de la terre, l'obligation d'établir un contrat de bail par écrit et pour une durée minimum de 3 ans, la fixation du salaire journalier des ouvriers agricoles et l'autorisation de ceux-ci à constituer des syndicats¹⁴. (Un feddan= 0,42 ha ; 1ha=2,38 feddan).

¹³ Éric ROULEAU, Op. Cit. , p. 3.

¹⁴ Cécile BOECKX, « Reformes agraires et structures sociales en Égypte nassériennes/ Land reform and social structures in Nasser's Egypt », civilisations, Vol. 21, No4 (1971), pp 373-393, Publié par l'institut de sociologie de l'université de Bruxelles. <http://www.jstor.org/stable/41229170>

Il est clair que **le gouvernement de Jamal Abde Nasser** entend par cette mesure, d'une part briser le féodalisme politique et économique des grands propriétaires fonciers, mettre fin à la domination politique et économique d'une aristocratie rétrograde, longtemps responsable du blocage de l'industrialisation dans le pays, et d'autre part contraindre cette même aristocratie à orienter ses capitaux vers d'autres secteurs, plus rentables pour l'économie égyptienne, tel que l'industrie¹⁵, secteur indispensable à la promotion de l'économie nationale.

Cette réforme agraire a deux buts : le premier est de nature économique visant l'orientation des capitaux libérés dans le secteur agricole vers l'industrie pour augmenter le pouvoir d'achat du citoyen égyptien, et le deuxième but est de nature politique visant, d'une part la fin du règne de l'aristocratie terrienne, et d'autre part réduire la consternation populaire, notamment celle des petits cultivateurs, et l'appui de la paysannerie afin de pouvoir entreprendre l'industrialisation du pays avec l'aide et le soutien de la grande bourgeoisie nationale.

Malgré la réforme agraire du **décret loi du 9 septembre 1952**, ramenant la propriété foncière de 200 feddans à 100 feddans, et que la réforme agraire touche à la fois les terres en friche et les terres désertiques, les limitations imposées par le gouvernement du **Raïs** aux cultivateurs se multiplient. Il tente de réduire le plafond de la superficie exploitée en location, et d'interdire à toute personne de prendre en location une superficie supérieure à 50 feddans, voire même les frais d'achat des terres sont réduits¹⁶. En fait, la réforme agraire **de Jamal Abde Nasser** n'améliore ni le quotidien des cultivateurs, ni la situation économique et agricole de **l'Égypte**. C'est donc une réforme qui demeure sans valeur ajoutée pour l'économie nationale.

¹⁵ Ibid. , pp. 373-393

¹⁶ Ibid. , pp. 373-393

B. Nationaliser et emprunter pour investir

À côté des réformes agraires, le Président **Jamal Abde Nasser** nationalise les banques, les compagnies d'assurances, les entreprises, mais la loi numéro 385 de 1956 nationalisant le canal de **Suez** demeure le plus important des actes de nationalisation **du Raïs**. Ce dernier envisage l'indépendance économique et politique de son pays. Pour cela, il a la ferme intention de construire un barrage à proximité de la ville d'**Assouan**, qui jouera le rôle de « Pivot central » de **l'Égypte** indépendante.

Ce barrage est appelé à assurer l'irrigation d'environ 840 000 hectares et à fournir le pays en électricité. Si l'historien grec **Hérodote**¹⁷ a estimé dans son temps que **l'Égypte** est un don du Nil, **Nasser** veut faire du barrage d'**Assouan** un don pour son pays, recouvert à 96% par le désert. L'enjeu est majeur pour le **Raïs**, qui se trouve dans l'obligation de se tourner vers **l'Occident** pour financer son projet, qui coûte 1 300 millions de dollars américains.

Théoriquement, la construction du barrage d'**Assouan** ne pose aucun problème. Les premières études préliminaires sont réalisées par des entreprises allemandes, qui se heurtent à la pression des compagnies britanniques qui souhaitent participer à la réalisation de ce projet. En 1955, le **Raïs** dispose encore de 150 millions de livres en *balance* sterling, lui permettant confortablement la construction de son barrage d'**Assouan**.

Toutefois, les *balance* sterling égyptiennes représentent à peu près le un cinquième des réserves britanniques, à une période où 40% du commerce mondial utilise encore la livre Sterling, et profitent au consortium des entreprises allemandes responsables du projet. Les Britanniques jouent un rôle déterminant dans le financement du barrage d'**Assouan**, ils décident de ne pas toucher à leurs *balance* sterling tout en faisant des entreprises anglaises les principales bénéficiaires de l'opération. Cela est possible si **Jamal Abde Nasser** se tourne vers la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, qui accepte effectivement au départ de financer une partie des dépenses du projet d'**Assouan**, le plus important projet de développement engagé dans le tiers-monde.

¹⁷ Hérodote: né vers 484 av. J. C à Halicarnasse en Carie, actuellement Bodrum en Turquie, et mort vers 420 av. J. C à Thourioi. Historien et géographe grec. Surnommé « le père de l'histoire », et considéré comme le premier historien, il est l'auteur des premiers documents authentiques distinguant et comparant les divers types de gouvernements.

Mais les anglo-américains s'investissent dans une politique de temporisation, afin de persuader le **Raïs** que son projet est toujours à l'ordre du jour de l'administration américaine, au moment où les sénateurs et les représentants des pays du Sud manifestent leur opposition farouche à ce projet, qui augmente considérablement la production du coton égyptien, et par conséquent concourir avec les producteurs américains.

Or, le barrage **d'Assouan** est l'occasion pour les Américains de ramener **l'Égypte** dans le camp de **l'Occident**, en dépit de l'entrée en scène des Soviétiques dans la région du **Moyen-Orient**. C'est ainsi qu'un projet d'accord est conclu le **17 décembre 1955** avec les Occidentaux. Selon cet accord les Américains s'engagent à fournir 56 millions de dollars, les Anglais 14 millions de dollars et **la Banque internationale pour la reconstruction et le développement**¹⁸ (**BIRD**) 200 millions de dollars, en contrepartie **Jamal Abde Nasser** doit accepter les conditions que lui impose **l'Occident**. Il est appelé à normaliser ses relations avec l'ancienne puissance coloniale britannique, à s'engager à ne solliciter aucun autre prêt, sans l'accord de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, qui en vertu de ses articles 13 et 14 de ses statuts, devra avoir le droit de contrôle sur le budget égyptien.

C. Un tollé général en Égypte

Le colonel **Jamal Abde Nasser** se montre réticent aux conditions imposées par les Occidentaux ; il dénonce un nouveau colonialisme et craint l'hégémonie britannique au **Moyen-Orient**. Certes, **l'Égypte** a obtenu son indépendance des Britanniques **en 1922**, mais l'influence du protectorat britannique persiste toujours en **Égypte**, jusqu'à la signature du traité **du 19 octobre 1954**, entre **Jamal Abde Nasser et Londres**, prévoyant le départ du dernier soldat britannique **d'Égypte**. Rappelons que les Britanniques acceptent le principe de l'évacuation **de Suez**, car le maintien d'une force de 80.000 hommes à **Suez** est une charge exorbitante pour les finances anglaises en ces temps de guerre froide. En contrepartie le gouvernement égyptien leur assure le

¹⁸ La Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD): fondée en 1944 dans le but d'accompagner la reconstruction de l'Europe au lendemain de la deuxième guerre mondiale, cet organisme compte aujourd'hui 188 pays, représentés dans le conseil des gouverneurs et le conseil des administrateurs. Pour devenir membre de la BIRD, un pays doit adhérer au Fonds monétaire international (FMI). La BIRD fournit aux pays en développement des aides financières, de services techniques ainsi que des conseils stratégiques.

maintien ainsi que la réutilisation de la base de **Suez** en cas de guerre au **Moyen-Orient**¹⁹.

Soucieux de la position de l'Occident quant au financement du projet du barrage d'**Assouan**, il reçoit en **juin 1956** au **Caire Dimitri Chepilov**, alors nouveau ministre des Affaires étrangères de l'**URSS**, pour assister au départ du dernier soldat britannique, en application du traité du 19 octobre 1954. **Dimitri Chepilov** saisit l'occasion et annonce que son pays est prêt à financer le projet d'**Assouan**, sans contre partie, projet dont rêve non seulement le colonel **Jamal Abde Nasser**, mais tous les Égyptiens sans exception, vu l'impact économique de ce projet sur les revenus du gouvernement égyptien et l'amélioration des conditions de vie des villageois. Il est prévu que ce projet permet l'alimentation en électricité et en eau potable de plusieurs villages égyptiens. Ce « flirt » égyptien fatal avec l'ennemi russe, dans le contexte d'une guerre froide qui partage encore le monde en deux blocs, est la faute politique impardonnable du **Raïs**, selon les occidentaux qui rejettent le financement de son projet.

D. Bloquer tout investissement des occidentaux en Égypte

Les occidentaux voient en **Jamal Abde Nasser** un vrai obstacle condamnant tous leurs ambitions politiques au **Moyen-Orient**, aussi bien pour la défense américaine contre l'**URSS** que pour le règlement de paix avec l'État hébreu. Mais tout affrontement occidental public avec **le Raïs** peut renforcer la popularité **du Raïs** dans le monde arabe et dans le tiers-monde, pour cela l'administration américaine choisit de temporiser sur les demandes d'aides égyptiennes comme moyen de faire comprendre au président son mécontentement.

Toutefois, le **19 juillet 1956**, **John Foster Dulles**, secrétaire d'État américain, annonce à l'ambassadeur de l'**Égypte** aux **États-Unis** que le projet du président **Nasser** est bloqué. Il fait porter une bonne part des raisons de ce blocage sur l'état de l'économie égyptienne. Il soutient que la construction de ce barrage impose une période de 16 ans, pendant laquelle une bonne partie des ressources de l'**Égypte** est consacrée à la réalisation de ce projet. Il met l'accent sur la détérioration des relations égypto-américaines et sur les réactions négatives de l'opinion publique américaine. Indigné par cette décision inattendue, **Jamal Abde Nasser** ne peut que réagir et fustiger l'**Occident**, qui menace la stabilité politique et entrave la prospérité économique de son pays. Lui, qui prétend jouer un rôle de premier plan dans le monde arabe et dans le

¹⁹ Henry LAURENS, *La question de la Palestine, l'accomplissement des prophéties*, 3^{ème} tome 1947-1967, pages 382-383.

tiers-monde, doit « frapper de plein fouet » **l'Occident**, C'est ainsi qu'il ouvre une crise internationale en déclarant **le 26 juillet 1956** la nationalisation du **canal de Suez**, pour financer son projet du haut barrage **d'Assouan**.

III- La politique extérieure du Président Jamal Abde Nasser

Quant à sa politique extérieure, je vais me contenter d'étudier seulement deux aspects de cette politique, qui sont importants à la réalisation de mon mémoire. Tout d'abord le rôle de **Jamal Abde Nasser** en tant que leader politique dans le monde arabe, et ensuite sa capacité à normaliser ses relations avec les deux superpuissances mondiales, à savoir les **États-Unis** et **l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques (URSS)**.

A. Jamal Abde Nasser, un panarabe à outrance ?

Le président **Jamal Abde Nasser** choisit l'arabisme comme une stratégie de puissance, cette attitude répond à une double nécessité : en premier lieu assurer une solidarité arabe face aux périls intérieurs et extérieurs, qui pourraient menacer les pays de la région du **Moyen-Orient**, et en deuxième lieu ouvrir la voie progressivement à un marché commun arabe.

Pour satisfaire ses aspirations politiques, le colonel **Jamal Abde Nasser** se livre, entre **octobre 1955 et avril 1956** à la signature des accords de défense mutuelle avec **la Syrie, l'Arabie Saoudite et le Yémen**; cette mesure inquiète **l'Occident** qui voit désormais dans les ambitions politiques de **Nasser** une menace certaine qui dépassent son rôle de maître de **l'Égypte**.

En examinant les efforts déployés par le Président **Jamal Abde Nasser**, pour forger l'identité arabe et pour unir le monde arabe, j'ai constaté que même quand certains projets voient le jour et ont l'air de bien marcher, et c'est le cas de la **République Arabe Unie (RAU)**, qui se crée effectivement, après de longues années de travail dans les coulisses politiques **de Nasser**, le **1^{er} février 1958**, son rôle ne dépasse pas l'unité politique entre la **Syrie** et **l'Égypte**. Certes, cette union politique s'étend pour intéresser postérieurement d'autres pays arabes, en l'occurrence **l'Irak** et **le Yémen**, et est conçue, à son départ, notamment pour les Égyptiens nassériens comme la première expérience d'union arabe et le futur noyau de la future entité arabe.

La Syrie accepte de « se jeter dans les bras » de **Jamal Abde Nasser**, mais ce dernier est toujours réticent à l'idée de la fusion entre les deux pays malgré ses aspirations panarabes.

Il est clair que les réalités politiques dépassent le panarabisme du colonel **Jamal Abde Nasser**. En fait, peu de temps après, **le Raïs** se persuade que les conditions politiques et économiques dans les divers pays arabes sont tellement divergentes, et que l'unité envisagée ne peut s'effectuer, que sous la forme d'une fédération. Ces défis majeurs condamnent, très vite, l'union du **Raïs** à périr, le **28 septembre 1961**. Face à cet échec inattendu, le panarabisme nassérien est interprété, après l'impact de la crise de **Suez** de 1956, comme une manifestation de l'expansionnisme égyptien pur et simple. Il est désormais facile de prétendre que les relations internationales de **Jamal Abde Nasser** s'inscrivent dans une perspective plus égyptienne qu'arabe.

B. Vers une normalisation ?

Malgré ses nombreux échecs politiques (l'éclatement de la **République Arabe Unie (RAU)**, échec de ses réformes agraires, blocage du financement de son projet d'**Assouan**....etc), **Jamal Abde Nasser** réussit, dans les années 1960-1970, à réaliser le plus grand succès de sa politique extérieure, en établissant l'équilibre entre les deux superpuissances, à savoir l'**Amérique** qui lui fait bénéficier depuis 1955 d'aide alimentaire, dont le prix s'élève à 600 millions de dollars, et l'**URSS** qui lui accorde des prêts totalisant environ 1 500 millions de dollars, répartis entre divers projets industriels, dont le plus important est celui du haut barrage d'**Assouan**.

En réexaminant les grandes lignes de la politique intérieure et extérieure du président **Jamal Abde Nasser**, il est à constater que les conséquences de la politique nassérienne (destruction du système féodal, industrialisation accrue, formation d'une bourgeoisie nationale, réformes agraires) n'ont vraiment pas servi l'avenir économique et politique de l'**Égypte**.

Chapitre II

La création et l'évolution du Canal de Suez - rôle de la Compagnie de Suez

Nous allons étudier dans ce chapitre la structure du trafic du **Canal de Suez**, afin de mieux comprendre le rôle important de ce dernier dans les échanges mondiaux entre l'**Europe** industrielle et les pays neufs, pays de « **l'au-delà de Suez** »²⁰. Nous allons tenter, également, d'analyser l'évolution du trafic du **Canal de Suez de 1956**, en étudiant les chiffres de l'activité commerciale de ce dernier, qui s'avère sensible à la conjoncture économique et politique mondiale, en l'occurrence, la Première et la Deuxième guerre mondiale, qui ont remarquablement influencé l'évolution et la structure du trafic du **Canal de Suez**.

En dépit des fluctuations politiques et économiques dans le monde, des courants de marchandises importants et réguliers se sont établis au sein du trafic du **Canal de Suez de 1956**, répondant aux besoins et aux disponibilités de deux courants centraux du canal, à savoir le courant **Sud-Nord** et le courant **Nord-Sud**. L'activité économique du canal fait de ce dernier un acteur crucial, pour l'approvisionnement de l'ancien continent surtout en pétrole. Or, les chiffres d'échanges mondiaux, empruntant le canal, dès les premières années de la mise en fonction de ce dernier en 1869, dépassent largement les attentes de son fondateur **Ferdinand de Lesseps**.

En développant ce chapitre et en étudiant les chiffres de l'activité commerciale du **Canal de Suez de 1956**, nous nous sommes posés la question suivante : est-il juste de dire que l'évolution, ainsi que le développement du trafic du **Canal de Suez de 1956**, depuis l'inauguration de ce dernier en 1869, sont les principaux motifs, décidant le président **Jamal Abde Nasser** à nationaliser le **Canal de Suez en 1956**? Peut-on dire que le **Raïs** s'est servi du refus des Américains, quant au financement de son projet **d'Assouan**, comme prétexte pour mettre la main sur le canal et les revenus que génère ce dernier pour la Compagnie Universelle Maritime de Suez?

²⁰ [Moyen-orient et Indes](#).

I- L'histoire du canal de Suez (1864-1956)

L'idée pharaonique de faire creuser un canal partant du Nil, en direction de la mer rouge, est ancienne et date du XIII^{ème} siècle avant J.-C. Cette idée ressurgit avec **Darius Ier**, Roi de l'empire perse appartenant à la dynastie des **Achéménides**. Toutefois, il faut attendre deux siècles, sous **Ptolémée II**, pharaon de la dynastie **ptolémaïque**, pour que les eaux du Nil rejoignent enfin celle de la **mer Rouge**. Vers 640 après J.-C., **Al Mansur**, roi des abbassides, rend le canal inutilisable pour favoriser la route commerciale terrestre vers le golf persique²¹.

Un nouveau projet de canal **de Suez** s'impose avec **Bonaparte**, au début du **XIX^{ème}** siècle, dont l'objectif cette fois-ci est de relier la Méditerranée à la **mer Rouge**, afin d'ébranler la domination anglaise aux **Indes**. Ce projet échoue, mais l'idée continue à se développer, quand en 1833, les **saint-simoniens**, socialistes français qui sont pour le capitalisme industriel et social, étudient la faisabilité d'un tel projet. Et voici même qu'une société d'études pour la réalisation du Canal de **Suez** est créée en 1858. Cette initiative se matérialise également par un échec, devant la complexité matérielle et logistique de la réalisation d'un tel projet.

A- Le projet du Canal de Suez de 1956

Le dossier du creusement du canal **de Suez** évolue avec **Ferdinand de Lesseps**, diplomate, parent de l'impératrice Eugénie, entrepreneur français et vice-consul de **France** à **Alexandrie**, qui défend auprès des autorités égyptiennes le dossier d'un canal approprié à la navigation maritime des grands navires. Il réussit effectivement, par le firman de concession, accordé le 30 novembre 1854 par **Mohammed Saïd Pacha**, Vice-Roi d'**Égypte**, à obtenir d'une part le pouvoir exclusif de constituer et de diriger une compagnie universelle du canal maritime de Suez, pour le percement de l'isthme **de Suez** et l'exploitation du canal entre les deux mers, et d'autre part à faire bénéficier la même compagnie de quatre-vingt dix-neuf ans de concession de terrains, nécessaires à l'exploitation du **Canal de Suez**, en compensation des charges nombreuses dont celles de la réalisation et l'entretien du **Canal de Suez**.

²¹ Marc FERRO, *1956, Suez : Naissance d'un tiers monde*, Éditions : Complexe 1982, 1987, 1995, 2006, ISBN 2-8048-0100-4. Pages 15-18

La société universelle du canal maritime de Suez est appelée aussi la société financière **de Suez**.

Un deuxième firman est émis le 5 janvier 1856, et vient compléter le premier firman de concession; il établit par son article 14 la neutralité de la Compagnie Universelle du Canal Maritime **de Suez**, qui doit ouvrir ce passage à tous les navires de commerce sans distinction de nationalité ou de pays, en temps de paix comme en temps de guerre²². Cet article est appuyé, le 22 décembre 1888, par la Convention internationale de **Constantinople**, garantissant la neutralité et le libre usage du **Canal de Suez**. Or, le firman de 1856 prévoit également que l'**Égypte** possède 11% des actions et s'engage de donner 120 000 ouvriers pour effectuer les travaux du creusement du **Canal de Suez**, pour un coût total de 8 millions de livres²³.

Après avoir persuadé **S.A. Mohammed-Saïd Pacha**, Vice-Roi d'**Égypte**, des avantages qui résultent pour l'**Égypte** de la jonction de la **mer Méditerranée** et la **mer Rouge**, par une voie navigable pour les grands navires, qui permet de faire du pays des pharaons, le carrefour des échanges commerciaux mondiaux entre l'**Est** et l'**Ouest**, **S.A. Mohammed-Saïd Pacha** est consent à créer une société formée de capitalistes étrangers, **Ferdinand de Lesseps** « passe à l'action », et constitue alors la Compagnie Universelle du Canal Maritime de Suez, dont il sera président, en respectant les actes constitutifs, conclus entre la compagnie financière **de Suez** et le gouvernement égyptien.

En effet, la réussite des négociations diplomatiques **de Ferdinand de Lesseps** avec les autorités égyptiennes, se concrétise par la création, en décembre 1858, de la Compagnie universelle du **Canal Maritime de Suez**. Il s'agit d'une société anonyme, dont la majorité des actions est détenue par la **France**, qui possède 52 %²⁴ du capital, tandis que le vice-roi d'**Égypte** en achète 42%.

Toutefois, les Britanniques sont intéressés par les activités du canal de Suez. Pour cela ils décident en 1875, de racheter environ 176 602 actions au régime égyptien criblé de dette. De ce fait, la Compagnie de **Suez** devient alors majoritairement franco-britannique jusqu'à sa nationalisation, le 26 juillet 1956.

²² Denis LEFEBVRE, *Les secrets de l'expédition de Suez 1956*, 2010, Éditeur Perrin, page 15-20

²³ Marco FERRO, *1956, Suez : naissance d'un tiers monde*, éditions Complexe : 1982, 1987, 1995, 2006. Page 125.

²⁴ Lisa ROMEO, « Canal de Suez : Genèse d'une voie de communication stratégique », dans <http://www.lesclesdumoyenorient.com/Canal-de-Suez-genese-d-une-voie-de.html>, 2010.

Assisté dans sa mission par une commission technique internationale, composée d'ingénieurs et de spécialistes des travaux hydrauliques de différents pays, et après avoir rédigé un avant-projet qu'il dépose auprès du gouvernement égyptien, **Ferdinand de Lesseps** donne le coup d'envoi aux travaux du **Canal de Suez**, le 25 avril 1859. Après dix ans de travaux assidus, le **Canal de Suez** est inauguré le 17 novembre 1869.

B- La création de la Compagnie Universelle du Canal Maritime de Suez

La Compagnie Universelle Maritime du Canal **de Suez** est très vite considérée comme étant la plus grande entreprise étrangère du pays, en raison de l'importance de ses activités commerciales, et des bénéfices versés directement dans l'économie égyptienne. Il est attendu, au départ de l'activité de la société, qui bénéficie d'une concession de quatre-vingt-dix-neuf ans grâce à l'exécution des firmans de 1854 et 1856, que cette dernière verse annuellement 100 millions de dollars américains au gouvernement égyptien. Il est donc tout à fait normal que la Compagnie devienne l'entreprise la plus représentative du rapport de force, qui s'installe pendant la moitié du **XIX^{ème}** siècle, entre l'**Égypte** qui se veut économiquement forte et indépendante, et les pays étrangers fondateurs de la Compagnie **de Suez** qui cherchent à maintenir leurs statuts de puissances impérialistes au sein de leurs anciennes colonies.

Cependant, les Britanniques voient d'un très mauvais œil les ambitions françaises en **Égypte**, et s'opposent brutalement au projet du **Canal de Suez**. La presse britannique est très sceptique à l'idée de créer une Compagnie Universelle du Canal Maritime de Suez. Le *Times* écrit : « **les souscripteurs sont des garçons de café et des commis d'épicerie trompés par leurs journaux. (...) toute l'affaire est un vol manifeste au préjudice de gens simples qui se sont laissé duper** »²⁵. Pour **Londres**, si le canal **de Suez** voit le jour, ce dernier ne pourra que « s'ensabler ». Il est clair que **la Grande-Bretagne** tente d'effrayer les investisseurs éventuels pour stigmatiser le projet du canal **de Suez**.

Toutefois, la position de la **Grande-Bretagne** va très vite changer et les Britanniques sont persuadés, plus que jamais et précisément en 1875, de l'importance **du Canal de Suez**, pour réduire le temps et les coûts de transport

²⁵ Denis LEFEBVRE, « **Les secrets de l'expédition de Suez 1956** », date de parution 19.08.2010, éditeur Perrin, p. 20

de leur marine marchande, afin d'atteindre **l'Asie** et donc **l'Inde**, car la sécurité de la route **de l'Inde** leur est primordiale, pour dominer les flux commerciaux avec l'Asie. Les armateurs britanniques, en particulier **C. M. Palmer**, député de **Newcastle**, réclament, en 1883, le percement d'un second canal, qui sera, celui-ci, sous contrôle anglais. Si la route de **l'Inde** est fort vitale pour le gouvernement britannique, le moment est alors propice pour assurer une fois pour toute sa sécurité, au moyen d'un canal exclusivement anglais. À vrai dire, exaspérés par le bras de fer qui les oppose à la Compagnie de **Suez**, quant aux droits et conditions de passage, les armateurs anglais envisagent le départ de la Compagnie française insuffisamment dévouée aux intérêts britanniques. **Londres**, premier utilisateur du **Canal de Suez**, est bien consciente de l'intérêt stratégique du **Canal de Suez** et de l'exploitation commerciale que mène la Compagnie **de Suez**. En 1901, sur les 37 compagnies maritimes européennes empruntant le **canal de Suez** 22 sont britanniques, et en 1929 des 55 compagnies maritimes européennes utilisatrices du canal de Suez 28 sont britanniques²⁶.

Tableau A
Tonnage of british shipping transiting the canal of Suez, 1890-1939
(million tonnes)

1901-1910	67.3
1920	61.7
1930-1933	55.0
1935	48.0
1938	50.0
1939	51.4

Source : Hubert BONIN, *The Compagnie du canal de Suez and the Transit Shipping, 1900-1956, page 92*

La présence française en **Égypte** risque de menacer les intérêts économiques britanniques dans la région du **Moyen-Orient**. Ainsi l'achat des 176 602 actions de **l'Égypte** en 1875, permet à la couronne britannique de

²⁶ André SIEGFRIED, *Suez, Panama et les routes maritimes mondiales*, Paris : Librairie Armand Colin, 1940, pages 9-138.

posséder environ la moitié du capital de l'entreprise de **Suez**, assurant trois sièges d'administrateurs de la Compagnie de **Suez**, au gouvernement britannique²⁷. Cette prise de participation est la première mesure donnant un droit de contrôle d'une voie que le gouvernement entend mieux sécuriser, afin de relier **l'Inde** qui est, alors une colonie britannique.

C- La construction du Canal de Suez

Le projet du **Canal de Suez** est enfin réalisable, en dépit des charges nombreuses et des entraves techniques et logistiques à sa réalisation, car le coût de l'importation et de la maintenance des machines et du matériel nécessaires à la construction du **Canal de Suez** est extrêmement élevé. La ville de **Port Saïd**, sur la mer **Méditerranée** pourrait être reliée à la ville de **Suez**, sur le **Golf de Suez** donnant sur la mer **Rouge**. Le 25 avril 1859, 25 000 ouvriers travaillent dans six chantiers ouverts pour creuser, en plein désert, un canal de 160 km, de 54 mètres de largeur et 8 mètres de profondeur. Il convient de noter que le chiffre estimatif des ouvriers égyptiens qui ont participé à la construction du **Canal de Suez** est de 1,5 millions, dont 125 000 sont morts du **Suez Choléra**. En outre, il est impératif de reconstruire les deux autres villes portuaires, à savoir la ville du **Port-Saïd** et celle de **Suez**, qui vont accueillir le personnel de la Compagnie de Suez et les fonctionnaires du canal²⁸.

L'inauguration du **Canal de Suez** ne peut pas passer inaperçue. De grandes personnalités politiques mondiales assistent à cet événement phare, qui contribuera à changer les courants maritimes internationaux. Le Canal est officiellement inauguré le 17 novembre 1869 en la présence de l'impératrice **Eugénie**, épouse de **Napoléon III**, de l'empereur d'Autriche **François Joseph 1er**, du vice-roi d'Égypte **Ismail** et d'autres invités politiques importants. Rappelons que le premier navire à avoir emprunté le **Canal de Suez** est le 17 février 1867, soit deux ans avant l'inauguration officielle du canal de, afin de s'assurer du bon fonctionnement de ce dernier. Nous pouvons bien l'appeler le navire « Teste ».

Dès les premières années de son existence, le **Canal de Suez** coupe avec la navigation à voile, utilisée au début de son activité maritime, pour bénéficier de la navigation à vapeur en 1860, qu'il va ensuite très vite abandonner au profit de la navigation à moteur en 1870, qui permet plus de

²⁷ Denis LEFEBVRE, *Les secrets de l'expédition de Suez 1956*, Éditeur Perrin, 2010, pp. 20-22.

²⁸ Ibid., p. 21

place aux charges utiles sur les grands navires. Le **Canal de Suez** est appelé à perfectionner en permanence ses installations, afin de répondre aux nécessités de la navigation et être en harmonie avec les échanges mondiaux. En effet, de juin 1884 à février 1885, le **Canal de Suez** établit un programme de travaux d'agrandissement, qui permet à partir du 1er mars 1885 la navigation de nuit des navires dans le **Canal de Suez**.

Or, un premier constat nous permet de dire que la situation du trafic du **Canal de Suez** a indubitablement évolué dans le temps en raison, d'une part de l'importance des besoins des deux groupes de pays, bénéficiant des marchandises du **Canal de Suez** à savoir, l'**Europe** occidentale capitaliste et les pays neufs, et d'autre part par l'ère industrielle qui a marqué le début du 19^{ème} siècle. Le développement du trafic du **Canal de Suez** a survécu en général à plusieurs crises politiques et économiques dans le monde, en l'occurrence la crise économique de 1929 et les Deux Guerres mondiales, qui ont notablement marqué la structure et l'évolution du trafic **du Canal de Suez de 1956**.

En fait, les répercussions de la guerre sur le trafic du **Canal de Suez** laissent observer de grands changements dans l'activité de ce dernier, nous citons à titre d'exemple, le trafic militaire qui non seulement, il n'est pas interrompu mais il bondit à 12% du trafic général du **Canal de Suez**²⁹.

II- L'évolution et la structure du trafic du Canal de Suez de 1956

L'étude de l'évolution ainsi que de la structure du trafic du canal de Suez, nous permettra une meilleure compréhension de l'importance de ce dernier pour les deux courants, à savoir le courant Nord-Sud et le courant Sud-Nord. Car en se basant sur des chiffres authentiques, nous allons tenter de comprendre la nature des produits et services qui circulent vers les deux directions.

²⁹ Persée, Études et conjoncture - Économie mondiale, « L'évolution du trafic du canal de Suez et son rôle dans la conjoncture mondiale ». www.persee.fr/doc/estat_1149-3755_1949_num_4_1_9434, /Année 1949/ Volume 4/ Numéro1/ pp. 42-71.

A- La structure du trafic du Canal de Suez

Le développement général **du trafic du Canal de Suez** s'illustre par deux série de chiffres ; une première série relative au trafic total du tonnage de jauge nette, qu'on calcule en déduisant du tonnage brut les espaces occupés par les installations nécessaires à l'exploitation du navire, et la seconde série statistique concernant le trafic des marchandises. Ceci dit, le tonnage marchandise est le total de deux éléments à savoir: le trafic **Sud-Nord** et le **trafic Nord-Sud**. Il convient de noter que les premières années de l'activité du **Canal de Suez** laissent envisager un essor économique et commercial conséquent.

En étudiant les tableaux (1) et (2), ci-dessous, relatif au trafic général du **Canal de Suez**, nous constatons que l'activité du **Canal de Suez** est très dépendante des événements politiques dans le monde. Il s'agit dans ce cas, des Deux Guerres mondiales, qui ont influencé la structure du trafic **du Canal de Suez**. Le trafic du **Canal de Suez** connaît une stagnation profonde entre 1915 et 1920, période coïncidant avec la Première Guerre mondiale (1914-1918). Par contre, le trafic du Canal connaît une légère croissance de 1939 à 1944, en dépit de la Deuxième Guerre mondiale, en raison des exportations pétrolières et du trafic militaire qui passe de 2,5%, pendant les années d'avant guerre, à 12% du trafic général du **Canal de Suez**, pendant les années de guerre. À souligner que le trafic du **Canal de Suez** enregistre une régression notable à partir de 1945, qui se justifie par la suppression de certains besoins de la guerre, en l'occurrence le trafic militaire.

En fait, les Deux Guerres mondiales ont créé des besoins passagers, en l'occurrence, le trafic militaire, et ont permis de maintenir d'autres besoins, qui s'avèrent nécessaires pour le développement économique de **l'Europe** industrielle, nous citons : la dépendance européenne aux produits pétroliers du **Moyen-Orient**. Néanmoins, le trafic-voyageurs représente un faible intérêt du point de vue économique, car la majorité des passagers transportés sont soit des fonctionnaires de l'administration, soit des militaires des diverses puissances européennes, ayant des possessions coloniales. Mais les échanges commerciaux entre **l'Europe** et les pays neufs atteignent à nouveau le volume antérieur à chacune des deux guerres, et le **Canal de Suez de 1956** regagne l'intensité de son trafic.

Tableau 1 : Le trafic général du Canal de Suez (jauge nette)

Autour de la Première Guerre mondiale

Années	Nombre de passages	Tonnage nette (milliers de tonnes de J.N.)	Voyageurs
1910	4.533	16.582	234.320
1915	3.708	15.266	210.530
1920	4.009	17.575	500.147
1925	5.337	26.762	269.522

-Source : chiffres communiqués par la compagnie de Suez. Persée, Études et conjoncture - Économie mondiale, « L'évolution du trafic du canal de Suez et son rôle dans la conjoncture mondiale ».

www.persee.fr/doc/estat_1149-3755_1949_num_4_1_9434, /Année 1949/ Volume 4/ Numéro1/ page 45.

Tableau 2 : Le trafic général du Canal de Suez (jauge nette)

Autour de la Deuxième Guerre mondiale

Années	Nombre de passages	Tonnage nette (milliers de tonnes de J.N.)	Voyageurs
1937	6.635	36.491	697.800
1938	6.171	34.418	479.802
1939	5.277	29.573	410.523
1940	2.589	13.535	167.805
1941	1.804	8.262	14.124
1942	1.646	7.027	590
1943	2.262	14.273	5.658
1944	3.320	18.124	16.460
1945	4.206	25.064	411.593

Source : chiffres communiqués par la compagnie de Suez. Persée, Études et conjoncture - Économie mondiale, « L'évolution du trafic du canal de Suez et son rôle dans la conjoncture mondiale ».

www.persee.fr/doc/estat_1149-3755_1949_num_4_1_9434, /Année 1949/ Volume 4/ Numéro1/ page 45.

B- Les courants du trafic du Canal de Suez

Les principaux courants du trafic du **Canal de Suez** sont, respectivement, le courant **Europe-pays neufs** et le courant **Moyen-Orient et Inde-Europe**. Le courant **Nord-Sud** se compose essentiellement de métaux et machines, matériel ferroviaire, ciment, houille, pétrole, sel, sucre, engrais chimiques, tissus, papier et pâte à papier, phosphates et divers. Bref, produits bruts, matières premières, produits fabriqués et semi-fabriqués, que les pays industriels de l'**Europe occidentale et centrale** envoient aux pays neufs.

Ce genre d'échanges est moins volumineux, en comparaison avec les échanges **Sud-Nord** comme illustré ci-dessous dans le tableau (3) et (4), et enregistre en permanence une proportion toujours croissante dans la navigation légère, c'est à dire la navigation sans chargement en raison des mouvements pétroliers passant à vide, après avoir livré le pétrole brut et les produits pétroliers raffinés du **Moyen-Orient** en **Europe** ou en **Amérique**.

Tableau (3): Canal de Suez, Structure du courant d'échanges Nord-Sud (en%)

	<i>1913</i>	<i>1928</i>	<i>1938</i>	<i>1947</i>
Métaux et machines	20,3	25	25,2	15,5
Matériel ferroviaire	5,3	7,2	3,3	1,6
Ciment	3,9	5,9	7,2	7,7
Pétrole	4,5	2,9	3,6	1,2
Engrais chimiques	0,5	6,1	8,1	4
Houille	10,5	5,1	2,7	0,6

- Source : chiffres communiqués par la compagnie de Suez. Persée, Études et conjoncture - Économie mondiale, « L'évolution du trafic du canal de Suez et son rôle dans la conjoncture mondiale ». www.persee.fr/doc/estat_1149-3755_1949_num_4_1_9434, /Année 1949/ Volume 4/ Numéro1/ page 48.

Quant aux échanges **Sud-Nord**, ils se composent essentiellement de produits pétroliers bruts, métaux et minerais dont le manganèse, les oléagineux, les céréales (riz et blé), de matières premières textiles dont la jute, coton et la laine, huiles végétales, fruits, thé, sucre, matières premières (caoutchouc) et produits de consommation directe. En fait, l'apport en poids du courant **Sud-Nord** est en général plus fort que celui du courant **Nord-Sud**.

Tableau (4): Canal de Suez, Structure du courant d'échanges Sud-Nord (en%)

	1913	1928	1938	1947
Produits Pétroliers dont :	2,0	16,2	24,8	60,8
Pétrole brut	-	7,5	1	22,2
Essence	1,9	5,2	8,8	6,3
Mazout et divers	1	3,5	15	32,3
Métaux et minerais	10,8	9,6	7,6	7,3
Coton	2	1,8	1,6	1,1

- Source : chiffres communiqués par la compagnie de Suez. Persée, Études et conjoncture - Économie mondiale, « L'évolution du trafic du canal de Suez et son rôle dans la conjoncture mondiale ». www.persee.fr/doc/estat_1149-3755_1949_num_4_1_9434, /Année 1949/ Volume 4/ Numéro1/ page 50.

À la lecture des tableaux (3) et (4), nous constatons l'augmentation de certains groupes de marchandises, en l'occurrence, les produits pétroliers qui constituent l'essentiel des échanges **Sud-Nord**, ce qui confirme encore que l'ancien continent est absolument dépendant du **Canal de Suez**, pour assurer son approvisionnement en produits pétroliers, et par conséquent réussir son redressement économique. Certes, le pétrole est un produit qui figure dans les échanges commerciaux des deux courants, mais en analysant les chiffres des deux tableaux, nous remarquons l'importance des taux de ce dernier dans le courant **Sud-Nord**; nous citons à titre d'exemple l'année 1947, où les produits pétroliers (pétrole, essence, mazout) en provenance du **Moyen-Orient** atteignent 60,8 % du trafic général du **Canal de Suez**, tandis que le pétrole en provenance **d'Europe** ne dépasse guère 1,2% du trafic général du **Canal de Suez** pour la même années.

C- L'évolution du trafic du Canal de Suez

Bien que le développement du trafic du **Canal de Suez** soit, absolument sensible à la conjoncture économique et politique mondiale, ce dernier a surmonté les répercussions des Deux Guerres, en enregistrant une évolution notoire, en particulier après les années de la Deuxième guerre mondiale telle qu'elle ressort des données du mouvement des marchandises, dans les deux directions qui permet de conclure un certain nombre d'observations relatives à l'équilibre économique de l'ancien continent.

Tout d'abord, la distinction est fondamentale entre le courant **Nord-Sud** formé essentiellement de produits manufacturés et semi-manufacturés, et le courant **Sud-Nord** formé de matières premières et de produits alimentaires. Mais la distinction majeure demeure la suppression de certains besoins (houille 0,6% en 1947) et le maintien d'autres, qui sont accentués avec la guerre en l'occurrence, le trafic militaire et les produits pétroliers à destination de l'**Europe** qui atteignent 60,8% en 1947. Le **Moyen-Orient** est désormais le réservoir pétrolier de l'**Europe**.

Tableau 5 : Trafic des marchandises au Canal de Suez en milliers de tonnes-poids

<i>Années</i>	<i>Nord-Sud</i>	<i>Sud-Nord</i>	<i>Total</i>
<i>1928</i>	<i>11.963</i>	<i>20.659</i>	<i>32.622</i>
<i>1929</i>	<i>12.896</i>	<i>21.620</i>	<i>34.516</i>
<i>1930</i>	<i>9.434</i>	<i>19.077</i>	<i>28.511</i>
<i>1931</i>	<i>7.377</i>	<i>17.955</i>	<i>25.322</i>
<i>1932</i>	<i>6.314</i>	<i>17.318</i>	<i>23.632</i>
<i>1933</i>	<i>7.203</i>	<i>19.712</i>	<i>26.915</i>
<i>1934</i>	<i>7.981</i>	<i>20.464</i>	<i>28.448</i>
<i>1935</i>	<i>8.924</i>	<i>17.401</i>	<i>26.328</i>
<i>1936</i>	<i>8.829</i>	<i>16.727</i>	<i>25.556</i>
<i>1937</i>	<i>10.157</i>	<i>22.619</i>	<i>32.776</i>
<i>1938</i>	<i>7.768</i>	<i>21.011</i>	<i>28.779</i>
<i>1939</i>	<i>7.517</i>	<i>17.160</i>	<i>24.677</i>

- Source : chiffres communiqués par la compagnie de Suez. Persée, Études et conjoncture - Économie mondiale, « L'évolution du trafic du canal de Suez et son rôle dans la conjoncture mondiale ». www.persee.fr/doc/estat_1149-3755_1949_num_4_1_9434, /Année 1949/ Volume 4/ Numéro1/ page 47.

Toutefois, afin d'assurer la pérennité de son activité commerciale et de satisfaire les besoins de l'ancien continent, le trafic **du Canal de Suez** évolue notablement. Sachant que le **Canal de Suez** s'inscrit dans un contexte général de compétition entre les canaux maritimes mondiaux, tels que celui de **Panama**. En fait, le **Canal de Suez de 1956** modernise constamment ses installations, pour mieux subvenir aux besoins des compagnies de transport maritime, qui considèrent le **Canal de Suez** comme acteur clef du commerce entre **l'Europe** et **l'Asie**. La navigation à moteur permet indubitablement l'accélération du trafic du **Canal de Suez**, favorisant ainsi l'évolution et l'augmentation de la fréquence des échanges entre les deux continents à savoir **l'Europe** et **l'Asie**.

In fine, l'analyse des tableaux (1), (2), (3), (4) et (5) nous permet de déduire que l'évolution générale des échanges empruntant la voie du **Canal de Suez**, montre que **l'Europe** industrielle envoie aux pays **de l'au-delà de Suez** de moins en moins de produits manufacturés de consommation directe et de produits alimentaires, mais de plus en plus de biens de production et d'équipements et de matières premières, notamment les minérales et les produits pétroliers. Quant au courant **Sud-Nord**, il est évident qu'en outre le rôle évident joué par le **Canal de Suez**, de facilitateur des échanges mondiaux et source importante de revenu pour le gouvernement égyptien, la pérennité ainsi que l'évolution du trafic du canal sont un pilier crucial sur lequel repose tout l'avenir économique de l'ancien continent.

III. Le rôle économique, politique et social de la Compagnie Universelle Maritime du Canal de Suez

Nous allons étudier le rôle économique, politique et social de l'entreprise de **Suez**, qui a été créée le 15 décembre 1858 dans le but de gérer les recettes du **Canal de Suez**. Nous allons tenter de comprendre comment cette compagnie administrée à **Paris**, dirigée en **Égypte** par un personnel supérieur français et bénéficiant de la disjonction entre l'économie égyptienne et le service pour lequel elle est créée, passe d'une simple entreprise chargée de la direction et de la gestion du **Canal de Suez**, à un acteur économique potentiel dans la région de **Suez**. Sachant que **Paris** est le centre de décisions de tout ce qui importe la Compagnie; selon le dernier directeur-général de l'entreprise de **Suez**, **Jacques Georges-Picot**³⁰, « rien ne se passait en **Égypte** sans l'accord de **Paris**... Il y avait à **Paris** des services qui correspondaient aux services d'**Égypte** »³¹. Convient-il de dire que la Compagnie de **Suez** se préserve alors l'avantage de démarquer de l'action politique de **la France** en **Égypte** ?

Certes, **Ferdinand de Lesseps** diplomate, entrepreneur français et vice-consul de **France** à **Alexandrie**, réussit la jonction des eaux du **Nil** et celles de la **Mer Rouge**, mais ses négociations avec le Vice-Roi d'**Égypte**, **S.A. Mohammed Saïd Pacha**, qui se matérialisent par l'obtention d'un firman de concession de quatre-vingt dix-neuf ans, pour la gestion du **Canal de Suez** en faveur de la Compagnie Universelle du Canal Maritime de **Suez**, demeurent un

³⁰ Petit fils du juge Georges Picot, secrétaire perpétuel de l'académie des sciences morales et politiques, Jacques Georges-Picot est inspecteur des finances et président du Crédit industriel et commercial (CIC), un réseau bancaire français créé en 1859. Il est le créateur de la Banque de Suez en 1858. Il rejoint la Compagnie de Suez comme agent supérieur adjoint en Égypte.

³¹ H. Bonin, *Suez, du canal à la finance* (1858-1987), Economica, Paris, 1987, page 101.

vrai exploit, dans la mesure où le rôle de l'entreprise de **Suez** dépasse très vite celui prévu d'acteur économique, pour incarner d'autres rôles politiques, géostratégique et sociaux.

Comme déjà mentionné ci-dessus, la Compagnie Universelle du Canal Maritime **de Suez** est la plus grande entreprise étrangère en **Égypte**, en raison de l'importance de ses activités commerciales, de sa capitalisation boursière et de ses recettes. Rappelons que l'entreprise de **Suez** demeure libre d'émettre ses actions et ses obligations, indépendamment des intermédiaires financiers. Elle est habile pour s'adresser directement au marché financier parisien sans devoir se soucier des exigences des milieux bancaires et politiques, car elle n'a ni filiales, ni titres dans d'autres sociétés. Or, il n'est pas étonnant que la compagnie devienne l'entreprise la plus représentative du rapport de force, qui s'installe en **Égypte** et qui oppose le Colonel **Jamal Abde Nasser** aux souscripteurs étrangers de l'entreprise **de Suez**.

À côté de son caractère économique, la Compagnie est conçue par les nationalistes égyptiens comme un acteur politique, qualifié d'« État dans l'État ». Pour eux, le poids économique de l'entreprise imprègne absolument les relations politiques entre **l'Égypte**, les autres pays utilisateurs du **Canal de Suez** et la Compagnie Universelle du Canal Maritime **de Suez**.

A- La compagnie de Suez : Un État dans l'État ?

Sur les actes constitutifs de la compagnie, on peut lire que : « **le directeur de la compagnie sera toujours nommé par le gouvernement égyptien** ». Cette clause nous paraît à la fois pertinente et significative dans la mesure où d'une part ; elle assure la bonne vaillance du gouvernement égyptien sur le fonctionnement de la compagnie financière **de Suez**, et d'autre part elle reflète la volonté des fondateurs étrangers de l'entreprise **de Suez**, qui envisagent une réelle collaboration avec le gouvernement égyptien, car cette mesure permet l'installation des premiers rapports de confiance mutuels au sein de l'entreprise **de Suez**. Cependant, la durée de la concession est déterminée à quatre vingt-dix-neuf ans, et les travaux seront exécutés aux frais exclusifs de la compagnie **de Suez**. De ce fait, les actes constitutifs de la Compagnie Universelle du Canal Maritime **de Suez** sont très clairs et déterminent, avec précision, les attributions de chaque partie ainsi qu'ils garantissent les droits et les prérogatives de tous les actionnaires de l'entreprise.

Le gouvernement égyptien est bien consentant, bien que ses revenus tirés de l'activité maritime de l'entreprise de **Suez** soient minces. Il ne reçoit en effet que 15% des bénéfices nets. Le reste est réparti comme il suit: 75% au

profit de la compagnie et 10% au profit des membres fondateurs. Les tarifs des droits de passage du canal sont égaux pour toutes les nations, concertés entre la compagnie **de Suez** et le vice roi **d'Égypte** et perçus par les agents de la compagnie³².

Or, la volonté d'une coopération efficace et étroite, au moins du côté des pays fondateurs de la compagnie **de Suez** avec le gouvernement égyptien, s'affirme davantage à la lecture des actes constitutifs de la compagnie **de Suez**, qui stipulent clairement que les statuts de l'entreprise **de Suez** seront soumis par le directeur de la société à l'État égyptien pour les approuver, ainsi que les modifications qui pourraient être introduites plus tard, devront préalablement recevoir l'approbation de l'autorité égyptienne. *In fine*, il est accordé à la compagnie la faculté d'extraire des mines et carrières, appartenant au domaine public sans payer de droits. Également, la libre entrée de toutes les machines et matériaux qu'elle fera venir de l'étranger, nécessaires à l'exploitation de la concession³³ lui est reconnue.

Parmi les autres articles des actes constitutifs de la compagnie financière **de Suez**, on trouve **l'article 10** qui stipule qu'à l'expiration de la concession le gouvernement égyptien sera substitué à la Compagnie, et jouira sans réserve de tous ses droits. Il entrera en possession du canal et de tous les établissements qui en dépendront³⁴.

Pourquoi alors **Jamal Abde Nasser** précipite-t-il la nationalisation du canal **de Suez en 1956**, sachant que les actes constitutifs de la compagnie sont garants de tous les droits du gouvernement égyptien, à l'expiration de l'acte de la concession ? Est-il juste de dire que **Jamal Abde Nasser** envisage de fustiger **l'Occident**, pour lui avoir refusé le financement du projet du haut barrage d'**Assouan** ?

Encore, en juin 1951, **Mustafa El Hafnaoui**, attaché de presse de l'ambassade **d'Égypte** à **Paris**, publie sa thèse de doctorat qu'il soutient à **la Sorbonne** intitulée « **Les problèmes contemporains posés par le canal de Suez** », il trouve un document de première main dans les archives de la compagnie internationale du canal **de Suez**, qui n'est autre que l'acte original de la création de la Compagnie Universelle du Canal Maritime **de Suez**, où on note qu'il s'agit d'une société anonyme de droit égyptien. **Jamal Abde Nasser**

³² Denis LEFEBVRE, Op. Cit., pp. 15-24.

³³ Ibid., pp.15-24

³⁴ Henri PLON, *Actes constitutifs, compagnie universelle de canal de Suez*, Paris, Imprimeur-éditeur: rue Garancière 10, 1866, page 9.

s'appuie alors sur cet habillage juridique pour légitimer son acte de nationalisation du canal **de Suez** de 1956, à un moment où la compagnie maritime de Suez forge peu à peu sa place dans le pays. **Le Raïs** entend « dégonfler » le pouvoir économique, culturel et social de cette dernière en **Égypte**³⁵.

L'article 1 du titre premier « **Formation et objet de la société- Dénomination- siège-Durée** » du statut de la compagnie universelle du canal maritime **de Suez** stipule que: « **Il est formé, entre les souscripteurs et propriétaires des actions créées ci-après, une société anonyme sous la dénomination de la compagnie universelle du canal maritime de Suez** ». Il est évident que la compagnie fait prévaloir son droit de gérer les affaires des propriétaires d'actions et des souscripteurs, indépendamment de l'État égyptien.

En étudiant les actes constitutifs de la compagnie universelle maritime **de Suez**, qui ne laissent aucun doute quant à l'issue de la concession et des attributions de chaque partie signataire de ces actes, à savoir les pays étrangers fondateurs et le gouvernement égyptien, il est facile de prétendre que ces actes sont révélateurs d'une coopération bilatérale envisageable du côté des deux parties, à savoir l'État égyptien et les pays fondateurs. Toutefois, il est délicat de se prononcer sur la vraie identité politique et économique de la Compagnie Universelle Maritime **de Suez** de 1956.

B- La compagnie de Suez, vers un acteur politique

Dès sa fondation en 1858, la Compagnie financière du canal de **Suez**, est considérée comme un acteur économique potentiel, appelé à jouer un rôle pertinent dans la construction et le développement du tissu économique égyptien, à travers l'exploitation de la voie maritime placée au cœur des échanges entre la **Méditerranée** et la mer **Rouge**, assurant le passage des grands navires sous tous les drapeaux indispensable au commerce international.

La Compagnie financière **de Suez** est le premier symbole de la mondialisation dans le pays. Elle connaît dès sa création en 1858 une évolution remarquable. Favorisée par le contexte de la tutelle coloniale britannique, la Compagnie passe de ce fait, d'un simple acteur économique à un acteur politique important, faisant de cette entreprise un État dans l'État ; d'ailleurs la nouvelle attitude politique de la compagnie financière **de Suez** est l'une des

³⁵ Denis LEFEBVRE, Op. Cit., pp. 35.

soucis majeurs du colonel **Jamal Abde Nasser**, qui envisage libérer l'**Égypte** de toute dominance étrangère.

Outre l'activité commerciale de l'entreprise **de Suez**, cette dernière profite de son rôle d'entreprise concessionnaire publique, pour commencer à défendre et protéger d'autres intérêts stratégiques (besoins énergétiques) dans la région, dans une période qui coïncide avec la fin de l'ère coloniale britannique et française, la construction nationale de l'**Égypte** et l'affirmation des mouvements nationalistes à partir de 1930.

Toutefois la prospérité de l'activité économique de la société tourmente **Jamal Abde Nasser**, car la Compagnie financière **de Suez** dépasse dès les premières années de sa création, le cadre commercial de sa vocation pour incarner les intérêts politiques et commerciaux de ses principaux clients européens. En cela elle s'érige en véritable défi face à la souveraineté et la suprématie de l'État égyptien, qui refuse toute hégémonie étrangère dans le pays en particulier après son indépendance.

En dépit de l'importance de cette entreprise dans le développement et l'épanouissement de l'économie égyptienne, la Compagnie financière **de Suez** illustre bien le rapport de force qui a opposé l'**Égypte** aux intérêts étrangers dans la région, en particulier avec l'arrivée au pouvoir du Président **Jamal Abde Nasser** qui veut mettre l'**Égypte** sur la liste des pays modernes et développés. Pour cela, il lui faut contrôler les capitaux étrangers privés dans le pays et garantir l'indépendance économique de l'**Égypte**. Rappelons que l'entreprise jouit d'un statut international, consolidant son rôle important d'acteur économique et commercial pour l'économie mondiale et égyptienne. Toutefois, cette dernière dépend absolument des recettes du **Canal de Suez** de 1956, pour relancer son activité maritime.

Les Égyptiens considèrent cette compagnie comme une compagnie d'intérêt public national alors que pour ses dirigeants étrangers, il s'agit avant tout d'une entreprise d'intérêt public international, car le premier conseil d'administration de la société comprend des représentants de quatorze pays ce qui confirme le caractère international de la Compagnie, reléguant ainsi sa nationalité égyptienne au second plan.

Au premier abord, l'importance du rôle économique de l'entreprise fait de cette dernière une institution redoutable en **Égypte**, dans la mesure où le gouvernement égyptien craint: d'une part que l'importance économique de cette institution influence les relations politiques internationales de l'**Égypte** avec les autres États, et d'autre part que les revenus de l'entreprise ne profitent pas à

l'économie nationale du pays. En examinant les deux tableaux (A) et (B) relatifs respectivement au compte principal de la compagnie de Suez et à la moyenne annuelle des dividendes, nous constatons que les soucis du Raïs sont bien fondés.

Tableau A

Main Accounts of the Company, 1947-1955 (million 1913 gold francs)

Total receipts	2348
Investments (apart from Maintenance)	502
Upgrade Work	67
Net Profit	1183
Reserves	224
Paid to Egypt (apart from Taxes)	77
Dividendto Shareholders	815

Source : Hubert BONIN, *The Compagnie du canal de Suez and the Transit Shipping, 1900-1956, page 108*

Tableau B

Average Annual Dividends, 1870- 1947 (million 1913 gold francs)

1947-1955	91
1914-1939	96
1891-1914	81
1870-1914	52

Source : Hubert BONIN, *The Compagnie du canal de Suez and the Transit Shipping, 1900-1956, page 108*

C. Le canal de Suez est-il vecteur de changement social ?

À côté de ses rôles politiques et économiques, la Compagnie Universelle du Canal Maritime **de Suez** remplit aussi un rôle social, qui se base sur l'organisation du travail souvent articulé sur l'analyse de l'environnement social et politique. Il est à reconnaître que la Compagnie financière de **Suez** est conçue comme une grande entreprise étrangère et symbole de la mondialisation dans le pays, qu'elle offre des opportunités de travail en **Égypte** pour les ouvriers étrangers majoritairement du bassin méditerranéen, comme pour les ouvriers égyptiens.

Cependant, la monographie sociale de l'entreprise **de Suez** révèle certaines spécificités quant à la politique de recrutement de la compagnie, qui dégage deux modes d'organisations différents: un premier sommaire relatif à une main-d'œuvre égyptienne sous-qualifiée, employée dans le cadre du tâcheronnat, et un second moderne et rationalisé relatif à une main-d'œuvre européenne souvent hautement qualifiée, employée dans les ateliers. Les statistiques de l'année 1956, année de la nationalisation du **canal de Suez**, sont révélatrices: le personnel européen qualifié de la Compagnie est de 525 personnes sur 910, parmi les 167 pilotes seulement 38 sont égyptiens. C'est uniquement un personnel subalterne, c'est à dire d'ouvriers et d'employés qui est en majorité égyptien avec une représentation de 3267 sur 4223.

Les chiffres sont alors parfaitement illustratifs de l'environnement social de l'entreprise, qui encourage l'installation de main-d'œuvre ouvrière européenne trop qualifiée, à côté de travailleurs peu qualifiés parfois sans qualification, et une population d'ingénieurs français expatriés³⁶.

La Compagnie Universelle du Canal Maritime de **Suez** a fait de son personnel, dès sa mise en action, un vecteur de changement et de prospérité, déterminant toutes ses évolutions internes et externes. À travers sa politique de recrutement paternaliste, reposant sur la fidélisation du personnel européen afin de conserver la main-d'œuvre étrangère **à Suez**, tout en forgeant la distinction entre le personnel inscrit et celui non-inscrit. La Compagnie financière de **Suez** tente de créer un consensus (accords unanimes) parmi les ouvriers. Ce consensus est très vite fragilisé par l'émergence de l'État-nation (montée du nationalisme égyptien) qui exige des méthodes de gestion du personnel plus modernes.

Toutefois, pour assurer sa pérennité, la Compagnie financière de **Suez** est alors obligée de rompre avec le paternalisme hérité des années vingt,

³⁶ « L'Égypte et la compagnie universelle du canal maritime de Suez » dans *Persée*, revue française de science politique, 17^e année, numéro 2, 1967. Page 294

reposant sur la distinction entre les ouvriers européens fidélisés bénéficiant d'un statut avantageux au sein de l'entreprise, et les ouvriers égyptiens victimes d'une politique entrepreneuriale de désaffection, notamment après 1945 lorsque la population égyptienne dépasse la population étrangère qualifiée au sein du personnel de l'entreprise, et par conséquent les rapports entre patrons et ouvriers se trouvent profondément affectés par cette nouvelle réalité socio-économique.

Les disparités ouvrières constituent également un déficit majeur pour la compagnie de **Suez**, qui s'est identifiée par une série de crises ouvrières depuis sa constitution. La balance des forces a changé, notamment avec le nationalisme des ouvriers égyptiens qui revendiquent désormais des droits similaires à ceux des ouvriers étrangers. En effet, un rééquilibrage s'impose et s'effectue entre le personnel européen et les ouvriers égyptiens, qui politisent très vite les conflits en particulier sous la pression du mouvement national égyptien, les syndicats et les associations, qui encouragent la montée du nationalisme égyptien sur l'entreprise. Après la Deuxième guerre mondiale, les Égyptiens constituent la majorité du personnel de l'entreprise **de Suez**, ce qui fait que la Compagnie Universelle du Canal Maritime **de Suez** devient une des cibles privilégiées de la propagande nationaliste, qui sensibilise à la fois les ouvriers étrangers et les employés égyptiens, qui représentent désormais un contre-pouvoir important au sein de cette compagnie³⁷.

Le gouvernement égyptien critique sévèrement la politique de recrutement de la compagnie financière de **Suez**, ainsi que la défaillance de son modèle social, qu'elle pratique au détriment des ouvriers égyptiens. Pour cela, il juge nécessaire le rôle de l'État égyptien dans ce qui relevait jusqu'alors des affaires internes de la compagnie, dans la normalisation des rapports entre la Compagnie financière **de Suez** et les ouvriers du canal de **Suez**, en particulier on ce qui concerne le niveau des salaires, la cadence de l'égyptianisation et la formation du personnel.

Néanmoins, le double statut de l'entreprise, à savoir celui de société égyptienne de service public et celui de compagnie universelle liée à un intérêt international supérieur, pose avec acuité la question de savoir à qui profite véritablement les bénéfices de l'exploitation du Canal **de Suez**? Est-ce aux actionnaires, sur lesquels repose tout le « *succès story* » de l'entreprise de **Suez**? Ou bien l'**Égypte** qui a créé l'environnement nécessaire au creusement de l'isthme, au nom du service public national et au nom du bonheur de sa nation?

³⁷ http://economix.fr/pdf/colloques/2008_RTP/Piquet.pdf

Chapitre III

Les relations franco-britanniques De l'entente cordiale à l'alliance militaire de 1956

Devenu majoritaire aux côtés des Français dans le capital de la Compagnie Universelle du Canal Maritime de Suez, **Londres** porte un intérêt croissant au canal **de Suez**. Dès lors, Français et Britanniques sauront-ils mettre de côté les conflits politiques hérités des siècles précédents, et unir leurs efforts pour réussir le projet **du Canal de Suez** ? **La France** tente de faire un premier pas pour donner un nouveau souffle aux relations franco-britanniques, en envisageant en 1940 une union politique et militaire avec la **Grande-Bretagne**, qui reste relativement insensible aux initiatives du gouvernement français.

Guy Mollet, alors chef du conseil français, réitère la volonté de la **France** à adhérer au « **Commonwealth** ». Mais est-ce que le projet d'une union politique et militaire entre la **France** et la **Grande-Bretagne** n'est-il pas encore une « **des foucades** » dont **Guy Mollet** était coutumier ?³⁸

Nous avons tenté d'étudier la nature des relations franco-britanniques au sein de la compagnie de Suez de 1956, mais le manque de sources fait que certains aspects de ses relations ne sont pas traités dans ce chapitre.

³⁸ **Christian Pineau**, revient sur ce projet d'union entre la France et la Grande-Bretagne lors d'un entretien avec l'historienne **Georgette Elgey**, et dit que c'est « une des foucades dont **Guy Mollet** était coutumier », il ajoute que **Anthony Eden** ne voulait pas peiner **Guy Mollet**, toutefois il lui promet d'étudier cette question mais il remet sa réponse à plus tard. Denis LEFEBVRE, Op. Cit., p. 73.

I- Le canal de Suez et le vieux « couple » franco-britannique

A- Les relations franco-britanniques : l'entente cordiale, réalité ou mythe ?

L'idée d'une union franco-britannique est récurrente dans les années 1950. La **France** envisage tant une union avec **la Grande-Bretagne**. Cependant, quelques semaines après la nationalisation du **canal de Suez de 1956**, le 10 septembre 1956, lors de sa visite à **Londres**, **Guy Mollet** exhume de l'oubli de l'histoire le projet de **Jean Monnet**, en réitérant à son homologue anglais **Anthony Eden**, la volonté de **la France** d'unir les deux pays. En effet, le projet d'union entre les deux pays date du 16 juin 1940, lorsque **Jean Monnet**, alors président du comité de coordination du gouvernement français, dans le but de mettre en commun les capacités de production de **la France et du Royaume Uni**, en vue de préparer et de coordonner l'effort d'armement, tente de convaincre les Britanniques d'une union **franco-britannique** avec un seul parlement et une seule armée. Ce projet est rapidement condamné avec l'arrivée au pouvoir du **Maréchal Pétain**, le 18 mai 1940, qui voit mal une union avec un ancien rival.

À ce stade de réflexion, nous pouvons nous poser la question suivante : pourquoi la **France** envisage-elle tant une alliance militaire avec **la Grande-Bretagne**? Sachant que les deux propositions, à savoir celle de 1940 et celle de 1956 ont été étudiées à **Londres** mais jamais à **Paris**. Nous soulignons également que ces deux propositions n'apparaissent dans aucun fonds d'archives français. Est-il alors juste de dire que le projet d'une union franco-britannique est une proposition propre de **Guy Mollet**, n'engageant guère le gouvernement français?

Toutefois, l'histoire témoigne une entente cordiale entre les deux pays depuis 1901, qui se matérialise le 8 avril 1904 par la signature de trois accords de concessions mutuelles mettant fin à un ensemble de conflits « coloniaux » entre **Paris et Londres**, en dépit de l'échec de plusieurs essais d'entente. Il s'agit essentiellement du « troc » **Égypte-Maroc** : **la France** s'engage à ne pas contester l'occupation de **l'Égypte** par **la Grande-Bretagne** (qui remonte à 1882), en contre partie cette dernière donne la main libre à **la France** pour étendre son influence **au Maroc**, afin de compléter sa domination sur le Maghreb. L'entente cordiale entre les deux pays se transforme rapidement en une alliance, en particulier quand les dirigeants allemands en 1914 réagissent à l'entente franco-anglaise. Le sentiment de solidarité se renforce entre les deux

pays lorsque **Londres** envisage une intervention militaire soutenant **la France**, si les Allemands décident d'attaquer **la France** au **Maroc**. Nous constatons que les efforts des Anglais pour une entente cordiale avec **la France** sont considérables, et cela bien avant **la crise de Suez** de 1956. Mais pourquoi en 1956 c'est **la France** qui cherche désormais une alliance avec les Britanniques ?

B- L'expédition de Suez de 1956 : échec de l'entente cordiale franco-anglaise

Or, l'expédition **de Suez de 1956** est-elle capable de rapprocher les deux pays pour mettre fin à une longue inimitié entre **la France** et **le Royaume-Uni** ? Ou bien le projet d'union entre les deux pays émane tout simplement de la volonté de **la France** à unifier **l'Europe** notamment après la Grande guerre? Si c'est le cas pourquoi alors attendre **la crise de Suez de 1956**, pour envisager une alliance militaire avec les Anglais?

Il nous semble logique de penser que le motif principal derrière la proposition française d'union, entre les deux pays en 1956 est d'unir davantage **Londres et Paris** dans la crise politique et militaire du **Canal de Suez**, et prouver dans les faits la solidarité et l'union totale des deux pays. Mais selon un document officiel du gouvernement britannique publié par la « **BBC News** », d'autres raisons animent la position française, outre le fait que **Guy Mollet** est un anglophile, reconnaissant l'aide militaire anglaise aux Français pendant la Grande guerre, et fasciné par l'État-providence britannique. Car le gouvernement français est conscient du rôle primordial de l'armée britannique, qui connaît bien la région dans la guerre **de Suez de 1956**.

En fait, **Jamal Abed Nasser** inquiète **Paris**, et **Guy Mollet** a besoin impérativement de l'alliance militaire britannique pour faire face au danger nassérien en **Égypte et en Algérie** française. Mais, la crise de Suez de 1956 risque d'accroître la tension entre **Israël** et **la Jordanie**. Rappelons que **la France** est alliée d'**Israël**, et la **Grande-Bretagne** est alliée de **la Jordanie**. **Guy Mollet** craint l'irréparable, autrement dit une guerre entre les deux armées en cas de guerre entre **Israël** et **la Jordanie**³⁹. En outre, **la France** perd son influence de puissance dans ses sphères coloniales, au moment où elle cherche son indépendance des deux autres puissances mondiales, à savoir les **États-Unis** et **l'URSS**. Il paraît que la crise **du canal de Suez** approche militairement les deux pays, en raison de leur ennemi commun en **Égypte**. **La France** tient

³⁹ http://news.bbc.co.uk/2/hi/uk_news/6261885.stm, "BBC News: When Britain and France nearly married", consulté le 6 janvier 2016.

toujours au projet d'union avec les Britanniques, au point que la presse anglaise « *The Times* » parle de « frangleterre »⁴⁰.

II- Paris-Londres : l'entente improbable

A- Le projet du Commonwealth

Le « **Commonwealth** » signifie littéralement la communauté des nations. Cette organisation intergouvernementale qui est née sur les « décombres » de l'Empire britannique, a survécu à la décolonisation pour faire prévaloir de nouvelles valeurs qui privilégient la solidarité, la coopération et le développement interétatique à la fin du **XXème** siècle. Rappelons que la création officielle de l'organisation est en 1931, bien que l'idée de cette association revienne à **Lord Durham**, gouverneur général des deux colonies des Haut-Canada et Bas-Canada, qui en 1839 suggéra la création d'un **Commonwealth** afin d'éviter la sécession de ses colonies.

Le Traité du Commonwealth incite les pays membres à consolider et à pérenniser un grand ensemble de concertation et de coopération. Le « **Commonwealth** » demeure une organisation internationale qui est à la fois énigmatique et étrange, du fait que cette dernière unit les intérêts communs des pays qui y sont membres, mais qui peuvent rester neutres lorsqu'un conflit engage un ou plusieurs d'entre eux. Il est temps de se poser la question suivante : pourquoi **la France** insiste alors à intégrer cette organisation qui ne lui garantit pas une alliance militaire en cas d'attaque? Est-il approprié de penser que **Guy Mollet** cherche une quelconque alliance avec les Anglais ?

Face à la ténacité des Français, **Anthony Eden**, président du conseil britannique, est dans l'obligation de se prononcer sur cette question, afin d'enterrer définitivement cette proposition. Il fait apprendre à **Guy Mollet** qu'il faut plutôt œuvrer pour le renforcement des liens entre les deux pays, dans les organismes et les instances européennes existants déjà. Cette réponse comporte en soi un rejet de la candidature de **la France** au « **Commonwealth** », même si **Paris** avait exprimé explicitement que le passage de **la France** sous l'autorité de Sa Majesté la reine **Élisabeth II** ne soulève aucune difficulté, et que les Français sont favorables à une citoyenneté commune sur le modèle irlandais.

⁴⁰ Denis Lefebvre, *Les secrets de l'expédition de Suez: 1956*, Librairie Académique Perrin, 2010, p. 74

B- Anthony Eden jette les derniers feux de l'entente cordiale

Néanmoins, au départ du dialogue anglo-français, la Grande-Bretagne s'intéresse à coopérer avec **la France**. En 1945, **Ernest Bevin**, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères dans le gouvernement travailliste anglais, prend l'initiative en juillet de la même année et exprime la volonté de son pays pour une association économique et même politique avec les autres pays européens riverains de l'Atlantique et de la Méditerranée; dans cette association **la France** est le principal partenaire de **l'Angleterre**. Si l'alliance entre les deux pays avait duré **la Grande-Bretagne** aurait certainement un poids égal à celui **des États-Unis et de l'URSS**.

Cependant, il est communément admis que les relations franco-britanniques ont connu l'alternance de périodes d'entente et de mésentente, mais l'expédition de Suez **de 1956** est considérée comme une réussite militaire pour **Paris et Londres**. Toutefois l'échec politique et diplomatique de cette dernière condamne l'entente cordiale entre les deux pays à périr, en particulier après le départ d'**Anthony Eden**, frappé par le désastre diplomatique de l'expédition de **Suez de 1956** et l'échec de ses desseins politiques au **Moyen-Orient**. L'image des Britanniques est ébranlée dans le monde arabe, chose qu'**Anthony Eden** craint farouchement. En fait, cette entente cordiale née en **Égypte** se termine effectivement en **Égypte**. L'émergence des deux superpuissances extra-européennes, à savoir **l'URSS et les États-Unis**, change le paysage politique international notamment après l'expédition **de Suez de 1956**.

Il est clair que malgré leurs inimitiés les deux pays cherchent une alliance militaire. Ce souhait se réalise avec la crise **de Suez** de 1956, qui fait naître une certaine solidarité politique et militaire entre **Paris et Londres**, en dépit de la divergence des motifs de départ de chaque pays. Est-il juste de dire que la crise de **Suez de 1956** révèle la vulnérabilité d'une entente cordiale centenaire entre les deux gouvernements? Ou bien met-elle fin à une alliance piètre entre les deux pays ?

Partie II

La crise de Suez de 1956

Nous allons étudier dans cette partie comment **Jamal Abde Nasser** prépare sa décision de nationaliser le **canal de Suez en 1956**, laquelle aboutit à la crise **de Suez de 1956**. Nous allons également analyser ses premières concertations avec son ministre de l'information, **Mohammed Hussein Haikal**, concernant une éventuelle opération militaire franco-britannique **en Égypte**, suite à sa décision de la nationalisation du **Canal de Suez de 1956**⁴¹.

Les Égyptiens signent, au **Caire le 19 octobre 1954**, avec les Britanniques un traité qui prévoit l'évacuation des dernières troupes britanniques du canal **de Suez** pour **juin 1956**. Or, un mois plus tard, **le Raïs** nationalise le canal **de Suez**. Il est certain pour **Jamal Abde Nasser** que **la France** riposte militairement à la décision de la nationalisation du **Canal de Suez**.

La France nourrit des peurs quant aux ambitions politiques et diplomatiques de **Jamal Abde Nasser** dans la région **du Moyen-Orient**. Nous citons une note de la direction française, suite à une rencontre à **Londres** entre **Henri Roux**, ministre plénipotentiaire, et le sous-secrétaire d'État adjoint **Charles Shuckburgh**, ce dernier est convaincu que le colonel **Jamal Abde Nasser** nourrit des desseins politiques très ambitieux, et que ce dernier aspire à devenir non seulement le maître de **l'Égypte**, mais également le chef d'une vaste fédération de pays arabes, comprenant le **Maghreb**. Pour **Charles Shuckburgh**, **le Raïs** n'est pas un homme de toute quiétude⁴².

⁴¹ Jamal Abde Nasser se concerta avec son ministre de l'information, dans une longue conversation téléphonique, qu'il intitule « Si j'étais Eden ». Marc Ferro, *1956, Suez : Naissance d'un tiers monde*, Éditions: Complexe 1982, 1987, 1995, 2006, ISBN 2-8048-0100-4. Pages 34.

⁴² Note de la direction française d'Afrique-Levant, en date du 23 janvier 1956, suite à une rencontre à Londres entre Henri Roux, ministre plénipotentiaire, et le sous-secrétaire d'État adjoint Charles Shuckburgh

Chapitre IV

La nationalisation du canal de Suez

Dans sa conversation avec **Mohammed Hussein Haikal**, le président égyptien énumère 14 points importants : ainsi étudie-t-il la réaction de **la France**, celle du **Royaume-Uni**, d'**Israël**, des **Américains et des Russes** suite à la nationalisation inattendue du canal **de Suez**. Parmi ces 14 points, nous trouvons que **Jamal Abde Nasser** est bien conscient que **Anthony Eden**, le Premier ministre britannique, ripostera militairement et s'opposera à sa décision de nationaliser le canal **de Suez**, mais sa position est faible vu qu'il est difficile d'obtenir le soutien de l'opinion britannique.

Toutefois, **Anthony Eden** incitera **la France** à agir avec lui, à moins que ce ne soit **la France** qui l'incite. Cela prouve que **Jamal Abde Nasser** sait bien que l'affaire **de Suez** peut faire naître une alliance militaire entre **Paris et Londres**. Mais **le Raïs** exclue totalement la participation d'**Israël** à cette opération militaire, sous prétexte que même si les Israéliens l'envisagent, **Anthony Eden** finira par les en empêcher.

Très sûr de lui, **le Raïs** pense avoir tout étudié et n'avoir rien laissé au hasard. Cependant, nous concevons mal comment **Jamal Abde Nasser** compte absolument sur la neutralité des Américains dans ce conflit qui l'opposera aux deux puissances européennes, à savoir **la France et la Grande-Bretagne**, sachant que dès son retour de la conférence de **Bandung**, son comportement politique tentant d'éviter tout contact avec les dirigeants américains, donne foi aux rumeurs accusant les Américains de travailler à déstabiliser son régime, en mettant en doute la stabilité de son pouvoir et en sabotant le financement de son projet du barrage d'**Assouan**⁴³. Quant aux Russes, qui risquent d'ailleurs de le dissuader de ses desseins, **le Raïs** décide alors de les surprendre⁴⁴ par sa décision de la nationalisation du canal **de Suez** de 1956.

⁴³ Henry Laurens, op. Cit., page 412.

⁴⁴ Marc FERRO, *1956, Suez : Naissance d'un tiers monde*, éditions : Complexe 1982, 1987, 1995, 2006, ISBN 2-8048-0100-4, pages 34-37.

I- Jamal Abde Nasser nationalise le canal de Suez en 1956

A- Le discours du Raïs de 1956

Le 24 juillet 1956, **Jamal Abde Nasser** s'entretient avec **Moustafa El Hafnaoui**, attaché de presse de l'ambassade d'Égypte à Paris, et mettent au point les derniers détails de son plan de la nationalisation du canal **de Suez**, qu'il compte déclarer le 26 juillet 1956, lors d'un discours banal en apparence devant la bourse de coton d'**Alexandrie**.

Ce discours est l'occasion pour **Jamal Abde Nasser** de rappeler les démêlés de l'Égypte avec l'occident et le colonialisme. Au début de son discours, **le Raïs** s'adresse à la foule de milliers d'Égyptiens qui sont venus l'écouter, avec un sourire apaisant ponctué d'éclats de rire et de codes, mais son ton devient résolu et son visage durcit en dénonçant les milliers de dollars égyptiens volés au fil des décennies par les puissances étrangères, faisant ainsi allusion aux Européens. Il déclare avec fermeté qu'aucune souveraineté n'existera en Égypte excepté celle des Égyptiens.

Or, ses propos volontaristes engagent les Égyptiens dans le processus de développement, de la construction et de l'industrialisation de l'Égypte. Il leur fait part de ses desseins politiques en exprimant sa volonté d'unifier le monde arabe du **golfe Persique** jusqu'à l'**océan atlantique**, et en dénonçant la politique française en **Algérie**. **Jamal Abde Nasser** n'hésite pas à lancer de violentes diatribes contre l'État d'**Israël**.

Au moment où le colonel **Jamal Abade Nasser** déclare la nationalisation du canal **de Suez**, autrement dit la nationalisation de la Compagnie universelle du canal maritime **de Suez**, et la constitution d'une société anonyme égyptienne pour s'en charger, des forces de l'armée égyptienne s'emparent du siège de la Compagnie au **Caire**, des bureaux **de Suez d'Ismailia** et de **Port-Tewfik** et réquisitionnent le personnel, voire même le comte de **Gruilly**, agent supérieur de la compagnie, est consigné dans sa résidence.

Le décret de la nationalisation paraît dans le Journal officiel. Il annonce que la propriété des avoirs de la compagnie et la gestion de ses activités sont transmises au gouvernement égyptien. Sachant que ce décret ne met nullement en cause le statut du **canal de Suez** en tant que voie d'eau internationale, comme défini par la convention internationale de 1888. Certes, il

réduit la durée de la concession accordée à la Compagnie de 99 ans à 87 ans, mais il comporte une clause compensatoire. **L'Égypte** compte indemniser les actionnaires du **Canal de Suez** de 1956. Les dommages-intérêts proposés par **Jamal Abde Nasser** prouvent sa bonne foi, mais sont-ils suffisamment élevés pour faire oublier aux Français et aux Britanniques la brutalité de sa décision unilatérale de nationaliser le **Canal de Suez**?

B- Le Raïs fustige Paris et Londres

Au lendemain de la nationalisation du **canal de Suez**, **Paris et Londres** se révoltent. La presse française et anglaise titraient : « *Un seul langage, la force* », « *Tel Hitler il a agit, tel Hitler il périra* », « *Dégonflons ce bluff* »...etc. Les médias français craignent le pire, comme c'est le cas pour le journaliste français, **P.R.Wolf Raymond Aron**⁴⁵, qui se demande si les dangers de l'incitation à une guerre en **Égypte** ne seront pas plus grands à terme qu'au moment de la nationalisation, notamment dans une conjoncture où l'humanité souffre de l'aventure algérienne. Quant aux socialistes israéliens, **Jamal Abde Nasser** continuera d'agir comme **Hitler** tant que **l'Occident** n'y aura pas mis fin.

Rappelons un peu le contexte politique et historique **en France** au moment de la nationalisation du **Canal de Suez** en 1956. La **France** est dirigée par **Guy Mollet**, homme clef de l'affaire de **Suez**, à la tête d'un gouvernement de coalition de Front républicain, qui considère la nationalisation du **canal de Suez** de 1956 comme un affront et comme une affaire de dignité, qui lui tient personnellement à cœur. Il faut donc agir pour mettre fin à cet **Hitler** arabe en puissance qui n'est d'autre que **Jamal Abde Nasser**.

C- Qui est Guy Mollet ?

Né le 31 Décembre 1905 à **Flers** (orne) et décédé le 3 octobre 1975 à **Paris**, **Guy Mollet** exerce des fonctions multiples, je cite Maire d'Arras, parlementaire, député, Secrétaire général de la **Section Française de l'Internationale Ouvrière (SFIO)** de 1946 à 1969, Président du Conseil sous la IVème République de février 1956 à juin 1957..... Il fut un des trois Présidents du Conseil à jouir d'une réelle popularité : il partage ce privilège avec **Antoine**

⁴⁵ Politologue et journaliste français, né le 14 mars 1905 à Paris. Promoteur du libéralisme, il dénonce dans son ouvrage « *L'Opium des intellectuels* » les régimes communistes. Il est éditorialiste au quotidien « *Le Figaro* », également à « *L'Express* ».

Pinay et Pierre Mendès France. Il est un des rares hommes politiques dont le nom est devenu un substantif et désigne un type d'action, une formule de pensée, avec le « mendésisme » et le gaullisme⁴⁶.

En dépit de ses qualités de parlementaire, en particulier celle d'orateur hors pair, **Guy Mollet** se distingue par « la minceur » de son bilan de député, le petit nombre de ses interventions et sa faible participation aux travaux des commissions. Il n'intervient que dans les circonstances exceptionnelles. Par contre on lui reconnaît ses talents d'orateur, l'éloquence de l'homme clef de l'expédition **de Suez de 1956** valait par la clarté des analyses, la précision de l'exposé et l'efficacité de la pédagogie⁴⁷.

En tant que Secrétaire Général de la **Section Française de l'Internationale Ouvrière (SFIO)**, **Guy Mollet** est le gardien fidèle de son parti. Il a un attachement qui est à la fois fort et total à sa doctrine, mais cela n'empêche pas qu'en tant que politicien, les historiens ont relevé des variations voire même des contradictions dans son comportement politique. Je cite une des plus caractéristiques et des plus pertinentes: dans la campagne électorale de 1955, **Guy Mollet** dénonce la guerre **d'Algérie**, mais une fois au pouvoir il engage véritablement la **France** dans une guerre en **Algérie**⁴⁸.

Ses préoccupations et ses finalités concernant le dossier algérien sont strictement politiques. **Guy Mollet** est pour l'association des nations et l'émancipation économique des populations d'outre-mer, une des conceptions majeures des partis socialistes en 1955. Il exprime cela dans sa préface du livre de **Paul Alduy**, député et chef de son cabinet, « *L'Union française, mission de la France* ». À travers sa politique coloniale socialiste, **Guy Mollet** rejette le racisme et le séparatisme⁴⁹.

Cependant, une fois au pouvoir **Guy Mollet** a plongé **la France** dans la guerre totale. Il décide le 6 février 1956, soit le lendemain de son investiture en

⁴⁶ B. MÉNAGER, Philippe RATTE, Jean-Louis THIEBAULT, Robert VANDENBUSSCHE, Christian-Marie WALLON-LEDUCQ, *Guy MOLLET, Un camarade en République*, Éditeurs : Presses Universitaires de Lille, page VIII.

⁴⁷ Ibid., p. X.

⁴⁸ Ibid., p. X.

⁴⁹ Guy.perville.free.fr, « **La SFIO, Guy Mollet et l'Algérie de 1945 à 1955 (1986)** », Publié: dimanche 8 avril 2007. Communication présentée au colloque *Guy Mollet, un camarade en République*, organisé à Lille en octobre 1986, et publiée dans les actes de ce colloque par les Presses universitaires de Lille, 1987, pp. 445-462.

tant que nouveau président du Conseil français de se rendre en personne en **Algérie**, pour y désigner le général **Catroux**, comme ministre délégué à part entière au dossier algérien⁵⁰. **Guy Mollet** demande à ce dernier de démissionner, le jour même à cause de la rébellion des Français d'**Alger**, qui se soucient de cet homme pour avoir accompagné **la Tunisie** à l'indépendance, et par conséquent ils ne veulent pas de lui en **Algérie**. Le président du Conseil nomme un nouveau ministre en **Algérie**, il s'agit de **Robert la Coste**, ancien résistant et membre de la **SFIO**, le parti de gauche majoritaire à l'époque.

Guy Mollet obtient le soutien des députés français qui lui accordent des pouvoirs spéciaux, afin de bien mener son intervention militaire en **Algérie**. Soutenu dans cette mission militaire par son ministre de la justice, **François Mitterrand**, les combattants algériens sont emprisonnés et condamnés et l'État français est désormais inflexible. L'armée française, en **Algérie** accueille son nouveau chef, il s'agit bien du Général **Raoul Salan**, commandant supérieur interarmées en **Algérie**, le militaire le plus décoré de **France**, icône de la guerre **d'Indochine** et grand stratège des guerres. **Salan** est chargé d'écraser définitivement le **FLN, Front de libération nationale** en **Algérie**.

Or, la **France** reconnaît qu'elle a fait la guerre en **Algérie**. Le 10 juin 1999, le socialiste **Jacques Floche** est à l'origine d'une proposition de loi sémantique, où il appelle l'Assemblée à enterrer le terme officiel d'« **opérations de maintien de l'ordre en Afrique du Nord** », longtemps utilisé pour parler de la **guerre en Algérie**, et le substituer dans tous les textes législatifs et réglementaires par l'expression « **guerre d'Algérie** »⁵¹. Le 20 décembre 2012, dans un discours devant le parlement algérien. Le président **François Hollande** qualifie le système colonial en Algérie de « système profondément injuste et brutal » et reconnaît les massacres de **Sétif, Guelma et Kherrata**⁵².

⁵⁰ Phillipe TETART, « L'arrivée de Monsieur Guy Mollet à Alger en février 1956 », dans Fresques.ina.fr, 14 février 1956.

⁵¹ Blandine GROSJEAN, « la France reconnaît qu'elle a fait « la guerre » en Algérie. L'Assemblée vote aujourd'hui un texte qui enterre le terme officiel d'opérations de maintien de l'ordre », dans Libération, 10 juin 1999 à 23:27.

⁵² C.V- leJDD.fr, « Guerre d'Algérie : Hollande reconnaît « la torture » », dans lejdd.fr, jeudi 20 décembre 2012.

D- La nouvelle de la nationalisation du canal de Suez et la situation à Paris et Londres

Face à la nouvelle situation au **Moyen-Orient**, **Israël** sent son existence menacée par le président égyptien **Jamal Abde Nasser**. L'État hébreu a toutes ses raisons pour se joindre à **Guy Mollet**, qui étudie le livre écrit par **Jamal Abde Nasser** intitulé « **la Philosophie de la révolution** » et y note certains passages inquiétants, en l'occurrence lorsque ce dernier exprime sa volonté de faire de l'**Égypte** le carrefour des routes mondiales, ou encore le cœur du panarabisme. Pour cela, il est crucial de sauvegarder **Israël**, préserver cet État démocratique dans la région du **Moyen-Orient**, dirigé par des socialistes qui tentent de bâtir une société nouvelle dans la région.

Toutefois, la situation est ambiguë à **Londres**. **Anthony Eden** souhaite mettre fin au régime politique de **Jamal Abde Nasser**, mais il n'a pas le soutien de l'opinion publique de son pays, qui n'est pas pour une intervention militaire en **Égypte**. Mais **Anthony Eden** ne cache pas sa conviction de mener une guerre contre **Jamal Abde Nasser**. En effet, il saisit l'occasion lors de son dîner à **Londres** avec le roi d'**Irak Fayçal II** et son premier ministre **Noury Saïd**, pour dire à ce dernier: « Hit him ! Hit him now and hit him hard ! » (Frappez-le, frappez-le tout de suite et frappez-le fort ⁵³!)

Jamal Abde Nasser pense avoir fustigé l'**Occident**. Cela fait trois ans qu'il demande aux **États-Unis** de l'armement, et l'augmentation des subventions civiles américaines au peuple égyptien est insuffisante. Par contre, grâce à l'aide économique américaine **Israël** modernise son armée. À titre de représailles, rien n'empêche le **Raïs** d'imposer de nouvelles règles pour le passage des navires sur le canal de Suez, devenu égyptien par la décision de la nationalisation de 1956.

Or, tout chantage est désormais possible avec lui. L'année 1955 a enregistré le passage de 4 666 navires qui ont emprunté le canal **de Suez**. En fait, 107 millions de tonnes de marchandises l'ont traversé, à savoir que le pétrole représente une part importante dans ces mouvements : 67 millions de tonnes de produits pétroliers ont traversé le canal **de Suez**. 23 millions de tonnes sont destinés à **la France**. 86% de ces produits rejoignent l'**Europe**. A noter que sur les 117 millions de tonnes de pétrole bruts traités dans les raffineries de l'**Europe** occidentale, 45% sont passés par le canal de **Suez**.

⁵³ Denis Lefebvre, op. Cit., p. 51.

L'avenir **du canal de Suez** n'est alors pas sûr avec le président **Jamal Abde Nasser**, qui s'oppose aux intérêts de la couronne britannique et aux 80.000 porteurs français qui possèdent 415 000 actions environs. Face à cette attitude inattendue et provocatrice du président **Jamal Abde Nasser** la **France**, le **Royaume-Uni** tentent de se mettre d'accord pour une intervention militaire en **Égypte**, afin de désamorcer le péril nassérien donnant ainsi lieu aux **accords de Sèvres de 1956**.

II- Extrait du discours de la nationalisation du Canal de Suez de 1956

Le texte du discours que le Président **Jamal Abde Nasser** a prononcé le jeudi soir à 7h 30 *p.m.* à la place de la Libération d'**Alexandrie** à l'occasion du quatrième anniversaire de la Révolution est relativement long, nous allons nous contenter des extraits de passages relatifs à la nationalisation du Canal de Suez de 1956, comme publié par le Journal d'**Égypte**, le 27-7-1956.

(Citoyens,
[...])

La nationalisation du canal

[...]

Jusqu'à présent, elle se considère comme Compagnie internationale, c'est-à-dire un État dans l'État. Les différends qui surgissent entre la Compagnie et les autres institutions relèvent des tribunaux égyptiens, et l'amitié qui a régné lors du creusement du Canal a eu pour résultat l'occupation de l'**Égypte** en 1882. L'**Égypte** a été obligée de vendre sa part qui a été achetée par l'Angleterre, et Ismail se désista des bénéfices de l'**Égypte**. Ainsi, les actions prises par l'Angleterre lui sont revenues sans aucun débours.

[...]

Nous ne permettrons pas que le **Canal de Suez** soit un État dans l'État. Aujourd'hui, le Canal de Suez, est une société égyptienne, des fonds desquels l'Angleterre a pris 44 % de ses actions. L'Angleterre profite, jusqu'à présent des bénéfices de ces actions; le revenu de ce Canal en 1955 a été évalué à 35 millions de livres, soit 140 millions de dollars, desquels il nous revient un million de livres, soit 3 millions de dollars.

Nous reprendrons tous nos droits, car tous ces fonds sont les nôtres, et ce canal est la propriété de l'**Égypte**. La Compagnie est une société anonyme

égyptienne, et le canal a été creusé par 120.000 Égyptiens, qui ont trouvé la mort durant l'exécution des travaux. La Société du **Canal de Suez à Paris** ne cache qu'une pure exploitation.

Je vous le dis donc aujourd'hui, mes chers citoyens, qu'en construisant le Haut-Barrage, nous construirons une forteresse d'honneur et de gloire et nous démolissons l'humilité. Nous déclarons que **l'Égypte** en entier est un seul front, uni, et un bloc national inséparable..... Nous ne donnerons pas l'occasion aux pays d'occupation de pouvoir exécuter leurs plans.....nous construirons une **Égypte** forte, et c'est pourquoi j'assigne aujourd'hui l'accord du gouvernement sur l'étatisation de la Compagnie du Canal.

[...]

En étudiant l'intégralité du discours de **Jamal Abde Nasser** du 26 juillet 1956, nous remarquons que le **Raïs** s'attaque ouvertement à la Compagnie de Suez en la considérant comme un « État dans l'État » et non pas comme une Compagnie internationale investissant en **Égypte**, disposant d'un acte de concession légal. Il s'adresse à tous les égyptiens en privilégiant le dialecte « **Baladi** » à l'arabe littéraire, cela prouve que **Jamal Abde Nasser** vient de découvrir comment s'adresser au peuple égyptien pour l'engager à défendre sa cause nationale.

Toutefois, le discours du **Raïs** est ponctué de rires hystériques, marquant sa revanche sur l'Occident. Les Français et les Britanniques sont victimes de sa décision de nationaliser le canal, qui aboutit à la crise de Suez de 1956. Durant son discours, **Jamal Abde Nasser** promet l'épanouissement et la construction de **l'Égypte** indépendamment de l'aide des Américains, des Russes ou des Britanniques, bien qu'il sache que c'est impossible, mais il est emporté par sa plus grande heure de gloire. *“Le canal de Suez paiera, et amplement, la construction du barrage, et nous n'aurons plus besoin d'aller mendier de l'argent à Washington, Londres ou Moscou!”*.

En effet le discours du 26 juillet 1956 témoigne la force du lien intime que le **Raïs** a forgé avec son peuple, et sa capacité à maintenir pendant des heures un discours en langage populaire, grâce à un jargon arabo-musulman moderne. En étalant dans son discours le malheur et les problèmes du citoyen égyptien, **Jamal Abde Nasser** révolutionne la façon de faire de la politique dans son pays. Son discours promet liberté, dignité, indépendance et prospérité à tout le monde arabe. Il est à la fois le sauveteur des égyptiens et des Arabes. En effet, le **Raïs** est bien conscient que son discours provoque une crise internationale considérable, mais exclut-il de ses plans que ses rires euphoriques se transforment un jour à des cris enragés de son peuple?

III- Le début de la crise de Suez de 1956

A- Le bras de fer entre la France et le Royaume-Uni et Jamal Abde Nasser

La France est choquée par la décision du colonel **Jamal Abde Nasser**, nationalisant le canal de **Suez**. Elle est maintenant convaincue même si le président égyptien avait déclaré que son pays respectera les engagements antérieurs, portant pour l'essentiel sur la liberté de circulation dans le **Canal de Suez**, que les répercussions politiques de cette décision sont considérables. Si le colonel **Jamal Abde Nasser** réussit son plan de nationalisation, cette mesure risque de contaminer d'autres pays qui sont encore sous l'influence britannique ou française, à nationaliser à leur tour certaines compagnies pétrolières.

Derrière la crise de **Suez** de 1956 repose une guerre économique et financière. L'**Égypte** annonce la même année de la nationalisation, son intention d'exécuter un programme de grands travaux, destinés à permettre une augmentation des recettes du trafic du **canal de Suez**, au moment où l'**Occident** craint que le gouvernement égyptien réduise la liberté de la navigation sur le **canal de Suez**.

En fait, en quoi cette décision pourra entraver la liberté de navigation des navires ? Rappelons que le canal n'était pas nationalisé quand la **Grande Bretagne**, durant les deux guerres mondiales, a interdit l'accès du canal aux navires ennemis, et quand le gouvernement égyptien a interdit l'accès aux navires israéliens. L'intérêt de l'**Égypte** n'est-il pas la poursuite et le développement de l'exploitation du **canal de Suez**⁵⁴ pour financer ses grands travaux ?

Les Français considèrent le **canal de Suez** comme une œuvre française, et par conséquent une propriété française sur laquelle **Jamal Abde Nasser** n'a aucun droit. De cela va naître le problème juridique de la légitimité du fondement de la nationalisation du **canal de Suez** par le colonel **Jamal Abde Nasser**, dont le système politique est qualifié de fasciste par certains historiens et écrivains. C'est le cas pour l'écrivain **Maurice Bardèche**, qui écrit un petit livre sur le fascisme peu de temps après la crise de **Suez** de 1956, où il se pose la question si le **Raïs** est un leader fasciste? **Bardèche** apporte une réponse affirmative à cette question, dans la mesure où le régime politique de **Jamal**

⁵⁴ Marc FERRO, *Ibid.*, p. 136

Abde Nasser se définit par quatre caractéristiques fondamentales du fascisme, à savoir : le nationalisme, l'autoritarisme, le socialisme et l'anticommunisme. Est-il juste de dire que **Jamal Abde Nasser** installe dans son pays un socialisme national autoritaire ?

Il convient alors d'examiner d'un point de vue juridique la validité de la décision unilatérale du président égyptien. Selon les termes de l'article 16 du deuxième firman de concession en date de 5 janvier 1856, confirmé par l'article 4 des statuts, la concession ne devrait prendre fin que douze ans plus tard, ceci dit le 17 novembre 1968. Toutefois, la société nationalisée en 1956 est une entreprise égyptienne dont les droits et obligations relèvent exclusivement du droit interne égyptien et non du droit international. Telle est la position juridique prise initialement par le gouvernement égyptien à l'étranger.

B- Le caractère international de la Compagnie de Suez

Or, de part l'institution de la « nationalité » applicable dans ce cas là à une personne morale qui est la société **de Suez** qui de ce fait est égyptienne, une analyse des articles 73 et 74 des statuts montre que la compagnie se rattache à l'ordre juridique international, en particulier celui français, en raison d'abord de son fondateur **Ferdinand de Lesseps**, agréé par le gouvernement égyptien, de ses principes applicables aux sociétés anonymes autorisées par le gouvernement français, à son siège administratif à **Paris**, de son conseil d'administration composé de membres représentant différentes nationalités intéressées au **canal de Suez**, qui en cas de litige le contentieux est soumis à l'arbitrage avec appel éventuel devant la cour d'appel **de Paris**.

Le caractère international de l'entreprise **de Suez** apparaît également dans ses rapports financiers avec le gouvernement égyptien, qui dans un accord, échange de lettres du 30 mai 1956, détermine le montant des sommes en devises étrangères que l'entreprise **de Suez** s'engage à verser annuellement au gouvernement égyptien jusqu'à la fin de la concession. L'article 3 de cet accord stipule que les avoirs ainsi constitués peuvent être transférés à l'étranger à l'expiration de la concession.

La Grande Bretagne à elle seule possède en 1955, presque la moitié du capital social environ 179 586 actions de capital sur 378 768, et 173 918 actions de jouissance sur 421 232, à souligner que les intérêts français sont beaucoup plus substantiels que ceux britanniques. Dans cette perspective, on peut dire avec certitude que le contrôle de l'entreprise **de Suez** doit être exercé

soit par le **Royaume-Uni**, soit par **la France** soit conjointement et seulement par ces deux États⁵⁵.

Néanmoins, le canal de **Suez** est ouvert à l'usage de tous les navires internationaux, pour la navigation commerciale comme pour la navigation militaire, et cela sur un pied d'égalité absolue entre tous les usagers du canal de **Suez** de 1956, assurant l'utilité publique et l'affectation à l'usage public. Nous évoquons ici le principe de la domanialité, car la voie d'eau emprunte le territoire égyptien. D'ailleurs, le gouvernement égyptien enclin à proclamer sa souveraineté territoriale quant au canal **de Suez** de 1956 en se basant uniquement sur ce principe.

Nous constatons que le dossier de Suez présente un aspect politique et un aspect juridique intimement mêlés. Certes, la loi égyptienne numéro 285 de 1956, nationalise l'entreprise de **Suez**, et fait de cette dernière une entité égyptienne de droit public, dotée de la personnalité morale. Mais selon le droit international, la nationalisation du canal de **Suez** est illicite, à cause de la violation d'un ensemble de textes conventionnels et la révocation injustifiée d'une concession internationale que le gouvernement égyptien n'a pas compétence pour y procéder.

⁵⁵ Roger PINTO, « l'affaire de Suez, problèmes juridiques », sur http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/afdi_00663085_1956_num_2_1_1224 Annuaire français de droit international, Année 1956, Volume 2 Numéro 2, pp. 20-45

Chapitre V

Vers une solution pacifique à la crise de Suez de 1956

Nous allons étudier dans ce chapitre comment le **Raïs** profite du statut international de la Compagnie de Suez de 1956, pour exercer sa totale souveraineté sur le Canal **de Suez** de 1956. L'enjeu est majeur pour le gouvernement égyptien qui, en assurant le passage des navires mondiaux, trace les premiers pas vers l'indépendance économique de son pays. Nous allons également examiner pourquoi **Jamal Abde Nasser** s'oppose à toute solution pacifique délimitant son pouvoir sur le Canal **de Suez** de 1956.

I- La marche vers l'indépendance économique

En riposte au refus des Américains de financer la construction du barrage d'**Assouan**, le président **Nasser** décide de façon brutale d'abroger unilatéralement un acte de concession presque centenaire (99 ans), conféré par les firmans de concession de 1854 et 1856, qui venaient à expiration le 17 novembre 1968. Cependant, l'originalité du conflit réside dans le fait que la décision de **Jamal Abde Nasser**, nationalisant la compagnie universelle du canal maritime **de Suez**, est prise pour des raisons étrangères à ses agissements. Je vais tenter de répondre dans ces lignes à deux questions pertinentes, la première est relative aux droits de la compagnie maritime et là je me pose la question suivante : Est-ce que la Compagnie dispose-t-elle de suffisamment de moyens de pression qui peuvent lui permettre d'être rétablie dans ses droits ? Et la deuxième question est relative aux atouts maîtres de **l'Égypte**, qui l'ont rendue maîtresse de toutes les positions-clés dans cette crise.

A- Nationaliser la Compagnie Maritime de Suez : les gains et les coûts pour l'Égypte

Il convient de rappeler que la décision **de Jamal Abde Nasser** de 1956 frappe la seule société maritime **de Suez** et non le canal **de Suez**, car l'entreprise assure uniquement la libre circulation des navires sur le canal de **Suez**, autrement dit elle ne possède pas le canal **de Suez**, ce dernier appartient au gouvernement égyptien qui exerce sur lui sa totale souveraineté.

En 1956, le Président **Jamal Abde Nasser** bénéficie juridiquement du statut ambigu de la société, qui était à la fois enregistrée comme une société égyptienne, du fait qu'elle est régie par les lois et les usages égyptiens, étrangère à d'autre égard, en raison de son siège social à **Paris** et de son conseil d'administration composé en majeure partie de représentants Français et Anglais, de son capital provenant d'actionnaires européens, essentiellement Français et Anglais, et *in fine* de son caractère international puisque l'entreprise assure une activité internationale. **Le Raïs** fait jouer le statut pluriel de l'entreprise **de Suez** en sa faveur pour rendre sa nationalisation défendable sur le plan juridique, car nulle loi n'interdit la nationalisation d'une société égyptienne à condition que les actionnaires soient dédommagés. Le deuxième avantage pour le président égyptien est d'occuper sans coup férir les locaux de l'entreprise. Selon certains historiens, **Jamal Abde Nasser** réussit son fait accompli et assure le contrôle du canal **de Suez** à vrai dire le 20 juin, date du départ du dernier

soldat britannique **de Suez**, et non le 26 juillet. Car le départ des soldats britanniques laisse le **canal de Suez** sans couverture militaire aux européens.

Sur le plan politique, les pronostics de **l'Égypte** sont intéressants; **Jamal Abde Nasser** compte sur: le soutien des Russes,- en particulier sur la question d'armement-, l'enthousiasme du Tiers monde, la neutralité et le mutisme des **États-Unis**, - souhaitant l'installation d'une nouvelle entreprise au **Moyen-Orient**, protégeant les intérêts stratégiques américains dans la région-, mais surtout la désorganisation et la désunion des européens à cette période.

Les répercussions politiques et économiques d'une telle décision auraient pu être considérables, voire même catastrophiques sur **l'Égypte** dont la situation économique est encore très vulnérable. Elle risque sa réoccupation et la chute du régime de **Jamal Abde Nasser**, si les Occidentaux présentent un front commun. L'Occident peut également sanctionner le président **Jamal Abde Nasser** en bloquant les avoirs et investissements égyptiens, comme recourir à l'embargo sur les exportations à destination de **l'Égypte**, suspension des importations de coton égyptiens, arrêt des subventions agricoles américaines et refus de s'acquitter des droits de transit dans un canal manœuvré par le gouvernement égyptien.

Or, l'enjeu majeur pour **Jamal Abde Nasser** est d'assurer la circulation libre des grands navires par le canal de **Suez**, et de garder les employés étrangers de la société à leurs postes. En effet, le **Rais** s'efforce par tous les moyens d'attirer de nouveaux pilotes étrangers en **Égypte**, et faire bénéficier les pilotes égyptiens (quarante-sept pilotes) d'une formation accélérée. Le gouvernement égyptien se trouve dans l'obligation de lancer, entre le 26 juillet et le 11 septembre, un appel et fait apparaître des petites annonces dans des journaux étrangers, c'est le cas du *New York Times*. Il reçoit quinze pilotes soviétiques, six grecs, quatre yougoslaves et un allemand de l'Est qui remplacent immédiatement ceux Français et Anglais. Malgré l'effectif réduit des pilotes, **l'Égypte** remporte le bras de fer du canal⁵⁶ **de Suez**.

⁵⁶ Persée, « L'Égypte et la compagnie universelle du canal maritime de Suez », 17^e année, numéro 2, 1967. pp. 293-296.

B. L'Égypte et les atouts de la Compagnie Maritime de Suez

La première question qui peut nous venir à l'esprit: est-ce que la Compagnie de Suez ne dispose t-elle pas d'atouts pour faire pression sur le président **Jamal Abde Nasser** de façon à ce qu'il se rétracte? Peut-on dire que cette entreprise, née aux heures de gloire du colonialisme, pèse sur la vie économique de **l'Égypte**? Rappelons que sur les cent millions de dollars que génère l'entreprise comme bénéfices annuels, seulement 7% reviennent au gouvernement égyptien et le reste est divisé entre les actionnaires (71%), les administrateurs (2%), les fondateurs (10%), les employés (2%) et 8 % des bénéfices consacrés aux frais de fonctionnement et à la modernisation des installations, sachant que tous les bénéfices réalisés par la compagnie **de Suez** ne sont pas réinvestis dans le pays, mais sortent de **l'Égypte**.

Incarnant les idées libérales et progressistes de l'Occident, dans un pays nouvellement indépendant, la société maritime **de Suez** fait face aux exigences du gouvernement égyptien, qui revendique à l'époque, l'égyptianisation des cadres, l'augmentation des pourcentages des bénéfices alloués à **l'Égypte** jusqu'à concurrence de 50% et demandes de réinvestissement des bénéfices **en Égypte**; en fait, sur ce dernier point le gouvernement égyptien obtient gain de cause à la veille de la nationalisation.

Symbole de la maîtrise technique de l'occident, la compagnie de **Suez** ne cesse d'accroître ses bénéfices, grâce à l'augmentation de l'activité du trafic du canal **de Suez**, qui assure le transit de 70% du pétrole importé par **l'Europe** du **Moyen-Orient**. Le facteur économique est crucial dans la crise **de Suez** de 1956, la richesse ainsi que le développement permanent de l'entreprise de Suez ont attisé les convoitises du président **Jamal Abde Nasser**, qui voit en cette dernière une source sûre de capitaux qui peuvent sauver l'économie inerte de **l'Égypte** nouvellement indépendante, notamment dans une période où les capitaux pour accompagner le développement économique du pays sont rarissimes, et les répercussions considérables de la chute des cours du coton sur les recettes du gouvernement égyptien, massivement épuisé par les achats d'armes à **l'URSS**.

La crise de **Suez** a révélé une réalité pertinente, durant toutes les années de son installation **en Égypte**, l'entreprise maritime de **Suez** n'a pas réussi à se faire forger une place économique et sociale dans le pays. Autrement dit, tous les bénéfices de la société sont transférés à l'étranger, ainsi qu'une absence totale de l'entreprise dans des actions sociales dans le pays. Certes, les fondateurs ainsi que les actionnaires de l'entreprise **de Suez** tentent de défendre leur cause, mais leurs atouts ne sont pas suffisamment solides pour annihiler les effets de la nationalisation.

Toutefois, l'entreprise maritime compte sur le soutien et l'appui des armateurs pour la défendre, et cela en boycottant le canal **de Suez** et en refusant de verser au gouvernement égyptien les droits de transit. Or, le grand espoir de la société de **Suez** est le soutien du gouvernement français et celui anglais, tous deux intéressés à la libre navigation sur le canal de **Suez**. Cet espoir va très vite se trouver réduit à néant. Pourquoi les intérêts politiques et diplomatiques de ces deux gouvernements ne perçoivent plus l'intérêt hautement stratégique d'une entreprise qui est en principe la leur ?

Selon les archives personnelles et les agendas de **Max Lejeune**, secrétaire d'État aux forces armées (terre), **Guy Mollet** s'emporte lors du conseil des ministres du 1^{er} août 1956 et annonce « **le canal de Suez, je m'en moque, la compagnie je m'en moque, c'est le prestige de M. Nasser qu'il faut abattre dans un mois. Sans cela, Nasser va digérer le canal, il calmera les banquiers dont le patriotisme passera après l'intérêt** »⁵⁷. Guy Mollet fait clairement savoir la position du gouvernement français de la crise **de Suez**.

De prime abord, l'impossibilité dans laquelle se trouve le gouvernement socialiste de **Guy Mollet** de s'opposer à la nationalisation de **Jamal Abde Nasser**, d'autre part la position d'**Anthony Eden** est encore plus délicate, qui en défendant la Compagnie **de Suez** aurait l'air de défendre ses propres intérêts d'actionnaire. Mais pourquoi les Américains abandonnent-ils l'entreprise **de Suez** à son sort dans cette crise ? La réponse est assez simple, les Américains se préoccupent de lui trouver très vite une remplaçante où leurs intérêts seraient mieux représentés. Le leader égyptien tient toujours à sa décision de nationalisation du canal **de Suez** afin de moderniser le pays. Cette situation ne plaît pas aux deux gouvernements, français et britannique qui deviennent de plus en plus persuadés, que toutes les tentatives pacifiques d'emmener **Jamal Abde Nasser** à revenir sur sa décision sont vaines. Alors est-il temps de trouver un prétexte, pour préparer une expédition punitive, seule solution plausible devant la détermination de **Jamal Abde Nasser** ?

Le meilleur alibi est l'impuissance du gouvernement égyptien à assurer la libre circulation des navires sur le canal **de Suez**, ce prétexte va très vite tomber, car **Jamal Abde Nasser** interdit au personnel de désertir leurs postes, jusqu'au 11 septembre 1956 quand les deux gouvernements français et britannique autorisent le départ de leurs ressortissants du territoire égyptien. La compagnie **de Suez** peut avoir recours au boycott, mais cette mesure s'avère également faible et sans effets, car les usagers du canal **de Suez** sont nombreux

⁵⁷ Denis LEFEBVRE, Op. Cit. , pp. 87-88.

et il est difficile de les ranger unanimement à cette proposition, à savoir emprunter la route du cap au lieu de celle du canal **de Suez**.

Cependant cette mesure risque de favoriser les navires passant par le canal **de Suez**, et défavoriser ceux empruntant la route du cap, car les répercussions d'une telle mesure discriminatoire en économie de libre échange risque de faire perdre ces derniers du temps, de l'argent et par la suite leur clients. En fait, la nationalisation du canal de **Suez** met en évidence la vulnérabilité de l'entreprise de **Suez**, qui vit en marge de l'économie égyptienne. Afin de pouvoir recouvrer ses droits, face à ses manœuvres restreintes, la Compagnie **de Suez** peut faire appel à deux stratégies: soit s'appuyer sur le soutien d'un gouvernement voulant affirmer sa puissance pour la rétablir dans ses droits, si nécessaire par la force; soit intéresser **l'Égypte** à ses activités en concédant une part importante de ses bénéfices.

Le départ des troupes britanniques en juin 1956 laisse en dépourvu l'entreprise **de Suez** de toute couverture militaire. Toutefois, nous pouvons nous demander si la Compagnie de **Suez** de 1956 n'aurait pas intérêt à accepter d'allouer une part substantielle de ses bénéfices au gouvernement égyptien? Est-ce que cette mesure aurait des conséquences considérables sur ses actionnaires? La réponse est bien évidemment affirmative⁵⁸.

IV- Conférences de Londres (1956)

Le premier communiqué publié par le département d'État américain, exprimant la position américaine concernant la nationalisation du canal de **Suez**, tombe comme une bombe pour **la France** et **l'Angleterre**. Selon ce communiqué, **Washington** tourne le dos à ses alliés européens et ne condamne pas la décision du **Rais**. Elle fait clairement savoir aux deux gouvernements, cités ci-dessus, que le gouvernement américain est réticent à s'associer à toute mesure, qui serait prise en raison de la violation de l'acte de la concession par **Jamal Abde Nasser**. Lors de leur première rencontre à **Londres** le 29 juillet 1956, les Franco-britanniques comprennent qu'ils ne peuvent plus compter sur le soutien **des États-Unis**.

⁵⁸ Persée, «L'Égypte et la compagnie universelle du canal maritime de Suez », 17^e année, numéro 2, 1967. pp. 296-299.

La rencontre se déroule entre le Français **Christian Pineau**⁵⁹, ministre des Affaires étrangères, **Anthony Eden**, premier ministre britannique et l'homme numéro trois d'Amérique (après les deux hommes importants d'Amérique, nous citons respectivement **John Foster Dulles**, ministre américain des affaires étrangères et le sous-secrétaire d'État américain **Herbert Hoover Jr.**), à savoir le sous-secrétaire d'État adjoint, **Robert Daniel Murphy**⁶⁰, dont la mission à **Londres** est de recommander la paix dans la région du **Moyen-Orient**.

A- Première conférence de Londres (29-31 Juillet 1956)

Cependant, le 31 juillet 1956, le ministre américain des Affaires étrangères, **John Foster Dulles**⁶¹ se présente personnellement à **Londres**. Il apporte la réponse du président américain **Dwight Eisenhower** à des messages précédents d'**Anthony Eden**, qui est pour une intervention militaire en **Égypte**. Le messenger d'**Eisenhower** annonce que les Américains ne feront pas la guerre à **Jamal Abde Nasser**. Il rappelle aux Franco-Britanniques que n'importe quelle décision énergique de leur part risque d'avoir des conséquences considérables sur la crise de **Suez** de 1956. Face à la position politique américaine, déterminée en faveur de **l'Égypte** dans l'affaire de **Suez**, le Français **Guy Mollet** se trouve dans l'obligation de répondre le même jour par un télégramme top secret au président américain, où il lui fait part de son inquiétude et de ses craintes.

Dans son télégramme secret du 31 juillet 1956, **Guy Mollet** exprime explicitement que si les nations occidentales se révèlent incapables de riposter à la décision de la nationalisation du canal par le président **Jamal Abde Nasser**, afin de faire respecter le droit international au **Moyen-Orient**, toutes les positions du monde libre dans cette région risquent de périr dans un court délai. Il estime qu'une intervention militaire en **Égypte** s'avère inéluctable afin

⁵⁹ Licencié en droit et diplômé en sciences politiques, Christian Pineau est un homme politique et résistant français. Plusieurs fois ministre sous la Quatrième République. De février 1956 à mai 1958, il est ministre des Affaires étrangères et participe à l'expédition de Suez de 1956.

⁶⁰ R.D.Murphy: Diplomate et politique américain, il est le représentant spécial du président américain Roosevelt en Afrique française du Nord. Il est également le conseiller politique d'Eisenhower. En 1955, il est sous-secrétaire d'État adjoint.

⁶¹ J. Foster Dulles est le frère d'Allen Welsh Dulles, le premier directeur civil de la *Central Intelligence Agency*. Il est ministre des Affaires étrangères des États-Unis sous le président D. Eisenhower.

d'empêcher, d'une part la dégradation rapide de la situation au **Moyen-Orient** et d'autre part mettre fin à la présence soviétique dans la région.

Dwight Eisenhower répond, le même jour à **Guy Mollet** et ne lui cache pas que son administration s'oppose à toute intervention militaire en **Égypte**. Le gouvernement américain s'investit dans une logique pacifique vis-à-vis de ce dossier épineux. **Dwight Eisenhower** tente de donner un autre souffle à cette crise, qui jusqu'alors n'est pas majeure pour son gouvernement. Il préconise la paix et le calme dans la région, et propose une conférence internationale composée des pays signataires et bénéficiaires du traité de 1888. Le président américain veut persuader les nations occidentales et l'opinion publique américaine que tous les moyens pacifiques et efficaces seront épuisés avant de recourir à une solution militaire.

Le bilan de la première **conférence de Londres**, des 29-31 juillet 1956, est un vrai échec pour les Français et les Britanniques, qui comprennent qu'ils ne peuvent pas compter sur le soutien de l'administration américaine, ni pour condamner la méthode et les buts de la nationalisation du canal de **Suez** par **Jamal Abde Nasser**, ni pour neutraliser dans cette affaire « **l'Ours** », nous faisons allusion ici à **Moscou**. Face à l'attitude politique américaine, **la France et la Grande Bretagne** doivent agir côte à côte sans impliquer militairement l'administration américaine, qui refuse en bloc une guerre en **Égypte**. Une série de mesures est prise par **la France et la Grande Bretagne** qui décident de mettre sous contrôle les comptes égyptiens. Quant aux Américains, ils bloquent tous les comptes officiels égyptiens y compris ceux de la Compagnie universelle⁶².

B- Deuxième conférence de Londres (16-23 Août 1956)

La France, l'Angleterre et les États-Unis matérialisent la deuxième conférence **de Londres**, tenue du 16 au 23 août 1956, par la proposition de la création d'une autorité internationale du canal **de Suez** qui est appelée à prendre en charge la gestion du canal **de Suez**, assurer le fonctionnement efficace du canal **de Suez**, verser une équitable indemnité à la Compagnie du canal **de Suez** et assurer à **l'Égypte** une redevance qui tiendra compte cette fois-ci des droits et intérêts égyptiens légitimes.

Cependant, **Anthony Eden** a tout fait pour que **l'Égypte** soit absente à la conférence **de Londres** du 16 Août. Il saisit l'occasion lors d'une intervention radiodiffusée pour déclarer que **Jamal Abde Nasser** est un homme qui n'est pas

⁶² Denis LEFEBVRE, Op. Cit., pp. 67-70.

fiable et que **l'Égypte** n'est pas leur adversaire, mais plutôt le colonel **Jamal Abde Nasser**. Tous les pays invités à la conférence répondent présents, excepté **l'Égypte** (après la déclaration d'**Eden**, **Jamal Abde Nasser** ne se présente pas à la conférence) et **la Grèce** (alors en conflit avec la **Grande Bretagne** à propos de **Chypre**). Mais **l'URSS** est présente, elle soutient les plans de **Jamal Abde Nasser** en reconnaissant le 9 août 1956, le droit souverain de **Jamal Abde Nasser** à nationaliser le canal de **Suez** et d'abroger l'acte de concession avec la compagnie de **Suez**. Quant à **Israël**, il n'est pas invité en raison du conflit israélo-arabe et le dossier palestinien.

Dans cette conférence, tous les États présents se sont mis d'accord sur le fait que la propriété du canal de **Suez** et de ses installations revient à **l'Égypte**, et que l'excédent des recettes sur les dépenses de l'autorité internationale, après indemnisation de la Compagnie universelle, doit être versé au gouvernement égyptien. La conférence de **Londres** apporte une solution à la crise de **Suez**. 18 voix sur 22 des pays représentés à la conférence ont adopté la proposition portant sur la création d'un conseil de gestion du canal de **Suez**, qui serait chargé de présenter régulièrement des rapports d'activité à l'organisation des **Nations-Unies**. Mais quatre pays (**l'URSS**, **l'Inde**, **le Ceylan** et **le Pakistan**) s'opposent à la création de cet organisme. Tous les alliés proches du colonel **Jamal Abde Nasser** refusent radicalement l'existence d'un tel organisme, qui est considéré comme une atteinte à la suprématie et la souveraineté de **l'Égypte** indépendante.

Or, le refus de **Jamal Abde Nasser** bloque toute évolution pacifique dans ce dossier. **Anthony Eden** et **Guy Mollet** se rencontrent à **Londres**, dans la soirée du 10 et la matinée du 11 septembre 1956, pour étudier la position du **Raïs**, quant à la création du conseil de gestion du canal de **Suez**, qui est rattaché à **l'ONU** et comprend **l'Égypte** elle-même. Le 13 septembre 1956, la presse égyptienne réagit. C'est ainsi que nous lisons sur le numéro du jeudi 13 septembre 1956 du journal « *Le progrès égyptien* » : « **EDEN ET MOLLET FONT LA PREUVE DE LEURS INTENTIONS AGRESSIVES.....ils décident la création d'une « association des usagers du canal » qui, hors d'Égypte, aurait ses propres pilotes et encaisserait les droits de péage** », nous lisons également sur le même journal du même jour: « **EDEN PRÉTEND ÉCARTER L'ÉGYPTE DE LA GESTION DU CANAL** ».

La crise de **Suez de 1956** se développe rapidement, dans la mesure où une nouvelle rencontre internationale est prévue à **Londres** de 19 au 21 septembre, à l'issue de laquelle est créée le 1^{er} octobre l'Association des usagers du canal de **Suez**, qui n'a aucune possibilité d'action et aucune obligation d'adhérer.

L'association des usagers a le soin de faciliter toutes mesures pour régler les litiges en cours, préserver la sécurité et la bonne marche du transit des navires sur le canal de **Suez**. Elle est également chargée de percevoir et de conserver les revenus des droits de transit et toutes autres sommes, que tout utilisateur du canal **de Suez** pourrait verser à l'association dans l'attente d'une solution définitive à ce problème⁶³.

⁶³ Denis LEFEBVRE, Op. Cit., pp. 70-80.

Partie III

Les opérations militaires

La **France et de la Grande Bretagne** semblent perdre le contrôle en **Égypte**, notamment quand les **États-Unis** s'opposent à toute coercition qu'elle soit militaire ou économique contre le pays. Les deux conférences de **Londres** ont montré l'éviction des deux puissances impérialistes. Les deux gouvernements français et britannique ne réussissent pas leur mission de faire de la conférence de **Londres**, le syndicat des nations et l'instrument de pression politique et financière contre le gouvernement égyptien.

La proposition de la création de l'Association des Usagers échoue également, dans la mesure où cette dernière laisse les adhérents totalement libres de leur attitude à l'égard du gouvernement égyptien⁶⁴. Les Franco-britanniques sont alors persuadés que seule à une intervention militaire en **Égypte**, peut leur restituer leur prestige et leur statut de puissances dans la région, et mettre fin au danger nassérien.

Nous avons constaté au cours de l'évolution du conflit de **Suez** de 1956, que malgré les stades bien différents que ce conflit traverse au point de vue diplomatique et politique, aucune solution pacifique n'est trouvée. Pour cela, nous allons tenter d'examiner les vrais motifs de l'intervention militaire française, et comprendre l'engagement israélien dans l'opération militaire franco-britannique **en Égypte**.

⁶⁴ Jean-Yves BERNARD, « La genèse de l'expédition franco-britannique de 1956 en Égypte », publications de la Sorbonne, 2003, ISBN: 2-85944-479-3, page 14.

Chapitre VI

La naissance des accords de Sèvres de 1956

Après plusieurs lectures, nous constatons que nombreux sont les historiens français, qui placent au premier rang les vraies raisons de l'action militaire en **Suez**, à la volonté du gouvernement français de préserver **Israël** de l'anéantissement par une **Égypte** belliciste et fortement armée par **l'union soviétique**, car **la France** a besoin d'un pays comme **Israël** au **Moyen-Orient**.

Toutefois, **Christian Pineau** confirme ces propos en mettant l'emphase dans son récit personnel sur le problème de l'existence de l'État hébreu, il souligne curieusement que: « la question qui devait devenir déterminante était celle d'Israël » dont « la France ne pouvait admettre la disparition »⁶⁵. **L'Égypte** refuse de faire la paix à son voisin israélien, exaspéré par les attentats des fédajins égyptiens. De ce fait tout renforcement de cette dernière est donc un coup porté à la paix au **Moyen-Orient**, et le contrôle du canal **de Suez de 1956** par **Jamal Abde Nasser** augmente dans une très forte mesure le potentiel politique et militaire du **Raïs** contre l'État sioniste.

La **France** craint l'élimination de l'État hébreu menacé, à tout moment par **Jamal Abde Nasser**. Il est à reconnaître aussi que **la France** a une certaine sympathie à l'égard de l'État juif, en raison de ses 25 siècles de souffrance, et qui se justifie comme le mentionne d'ailleurs **Michel Bar-Zohar** dans son ouvrage « **Suez ultra-secret** »; par « **l'aide à Israël devait lui permettre d'écraser Nasser** », de « **couper ainsi la tête de la rébellion algérienne** »⁶⁶.

Les Français ont besoin d'un État démocratique comme **Israël** dans le **Moyen-Orient**, et pour assurer la pérennité d'un tel État, il faut éliminer **Jamal Abde Nasser** et le péril de son régime.

⁶⁵ Christian Pineau, op. cit., page 76.

⁶⁶ Michel BAR_ZOHAR, « **Suez ultra-secret** », Paris, Fayard, 1964, page 88.

I- Sur le pied de la guerre

Les Franco-Britanniques ont leurs propres raisons, pour envisager une intervention militaire en **Égypte**, que les autres pays utilisateurs du canal de **Suez** n'ont pas. Nous citons tout d'abord, les ambitions politiques inquiétantes de **Jamal Abde Nasser**, qui visent la construction d'un empire afro-asiatique panarabe, ayant pour préoccupation majeure l'élimination de l'État sioniste, les intérêts économiques anglais et français dans la région; également le lien entre la guerre en **Algérie** et l'expédition de **Suez de 1956**. Car on considère que les Algériens sont incapables d'organiser une rébellion aussi forte, et que l'inspiration est donc attribuée au régime de **Jamal Abde Nasser** qui les soutient. Il est la cause du malheur des Français en **Algérie**. Toutefois, le **Rais** se voit renforcer son rôle international en mars 1956, quand il est contacté par les Français pour jouer un rôle d'intermédiaire entre les émissaires français et le Front de libération national algérien (**FLN**), **Jamal Abde Nasser** est coopérant et envisage mettre fin au conflit armé en **Algérie**.

Nous estimons que ces raisons sont assez suffisantes pour justifier le choix d'une solution militaire en **Égypte**, notamment après l'échec de toutes les initiatives pacifiques, pour mettre fin à **la crise de Suez** de 1956.

Certes, les intérêts économiques et stratégiques des deux gouvernements sont hétéroclites, mais l'alliance militaire franco-britannique est un « must ». **La France** seule ne peut pas défier les contraintes de la planification opérationnelle, liées essentiellement à l'impossibilité technique de l'opération militaire et certaines divergences dans la mise au point de l'accord initial entre **Paris et Londres**. Il convient de souligner que tout au long de la crise de **Suez de 1956**, le **Royaume-Uni** demeure le centre décisionnel le plus important du point de vue de l'action des deux pays, au plan international comme dans la préparation de l'intervention militaire. Mais pourquoi adjoindre **Israël** à cette union militaire? Quel est le vrai motif derrière l'adjonction de l'État hébreu à cette opération militaire, sachant qu'au départ **Israël** ne fait pas partie du plan militaire franco-britannique ?

Après plusieurs lectures et recherches, il nous semble que nous pouvons répondre à cette question. Nous estimons que les hésitations britanniques concernant l'opération militaire en **Égypte**, notamment quand les travaillistes font défection en apprenant que les Américains ne participent pas à cette guerre, poussent les Français à vouloir adjoindre **Israël** à cette opération. Ils développent un plan de rechange, au cas où les Britanniques renâclent, il est impératif d'adjoindre **Israël** à l'union franco-britannique.

Le 1^{er} août, soit cinq jour après l'acte de la nationalisation de **Jamal Abde Nasser, Londres et Paris** sont pour une opération militaire à **Suez**, mais sans la participation d'**Israël**. Cette réalité historique se confirme avec **Abel Thomas**⁶⁷, directeur du cabinet de **Maurice Bourgès-Maunoury**⁶⁸, ministre de la défense nationale du **gouvernement** de **Guy Mollet**, qui annonce à **Shimon Peres**⁶⁹, directeur général du ministère de la défense israélien, que la **Grande Bretagne** impose la condition qu'**Israël** ne doit pas être informée de l'opération militaire en **Égypte**. Par contre, **Abel Thomas** saisit l'occasion pour demander si l'on ne peut envoyer un militaire israélien en **France** comme conseiller⁷⁰.

Le gouvernement français est bien conscient de l'importance de l'État hébreu dans l'opération militaire en **Égypte**. Car le territoire israélien doit rester ouvert à **la France** comme position de réserve, au cas où la **Grande-Bretagne** se rétracte. Or, **Guy Mollet** craint absolument cette option surtout qu'une action militaire rapide ne peut pas être réalisée, car la majorité des troupes françaises sont mobilisées en Afrique du Nord, d'autres sont toujours en **Indochine**, alors que le reste des troupes ne peut pas quitter le territoire français ou européen dans cette période de guerre froide; la marine française connaît des problèmes semblables pour les mêmes raisons.

Selon l'historien **Denis Lefebvre**, les premières conversations militaires franco-britanniques débutent, à vrai dire pour certains témoignages le 28 juillet 1956, pour d'autres le 30 juillet. Le 30 juillet est une date très importante, car les Britanniques développent un deuxième plan, à part celui du 28 juillet avec les Américains et les Français. Toutefois, le lieutenant général **Stockwell** et le général de division **André Beaufre**, président de la délégation

⁶⁷ Ingénieur général du génie maritime, Abel Thomas est Chef du service Économie de guerre au secrétariat général permanent de la Défense nationale (1953-56). Il est également Directeur de cabinet de Maurice Bourgès-Maunoury (ministre de l'Industrie, 1954), Directeur adjoint de cabinet de Maurice Bourgès-Maunoury (ministre de l'Intérieur, 1955-56), et Directeur de cabinet de Maurice Bourgès-Maunoury (ministre de la Défense nationale, 1956-57).

⁶⁸ Licencié en droit et diplômé de l'École des sciences politiques, Maurice Bourgès-Maunoury choisit d'être officier d'artillerie de 1935 à 1940. Il s'occupa longuement des affaires militaires comme secrétaire d'État à la Guerre et à l'Air en 1948. Il est ministre adjoint de la Défense nationale (1951), ministre des Forces armées (janv.-févr. 1955), ministre de la Défense nationale et des Forces armées du gouvernement Guy Mollet, de février 1956 à juin 1957.

⁶⁹ Fondateur de l'État d'Israël et ministre au sein de nombreux gouvernement, Shimon Peres est premier ministre de l'État hébreu en 1977, de 1984 à 1986 et de 1995 à 1996. Il est le premier chef de l'État israélien ayant été Premier ministre avant son élection.

⁷⁰ Troën et Shemesh, « The Suez-Sinai Crisis 1956 », 3 août 1956, (Cass,1990), page 292.

française au comité de planification franco-britannique se mobilisent. Le 31 juillet 1956, les militaires français présentent la liste de ce qu'ils peuvent mettre à disposition, le lieutenant général **Stockwell** met en place le premier plan d'inspiration britannique, combinant des opérations terrestres, maritimes et aériennes⁷¹. Le plan « **Mousquetaire** » est ainsi prêt.

II- Le Plan Mousquetaire

Le 26 juillet 1956 à 23 heures, le principe d'une opération militaire en **Égypte** est évoqué, lorsque **Anthony Eden** convoque **Jean Chauvel**, ambassadeur de **France** à **Londres**, pour assurer le contrôle du canal de **Suez**, en vue de sa prise en charge par une autorité internationale⁷². La **France** veut très vite riposter à la décision de **Jamal Abde Nasser**, au moins pour l'intimider. Les Britanniques développent leur premier plan qui a pour dénomination le plan « **Mousquetaire** », inspirée par la moustache du militaire britannique qui est à l'origine des travaux préparatoires.

Le plan « **Mousquetaire** » est établi le 11 août 1956. Selon ce plan, les forces franco-britanniques envahissent **Alexandrie**, dont le port et les installations leur permettent un débarquement facile. Toutefois, des problèmes matériels, liés à l'infrastructure, apparaissent très vite, ce qui pousse l'armée franco-britannique à étudier de nouveaux plans. Le facteur du temps est décisif dans cette opération, c'est le « **Count down** », car il faut développer un plan approprié, sans risque de bombarder des zones militaires incluses dans des villes et avant que le nouveau matériel militaire, livré par les Russes, n'atteigne le sol **égyptien**.

Nombreux sont les plans qui sont développés avant d'adopter le plan « **mousquetaire révisé** », qui est contesté au départ par l'autorité française. Celui-ci prévoit trois phases principales de l'opération militaire. D'abord, l'anéantissement de l'aviation égyptienne par une bataille aérienne préliminaire ; ensuite des bombardements massifs d'objectifs militaires et stratégiques, soit une guerre « **aéro-psychologique** », afin de semer dans l'esprit de la population

⁷¹ Denis LEFEBVRE, Op. Cit. , page 89.

⁷² Vice-amiral Pierre BARJOT, « Rapport d'opérations au Moyen-Orient », 21 mars 1957, destiné au ministre français de la Défense nationale. Archives Guy Mollet / Ours

égyptienne le doute sur la capacité du régime de **Jamal Abde Nasser** à défendre l'**Égypte**; et la dernière phase de ce plan prévoit le débarquement à **Port-Saïd**⁷³.

Les Français ne sont pas d'accord sur la deuxième phase du plan « **mousquetaire révisé** » : ils souhaitent la supprimer mais les Britanniques refusent l'ingérence française. Ces derniers rappellent aux Français qu'ils se sont mis d'accord dès le départ, sur le fait qu'ils ont l'autorité du commandement, et la structure retenue dès l'origine fonctionne jusqu'à la fin. On trouve à l'échelon suprême de cette organisation: **Anthony Eden** et son homologue français **Guy Mollet**, ensuite quatre d'autres échelons : l'échelon commandement en chef interallié, l'échelon « théâtre Moyen-Orient », l'échelon Task Forces, commandé pour la force navale, et *In fine*, l'échelon des forces combattantes regroupant les forces navales, terrestres et aériennes.

Or, nous constatons qu'au moment où les conditions militaires s'améliorent le plus, les conditions politiques se compliquent et l'intervention militaire en **Égypte** manque totalement de « prétexte » légitimant l'opération militaire en **Égypte**. Quel serait alors le « prétexte » développé par **Londres et Paris** pour légitimer une opération militaire contre le régime de **Jamal Abde Nasser**?

III- Les contraintes de la planification opérationnelle en Égypte

A- Les entraves matérielles et techniques de l'opération militaire

Les problèmes matériels et techniques, liés à l'opération militaire ne cessent de se poser au fil des mois, bien que les Britanniques connaissent bien la région. Parmi ces problèmes, il faut agrandir l'infrastructure d'accueil pour les bases aériennes, car elles s'avèrent insuffisantes, et le risque de bombarder des zones militaires égyptiennes incluses dans des villes. En outre de ces problèmes techniques et matériels, la détermination des Français se heurte à l'attitude hésitante des Britanniques, ce qui pousse **Paris** à mettre en doute la volonté de **Londres** de participer véritablement à l'exécution de cette opération militaire, notamment quand cette dernière préconise le débarquement en **Égypte** avant le 09 novembre 1956, soit après l'élection présidentielle américaine prévue pour le 06 novembre⁷⁴.

⁷³ Denis LEFEBVRE, Op. Cit., page 95.

⁷⁴ Denis LEFEBVRE, Op. Cit., page 95.

Sur le plan militaire, l'armée de l'Air a besoin de plus de temps que prévu pour ses préparations aériennes, rappelons que le facteur-temps est décisif pour une victoire militaire contre **Jamal Abde Nasser**, qui attend une livraison d'armes importante des Russes. La Marine s'inquiète du volume des forces à transporter et des conditions de leur mise à terre; elle souffre d'un manque considérable d'engins militaires amphibies, ce qui l'oblige de disposer d'une infrastructure d'accueil. L'armée britannique souffre également du « **complexe d'Arnhem** ⁷⁵», c'est à dire la hantise de voir se renouveler l'échec d'une opération militaire brillante, trop audacieuse⁷⁶. Les objectifs politiques franco-britanniques passent de la prise en charge du canal de **Suez** par une autorité internationale, à renverser le régime de **Jamal Abde Nasser**, jugé trop dangereux pour les Occidentaux.

Plusieurs points litigieux relatifs à l'organisation de l'opération militaire sont nés entre **Londres et Paris**, qui sont tous les deux pour un débarquement à **Port- Saïd**, ce qui leur permet d'être facilement dans la zone du canal de **Suez**, mais l'état-major français est partisan d'une intervention rapide avec un minimum d'effectifs, car le rassemblement des autres forces militaires exige des délais qui peuvent éventuellement compromettre toute l'opération militaire en **Égypte**.

B- Les prémices d'un plan militaire parfait en Égypte

Néanmoins, le 15 août 1956 les deux chefs des deux états-majors se réunissent, car les Britanniques n'acceptent plus aucun changement dans le plan initial de l'intervention militaire. Il est décidé qu'après deux jours de préparation aérienne, le débarquement aura lieu à **Alexandrie**, puis après la prise de la ville et une semaine de réorganisation, l'opération commence en direction du **Caire**. Il est convenu que l'attaque commence le 13 août et le débarquement le 15 du même mois. L'armée britannique est agacée par les changements que leur impose à chaque fois **Paris**, rappelons que toute l'opération est placée sous le commandement britannique, et l'armée britannique a déjà arrêté un plan dans ce sens, il s'agit bel et bien du plan « Mousquetaire révisé ».

⁷⁵ Il s'agit d'une opération militaire menée par les forces alliées en 1944. Le but de cette opération est de libérer la ville néerlandaise Arnhem de l'occupation allemande. Cette opération aéroportée derrière les lignes allemandes échoue en septembre 1944 à cause de la résistance inattendue de l'armée allemande déjouant ainsi les plans des Britanniques.

⁷⁶ « La France et la Grande-Bretagne devant les crises internationales » dans Persée, Histoire, économie et société. 1994, 13^{ème} année, numéro1, Page : 105-106.

Or, face à l'attitude militaire britannique, la **France** commence à se douter de la volonté de **Londres** de passer véritablement à l'exécution, en raison de la longueur des délais et l'importance des moyens à mettre en œuvre imposés par le gouvernement britannique⁷⁷.

Cependant, dès la fin du mois d'août, les deux états-majors se rendent compte de l'impossibilité de respecter les délais prévus dans le plan initial. Il s'avère que les possibilités de la marine et les équipements portuaires ne permettent pas de mettre à terre, d'un seul coup, la totalité des moyens; en plus il est impératif de prévoir plusieurs échelons. Il est nécessaire de retarder l'opération de quelques jours ou de quelques semaines, pour cela le débarquement est prévu alors pour le 25 août.

Néanmoins, pour des raisons politiques le **Royaume-Uni** est dans l'obligation d'opter en faveur du plan français, les Britanniques décident d'attaque finalement du **Port-Saïd**. Ils développent alors un nouveau plan qui prévoit une phase de bombardements massifs et continus de plusieurs jours. L'état-major français s'oppose hostilement à cette phase, mais suite à une rencontre le 12 septembre à **Londres**, les deux gouvernements se mettent alors d'accord sur le fait que: « **si les circonstances politiques l'exigent, la décision peut être prise de vive force avant l'effondrement de l'Égypte** »⁷⁸, mais le débarquement est reporté, de nouveau, pour le 8 octobre.

Par ailleurs, il aurait fallu compléter le plan « **mousquetaire révisé** » par un autre plan, il s'agit du plan « **Pénélope** », un plan établi en cachette entre **Israël** et les Britanniques, et un autre plan « **Omelette** » qui prévoit une action aéroportée rapide en **Égypte**.

IV- L'adjonction d'Israël à l'union militaire franco-britannique

A- Israël: acteur important pour compléter le scénario franco-anglais

Pourquoi associer **Israël** à l'union franco-britannique, alors que les deux gouvernements ne souhaitent pas, au départ, l'impliquer, voire même pas l'informer de leurs desseins militaires en **Égypte**? Avant d'étudier minutieusement ce paragraphe, nous pensions que nous disposions au préalable d'une réponse à cette question, qui nous paraissait assez simple. En réalité la

⁷⁷ Ibid., pp. 105-106

⁷⁸ Ibid., p. 107

réponse à cette question est très complexe, dans la mesure où les répercussions politiques, diplomatiques et économiques de la crise de **Suez de 1956** sont déterminantes, pour la pérennité et l'avenir politique de l'état hébreu. Comment adjoindre **Israël**, qui n'a pas participé au cours des premiers mois de la planification à **Londres** à l'élaboration des plans d'attaques, à une guerre dont les conséquences peuvent être considérables ? Quelle est la contrepartie que la **France** lui a proposée ? Quels sont les vrais motifs qui animent le gouvernement israélien à mener sa guerre préventive en **Égypte** ?

Selon les mémoires d'**Abel Thomas**, très proche d'**Israël** en 1956 et directeur du cabinet de **Maurice Bourgès-Maunoury**, ministre français de la Défense, il y avait des accords secrets entre **la France et Israël** portant sur la fourniture d'armements, bien avant la crise de **Suez** de 1956. Cela s'affirme dès mars 1956 lorsque **Guy Mollet** exprime le soutien de la **France à Israël**. Il informe l'ambassadeur d'**Israël** en **France**, **Jacob Tsur** que : « **Vous pouvez dire à Ben Gourion que le gouvernement français continuera à appuyer Israël et qu'il peut compter sur les armes fabriquées en France, à condition toutefois que les envois soient secrets et que les armes soient fournies par petites tranches**⁷⁹ ». La **France** fournit des armements à **Israël** sans ni se référer aux alliés occidentaux, ni informer son ministère des Affaires étrangères. Elle promet aux Israéliens la livraison de matériel militaire (avions, tanks, artilleries) de 100 millions de dollars américains⁸⁰.

Il convient alors de dire que ces accords secrets permettent le début d'une coopération sérieuse entre les militaires des deux pays. **Michel Bar-Zohar** revient sur ce point dans sa biographie de l'ancien président du conseil israélien, **Daïde Ben Gourion**, il souligne que les politiques français ont la ferme intention, dès le mois de septembre d'engager **Israël** militairement en **Égypte**⁸¹. Mais pourquoi **Israël** ? Certes, **Paris et Tel-Aviv** définissent **Nasser** comme leur ennemi commun, et **la France** apporte aux Israéliens le soutien logistique nécessaire en cas de guerre ouverte avec le **Raïs**. Il est prévu qu'**Israël** reçoive le matériel militaire promis, ce qui lui assure indubitablement le passage d'une infanterie motorisée à une armée de blindés appuyés par une aviation d'assaut⁸².

Les politiques israéliens sont bel et bien conscients que les conséquences de la guerre en **Égypte** peuvent être considérables, surtout que le budget militaire annuel de **l'Égypte** équivaut à peu près au budget total d'**Israël**,

⁷⁹ Denis LEFEBVRE, Op. Cit., p.109.

⁸⁰ Henry LAURENS, Op. Cit., page 464.

⁸¹ Michel BAR-ZOHAR, « **Suez ultra-secret** », Paris, Fayard, 1964, page 88.

⁸² Henry LAURENS, Op. Cit., page 465

ordinaire et de développement, y compris celui de la défense, qui s'élève à 700 millions de livres israéliennes. Ils prennent aussi en considération le fait que l'armée égyptienne est supérieure à leur armée de défense dans toutes les catégories d'armement lourd sur terre, sur mer et dans les airs⁸³. **Israël** ne veut pas la guerre, mais il y est forcé, devant la menace croissante du régime de **Jamal Abde Nasser**, maître du monde arabe.

Les Israéliens combattent pour leurs vies et l'existence de l'État sioniste, car le **Raïs** base tout sa politique sur la haine envers l'État hébreu, en l'occurrence la méthode d'instructions des fédayins, qui augmentent les actes de sabotages et de terreur menés toujours à la frontière **Israélo-égyptienne**. En effet, jusqu'au milieu des années cinquante, **Israël** paie avec son sang et ses biens les ambitions politiques du **Raïs**. La patience **d'Israël** a bien des limites; **la France** et le **Royaume-Uni** offrent à **Israël** l'occasion de mener sa guerre préventive tant attendue sur un plateau doré. Mais ce dernier craint les répercussions d'une intervention militaire britannique en faveur du monde arabe, si les Israéliens sont définis comme des agresseurs. Le gouvernement israélien risque d'être soumis à un embargo sur les armes, et par conséquent devenir faible et vulnérable face à une **Égypte** forte et un monde arabe disposant d'armes lourdes.

B- Paris et Tel-Aviv sont pour une alliance franco-israélienne

Le travailliste israélien **Shimon Peres**, directeur général du ministère de la Défense, veut donner un souffle aux relations bilatérales entre les deux pays, à savoir **la France et Israël**, il cherche une alliance militaire. Il écrit dans son journal « **À mon avis, c'était notre première chance de trouver un allié. (...) Voilà la naissance de la première alliance sérieuse entre nous et une puissance occidentale, et nous ne devons pas, quelles que soient les circonstances, la refuser.** ⁸⁴ ». La volonté politique de **Shimon Peres** dépasse les attentes des politiques français. **Peres** désire garantir la pérennité de l'état hébreu au **Moyen-Orient**, il tente de convaincre ses interlocuteurs français de la nécessité d'une guerre préventive en **Égypte** contre **Jamal Abde Nasser** et son régime, qui risque d'anéantir **Israël**.

Les rencontres se succèdent entre les deux gouvernements. Entre le 30 septembre et le 1^{er} octobre une rencontre exceptionnelle se tient à **Paris**, à rue de

⁸³ Henry LAURENS, page 426

⁸⁴ Denis LEFEBVRE, Op. Cit. , p. 99.

Babylone, des hommes de « grand calibre », des deux pays y participent, nous citons : **Moshe Dayan, Shimon Peres, Guy Mollet, Christian Pineau, Maurice Bourgès-Maunoury**. Comme ils se doutent du degré de l'engagement des Britanniques à l'opération militaire en **Égypte**, les Français décident de développer avec les israéliens ce qu'ils appellent le « **Prétexte israélien** », celui-ci prévoit un accident de frontières qui permet à **Israël** d'attaquer **l'Égypte**, offrant le droit aux franco-britanniques de s'interposer à **Suez**. Tout cela sans se concerter avec les Britanniques. **Paris** exclut encore **Londres** de ses desseins militaires en **Égypte**, quand **la France** demande aux Israéliens de se charger des troupes égyptiennes sur la frontière du **Sinaï**, également quand elle signe avec les Israéliens un document à part l'engageant à envoyer des forces aériennes françaises et des navires de combat destinés à protéger les côtes israéliennes.

À l'issue de cette rencontre secrète, d'importantes transactions d'armes sont conclues entre les deux pays, et les militaires israéliens exigent des politiques français des garanties pour la protection des villes israéliennes contre les attaques aériennes provenant d'**Égypte**. Le débarquement franco-britannique coïncide avec le début des hostilités dans le **Sinaï**, ainsi qu'une ceinture de protection maritime autour des ports. Nous pouvons nous poser la question suivante: est-ce que la **France** se sert d'**Israël** pour retrouver son prestige de puissance impérialiste dans la région du **Moyen-Orient** ? Ou bien elle se rend compte de l'utilité d'**Israël** dans la région et souhaite faire de cet État un partenaire stratégique démocratique dans la région?

Guy Mollet veut aider **Israël** et empêcher l'extermination de l'état sioniste. Il s'exprime clairement sur ce point le 3 octobre 1956 à **Matignon**, devant **Maurice Bourgès-Maunoury**, sur la position française dans l'affaire de **Suez** :

L'opération militaire franco-anglaise doit être conçue dans le but de démontrer que la démocratie ne recommencera pas les erreurs d'un passé dans les faiblesses ont engendré la plus meurtrière des guerres mondiales. Elle est destinée à montrer que nous n'acceptons pas la politique du fait accompli. Elle est destinée surtout à éviter que ne s'engage un processus conduisant à l'extermination d'Israël où la domination des pays arabes indépendants qui vivent au Moyen-Orient⁸⁵.

En effet, les français disposent d'un autre prétexte pour intervenir en **Égypte**, ils discutent le prétexte d'«**Athos**». Il s'agit du bateau « **Athos** », arraisonné par **la France** à **Alexandrie** en octobre 1956. Ce bateau transporte à son bord 70 tonnes d'armement (1997 fusils canadiens, 34 mitrailleuses allemandes et 6 américaines, 75 mortiers...etc), les militaires français sont pour

⁸⁵ Denis LEFEBVRE, Op. Cit. , p.101.

une action aérienne punitive à **Alexandrie**, là où est chargé « **Athos** »⁸⁶, mais ce prétexte est très vite abandonné, car la **France** est bien consciente de l'importance d'une coopération militaire franco-britannique, liée à une action militaire avec **Israël**. Il convient de souligner que le « **Prétexte israélien** », déjà mentionné ci-dessus, exaspère **Ben Gourion** qui en voit un grand mensonge pour l'opinion publique mondiale. Selon lui, ce prétexte n'est nullement fondé. **Ben Gourion** est bien déterminé sur ce point et refuse absolument de mentir, il déclare :

*« Je parle non pas en ma qualité de Premier ministre, mai en tant que simple citoyen Israélien. Israël est fort parce qu'il a une raison de se battre, parce qu'il se bat pour la justice. Moi, je ne suis pas capable de mentir, ni À l'opinion publique mondiale ni à qui que ce soit. Je n'accepterai pas de plan qui nous oblige à mentir »*⁸⁷.

⁸⁶ Denis LEFEBVRE, Op. Cit., p.104.

⁸⁷ Denis LEFEBVRE, Op. Cit., p.120.

Chapitre VII

La rencontre secrète à Sèvres

Paris craint toujours l'éventualité du retrait britannique, il est impératif de continuer pour **Suez** avec le soutien de l'**Angleterre**. L'inquiétude des Français est surtout attestée dans le conseil des ministres du 23 octobre. Selon **Marcel Champeix**, **Guy Mollet**, dans la partie de son débat consacrée au bateau « **Athos** », insiste à maintes reprises sur la participation britannique. Il réitère la «... nécessité de solidarité franco-britannique... », « **Action militaire sera nécessaire, mais doit se faire avec l'Angleterre** »⁸⁸.

Toutefois, pour garantir la participation britannique à l'opération militaire en **Égypte**, il faut un accord; c'est ainsi que naissent les accords **de Sèvres de 1956**, qui constituent une entente tripartite entre la **France**, **Israël** et la **Grande Bretagne** pour intervenir militairement en **Égypte**. En fait, **Israël** est pour une guerre punitive en **Égypte**, mais « le prétexte israélien » fait passer **Israël** aux yeux du monde pour un agresseur. **Ben Gourion** est un stratège et un bon visionnaire, il envisage la continuité dans ses relations avec l'occident, pour cela il refuse de mentir et envisage un autre prétexte plus fort et plus légitime.

⁸⁸ Denis LEFEBVRE, Op. Cit., p.126.

I. Les accords de Sèvres de 1956

A- L'échange de bons procédés

Transportée à bord d'un avion **DC4**, autrefois offert par le président américain **Harry S. Truman** à **Charles de Gaulles**, la délégation israélienne arrive à l'aéroport de **Brétigny-sur-Orge**. Le pilote exécute les instructions de **Paris** et ne donne aucune précision aux tours de contrôle sur ses passagers clandestins. **Abel Thomas** est chargé de les recevoir à l'aéroport. Selon le récit de ce dernier sur l'affaire **de Suez de 1956**: « malgré son déguisement, **Ben Gourion** cache mal ses cheveux blancs légendaires, il est de mauvaise humeur, car le parti pro-nassérien remporte les élections **en Jordanie**, d'autant plus qu'un commandement militaire unique se met en place entre l'**Égypte**, la **Jordanie** et la **Syrie** ».

Parmi les membres de la délégation israélienne clandestine, on trouve : **Moshe Dayan**, chef d'état-major de l'armée israélienne, **Shimon Peres**, **Arthur Ben Nathan**, futur ambassadeur d'**Israël** en **France**, **Joseph Nahmias**, délégué spécial de la défense israélienne en **France** et représentant personnel de **Ben Gourion**, le médecin personnel de **Ben Gourion**, **Mordechai Bar-On**, chef de cabinet du chef de l'état-major. Ils sont conduits à une villa isolée à **Sèvres**. C'est la discrétion totale autour de cette rencontre, au point qu'aucun compte rendu officiel de cette réunion secrète n'existe. **Guy Mollet** et **Christian Pineau** rejoignent la délégation et commencent la réunion qui dure du 21 jusqu'au 24 octobre 1956. Trois jours sont suffisants pour tisser habilement les premiers fils de l'accord de l'opération militaire en **Égypte**.

Pourtant le Prophète d'**Israël**⁸⁹ risque de basculer toute la rencontre, **Ben Gourion** n'est pas d'accord sur l'idée du « **prétexte d'Israël** ». La question que nous pouvons nous poser : Pourquoi **Ben Gourion** est venu en **France** alors s'il cherche à avorter le projet d'une opération militaire avec les Britanniques ? **Ben Gourion** est conscient de l'importance de la participation britannique à cette opération militaire, mais il veut s'assurer que les Franco-britanniques apportent à **Israël** le soutien et les garanties nécessaires à sa survie au **Moyen-Orient**; nous citons: **la France** doit continuer à fournir à **Israël** les armements nécessaires à sa lutte contre le régime de **Jamal Abde Nasser**, et en cas de guerre avec **la Jordanie**, le gouvernement britannique ne doit pas venir en aide à **la Jordanie**. Malgré que **Ben Gourion** sait que le but de la réunion secrète de **Sèvres** est de savoir si les Britanniques acceptent de combattre, chose

⁸⁹ C'est le surnom octroyé à Davide Ben Gourien, fondateur de l'État sioniste.

qui risque de ne pas advenir en cas de mésentente, à côté des Français et des Israéliens contre **Jamal Abde Nasser**.

Certes, le trio israélo-franco-britannique est outragé par la décision de nationaliser **le canal de Suez de 1956** par **le Raïs**, mais les motifs de chaque État diffèrent bel et bien de l'autre ; les Français accusent **Jamal Abde Nasser** de leur malheur en **Algérie** française, car il soutient la rébellion algérienne et finance **le Front de Libération Nationale** algérien. Les Britanniques craignent d'une part; la détérioration de leurs relations avec le monde arabe en cas de guerre avec l'**Égypte** et d'autre part; que les bonnes relations politiques du **Raïs** avec les autres pays arabes les évincent de **la Jordanie** et de **l'Irak**. Or, seule la restitution **du canal de Suez de 1956** du gouvernement égyptien peut réaffirmer le pouvoir de **Paris** et **Londres** et préserver leurs intérêts impérialistes traditionnels dans **le Moyen-Orient**. Quant aux **Israéliens**, ils sont convaincus qu'une alliance militaire réussie avec **Paris** et **Londres** peut modifier l'équilibre des pouvoirs en faveur d'**Israël** dans la région, permettant ainsi à ce dernier de jouer un rôle déterminant dans **le Moyen-Orient**.

Il est important de rappeler que les Britanniques ne se sont pas prononcés positivement lors du vote aux **Nations Unies** pour la création de l'État juif, ces derniers changent rapidement de perception quant à l'utilité de l'État sioniste dans la région, grâce au rôle d'intermédiaire joué par **la France**, entre **Tel-Aviv** et **Londres**, afin de faire joindre **Israël** au plan militaire franco-britannique. **Anthony Eden** n'est pas présent à la réunion: mais il est représenté par son secrétaire d'État au *Foreign Office*, **Selwyn Lloyd**, et son secrétaire particulier, **Donald Logan**.

En effet, les Britanniques ne sont non plus favorables au « prétexte israélien », car ils conçoivent mal l'entrée en guerre d'**Israël**. Selon **Shimon Peres**, le Général **Challe**, qui est parti chercher la délégation israélienne d'**Israël**, propose dans la discussion que l'État hébreu peut prétendre que l'une de ses villes (**Beersheba**) est bombardée, ce qui justifie absolument une attaque militaire en **Égypte** en guise de représailles⁹⁰. Il est clair que les politiques français sont prêts à créer n'importe quel prétexte, pour engager **Israël** dans une guerre préventive contre **Jamal Abde Nasser**, à condition que cette dernière soit justifiée.

⁹⁰ Shimon PERES, Paul GINIEWSKI, *L'Héritage des sept*, stock, 1981.

B- La rencontre à Sèvres : Ménage à trois

Or, les tensions entre **Londres** et **Tel-Aviv** risquent de basculer les plans des Français. Dès son retour à **Londres**, **Selwyn Lloyd** envoie une lettre le 23 octobre, même si cette dernière ne préjuge pas la décision finale de son gouvernement, dans laquelle il fait clairement savoir à **Christian Pineau**, que son pays n'a pas demandé au gouvernement israélien d'entreprendre une action, quelle qu'elle soit⁹¹. Face à cette nouvelle situation, les discussions reprennent à **Sèvres** le 23 octobre, qui se matérialisent par le plan de **Sèvres** qui prévoit : «**Comme l'avait voulu Ben Gourion, l'attaque israélienne du 29 octobre, puis le débarquement franco-anglais à l'aube du 6 novembre, jour des élections américaines. Entre ses dates strictement fixées d'avance, il y avait l'ultimatum, le bombardement et les opérations de parachutage prévues avec une marge de vingt-quatre heures au maximum d'un côté ou de l'autre. Une fois opéré le débarquement, l'occupation de la zone du canal, de Port-Saïd à Suez, serait achevée pour le 12 novembre au plus tard**⁹²». Mais le plan de **Sèvres** est irréalisable sans la participation des Britanniques. Ils sont indispensables pour la phase du bombardement, car seuls leurs bombardiers de type **Canberra** sont adaptés à ce genre de missions militaires.

Toutefois, durant sa rencontre avec **Christian Pineau** à **Londres**, **Anthony Eden** approuve le plan de **Sèvres** dans son ensemble, et accepte de bombarder les aérodromes égyptiens, mais il s'oppose à l'idée que les troupes israéliennes occupent le canal de **Suez**. Il a même menacé de se retourner contre les forces israéliennes, si cette dernière décide de franchir le canal de **Suez**. Les Britanniques sont très méfiants, ils craignent la détérioration de leurs relations avec le monde arabe, si la guerre de **Suez** s'étend aux autres pays arabes voisins de **l'Égypte**, en particulier **la Jordanie** et **la Syrie**. La position britannique est très hypocrite.

Le 24 octobre 1956 les Britanniques se joignent aux Français. Le prophète d'**Israël**, **Ben Gourion**, est déterminé et ne cache pas à **Guy Mollet** son idée d'occuper et d'exploiter conjointement les ressources pétrolières du **Sinaï**. Les desseins politiques de **la France** vont bon train, en particulier quand **Guy Mollet** profite du soutien d'un nouvel allié britannique. Il s'agit de **Patrick Dean**, Sous secrétaire *au Foreign Office*.

⁹¹ Denis LEFEBVRE, Op. Cit. , pp. 126-127.

⁹² Terence ROBERTSON, « **Suez** », Julliard, 1964.

II. Le texte des accords de Sèvres de 1956

A- Protocole de Sèvres : frasque franco-britannique avec la complicité d'Israël ?

La première mouture du protocole de Sèvres est prête le 24 octobre 1956 à 19 heures, paraphée par les représentants des trois pays. Le protocole de Sèvres est tapé dans la cuisine de la villa de Sèvres, par la secrétaire du ministre Maurice Bourgès Maunoury. Il convient de souligner que le texte du protocole de Sèvres de 1956 est de trois pages sans en-tête, et les dates établissant le calendrier des opérations sont manuscrites, parce que la dactylographe, lors de la rédaction du texte du protocole de Sèvres de 1956, ignorait complètement les dates précises de l'intervention, car au moment de la rédaction du texte du protocole de Sèvres aucune date n'a été encore déterminée.

Cependant, nous avons détecté une petite faute grammaticale, il s'agit de l'accord en nombre de l'adjectif: « les forces anglo-françaises » au lieu de « les forces anglo-française », cela nous pousse à poser la question suivante : Qui a véritablement rédigé le protocole de Sèvres de 1956 ? Sachant qu'Anthony Eden nie absolument l'existence de ces accords. Selon l'historien Henry Laurens, ce sont les Israéliens qui rédigent en français le protocole de Sèvres de 1956, qu'ils soumettent aux deux autres parties.

Il est extrêmement important de noter à ce stade de recherches que les deux exemplaires français et britannique du protocole de Sèvres de 1956 sont introuvables ni en France ni en Royaume-Uni. Ce dernier réfute radicalement la conclusion d'un tel accord, et prétend qu'il s'agit tout simplement d'un procès-verbal de discussion⁹³. Cette révélation se confirme davantage avec le *Foreign Office britannique* qui nie complètement l'existence de ce protocole dans ses archives, et affirme de ce fait que ce protocole n'a jamais été signé par le gouvernement britannique.

Dans ce cas-là, nous nous posons la question suivante: d'où vient alors le texte du protocole de Sèvres de 1956 dont nous disposons aujourd'hui ? Si la vérité éclate au grand jour sur l'existence physique du protocole de Sèvres, c'est grâce à une photocopie retrouvée en Israël et reproduite par le journaliste français Vincent Jauvert, qui est l'auteur de l'article paru dans « le *Nouvel Observateur* », du 23 octobre 1996 sur le protocole de Sèvres de 1956.

⁹³ Telle est la dénomination du protocole de Sèvres dans le livre de Selwyn LIYOD, secrétaire d'État au Foreign Office, *Souvenirs de Suez*, 1978.

L'historien anglais **Anthony Adamthwaite** reporte en 1990 de sources officielles, que « ...**Au point culminant de l'affaire, le Premier ministre Anthony Eden envoya deux messagers officiels à Paris pour demander la destruction des copies de l'accord secret de Sèvres, montrant la collusion franco-anglaise dans le projet israélien d'attaque de l'Égypte**⁹⁴ ». Mais Pourquoi **Anthony Eden** craint-il la parution du protocole de **Sèvres de 1956**, dans les archives britanniques? Pire encore, pourquoi il déclare à la Chambre des communes le 20 décembre 1956 que : « **il n'y avait aucune connaissance préalable de l'attaque israélienne contre l'Égypte, aucune...** » ? Pourquoi mentir à l'opinion publique mondiale? !!! Qu'on est-il alors des politiques français ?

Les Français ont gardé seulement des photocopies du protocole de **Sèvres de 1956**, car aucune trace du texte original dans les archives officielles de la République française n'est trouvée. Cela peut s'expliquer par le fait que le ministère des affaires étrangères est écarté, dès le début, de cette affaire qui est restée « top secret » uniquement entre les hauts responsables des trois pays. Plusieurs questions s'imposent et demeurent sans réponses. Pourquoi garder que des photocopies du protocole de **Sèvres de 1956** ? Est-il juste de dire que **la France** veut « faire chanter » les Britanniques, si jamais ces derniers souhaitent se rétracter? Pourquoi **Guy Mollet** n'a dans ses archives qu'une partie du protocole de **Sèvres de 1956** ? Pourquoi **Christian Pineau** n'a-t-il qu'une « mauvaise copie⁹⁵ » de ce protocole? Où est alors la copie originale du protocole de **Sèvres de 1956**, et si elle existe toujours, qui en dispose ?

B- Teneur de l'accord de Sèvres de 1956

En 2002, Madame **Blanche Pineau**, veuve de **Christian Pineau**, résout l'énigme du **protocole de Sèvres de 1956**. En effectuant quelques rangements dans une maison de campagne de la famille, elle trouve au fond d'un tiroir, une enveloppe de grand format à en-tête du ministère des Affaires étrangères, une copie du protocole de **Sèvres de 1956**, dûment paraphée. **Christian Pineau** a écrit sur cette enveloppe : « **En cas d'accident, remettre personnellement ce dossier à Mr. Guy Mollet. En cas d'impossibilité le détruire**⁹⁶ ». Si **Christian Pineau** garde une photocopie de l'original, pourquoi alors détruire le dossier ? Pourquoi ne pas le livrer au gouvernement français?

⁹⁴ « Matériaux pour l'histoire de notre temps », dans *Pérsée*, numéro 18, janvier-mars 1990.

⁹⁵ *le Nouvel Observateur*, Vincent JAUVERT « Christian Pineau dispose d'une « mauvaise copie » du protocole de Sèvres dans ses archives », 23 octobre 1996.

⁹⁶ Denis LEFEBVRE, Op. Cit., p.136.

Qu'a t-il fait du document original? Seul **Christian Pineau** peut répondre à ces interrogations. On ignore également ce que sa veuve a fait de ce dossier.

Il est extrêmement important d'étudier les termes du protocole final, qui résulte des conversations de **Sèvres** de 1956. Le protocole de **Sèvres** de 1956 se compose de sept points, et reproduit ci-dessous en fac-similé :

- 1- Les forces israéliennes lancent dans le 29 octobre 1956, dans la soirée une opération d'envergure contre les forces égyptiennes, en vue d'atteindre le lendemain la zone du canal.**
- 2- Les gouvernements britannique et français constatent ces événements adressent respectivement et simultanément dans le journée du 30 octobre 1956 au gouvernement égyptien et israélien les deux appels répondant aux lignes directrices suivantes :**

A/ Au gouvernement égyptien :

- a. Arrêter toute action de guerre.**
- b. Retirer toutes ses troupes à la distance de 10 milles du canal.**
- c. Accepter l'occupation temporaire des positions clés sur le canal par les forces anglo-française pour garantir la liberté du transit sur le canal par les navires de toutes Nations jusqu'à un règlement**

B/ Au gouvernement israélien :

- a. Arrêter toute action de guerre.**
- b. Retirer toutes ses troupes à la distance de 10 milles à l'est du canal.**

Par ailleurs le Gouvernement israélien sera informé de ce que les Gouvernements Français et Britannique ont demandé au Gouvernement égyptien d'accepter l'occupation temporaire des positions clés sur le canal par les Forces anglo-française.

Il est entendu que si l'un des deux Gouvernements refusait, ou ne donnait pas son accord, dans un délai de 12H, les Forces anglo-française interviendraient avec les moyens nécessaires pour que leurs demandes soient acceptées.

C/- Les représentants des trois Gouvernements sont d'accord pour que le Gouvernement Israélien ne soit pas tenu d'accepter les clauses de l'appel qui lui est adressé, dans le cas où le Gouvernement

égyptien n'accepterait pas celles de l'appel qui lui est adressé d'autre part.

3. Dans le cas ou le Gouvernement ÉGYPTIEN, n'aurait pas dans les délais fixés donné son accord aux clauses de l'appel qui lui a été adressé, les Forces anglo-française⁹⁷ déclencheront le 31 octobre dans les premières heures de la matinée les opérations militaires contre les Forces égyptiennes.

4. Le Gouvernement Israélien enverra des Forces afin d'occuper la côté OUEST du Golfe d'AKABA, et le groupe des Iles TIRANE et SANAFIR pour assurer la liberté de navigation dans le golfe d'AKABA.

5. Israël s'engage à ne pas attaquer la JORDANIE pendant la période des opérations contre l'Égypte.

Mais, au cas ou dans la même période la JORDANIE attaquerait Israël, le Gouvernement britannique s'engage à ne pas venir en aide à la JORDANIE.

6. Les dispositions du présent PROTOCOLE doivent demeurer rigoureusement secrètes.

7. Elles entreront en vigueur après l'accord des trois Gouvernement⁹⁸.

Sans la moindre contestation, ce document officiel atteste l'implication des Britanniques et d'Israël dans les accords de Sèvres de 1956. C'est le cas également de la lettre, du 26 octobre 1956, que Ben Gourion envoie à Guy Mollet, où il exprime l'accord du gouvernement israélien sur le résultat des conversations de Sèvres, et les termes du protocole de Sèvres du 24 octobre 1956. Dans la même lettre il confirme avoir reçu la lettre de Guy Mollet du 25 octobre, qui l'informe que le gouvernement d'Anthony Eden et le gouvernement français sont également d'accord sur le résultat des conversations de Sèvres et les termes du protocole du 24 octobre 1956. Les trois pays officialisent leur entente tripartite par la signature de la mouture finale du protocole de Sèvres, qui a pour but de déchoir le régime de Jamal Abde Nasser et mettre la main sur le canal de Suez.

⁹⁷ Nous avons détecté une petite faute grammaticale, il s'agit de l'accord en nombre de l'adjectif : « les forces anglo-françaises » au lieu de « les forces anglo-française ».

⁹⁸ Protocole secret du 24 octobre 1956, Archives Christian Pineau/ OURS.

III- Le trio Franco-Israélo-britannique sur le champ de bataille

Le scénario de la guerre est rédigé et approuvé par les trois alliés, car les Français ont enfin obtenu l'accord des Israéliens, sur les modalités du plan de l'opération « **Mousquetaire** » qui est désormais en marche. Le trio franco-israélo-britannique a de bonnes raisons d'en vouloir au colonel **Jamal Abde Nasser**. Les Israéliens se considèrent, depuis la guerre de **Gaza**, comme victimes des attaques des fédayins égyptiens; quant aux Français, ils accusent **le Raïs** de soutenir activement la rébellion armée du **FLN** en **Algérie**. Pour les Britanniques, il n'est pas question de laisser **l'Égypte** sous le contrôle d'un dictateur, qui brise l'ordre colonial et la domination franco-britannique dans le **Moyen-Orient**. Sans oublier que la crise de **Suez de 1956** est le motif principal qui nourrit tout le pacte secret de **Sèvres**.

A- Le triomphe Israélien

Les forces militaires franco-anglaises se dirigent vers les bases britanniques les plus proches de **l'Égypte** à **Malte** et **Chypre**, bien que les Britanniques soient toujours réticents à la guerre de **Suez**, car ils estiment qu'elle n'est pas justifiée. Cependant, il est prévu que la flotte reste au large de **l'Égypte** pendant trois mois, avant qu'un nouveau plan définitif ne soit arrêté. Le pacte secret de **Sèvres de 1956** repose sur une fiction que la **France** à inventer. Cette dernière souhaite faire intégrer **Israël** dans ses plans afin d'attaquer **l'Égypte**, pour qu'elle puisse avec l'appui et le soutien de **l'Angleterre**, bien évidemment, se donner le rôle d'une force d'interposition, et par conséquent mettre la main sur le canal de **Suez**. Il ne faut pas perdre de vue que la guerre de **Suez** a approché deux nations, longtemps ennemis, à savoir les Britanniques qui détestent les Israéliens qui ont utilisé le terrorisme contre eux en **Palestine**, et les Israéliens qui détestent à leur tour les anglais pour leur impérialisme.

Or, cinq jours après la signature des accords de **Sèvres de 1956**, soit le 29 octobre 1956, les forces israéliennes pénètrent en **Égypte**, suivant les flèches tracées par **Mochi Dayan** (**Gaza, Mitla Pass et le détroit de Tiran**). Bien que **Israël** rencontre une grande résistance imprévue à **Mitla**, ses forces avancent avec leurs unités jours et nuits sans aucune pause, et finissent la bataille la nuit. Selon **Micha Ben-Ari**, régiment **Kaposta**, qui a participé à la guerre de **Suez**, la plus courte guerre du 20^{ième} siècle: **le seul endroit pour se mettre à l'abri est entre les cadavres des premiers égyptiens morts pendant l'attaque, nous ne**

pouvions pas manquer notre cible....il y avait tant de soldats égyptiens, que à chaque tir vous pouviez être sûr d'en toucher un⁹⁹.

Les plans militaires israéliens fonctionnent et **Israël** atteint ses trois buts. D'abord, la voie maritime **de Tiran** est à nouveau ouverte pour les navires israéliens. Ensuite, l'armée israélienne a mis fin à la présence des fédajins à **Gaza** et cela pour les années à venir. Car **Israël** connaît la période la plus tranquille de son existence, sans aucune infiltration terroriste, entre 1956 et 1967. On estime que ces années sont les meilleures années de toute l'histoire de l'état sioniste. *In fine*, l'armée israélienne détruit tout l'armement égyptien moderne venu de Russie en cent heures, malgré que les forces israéliennes sont inférieures en arme et en nombre¹⁰⁰.

Certes l'armée israélienne a perdu 180 soldats, mais cette perte a renforcé **Israël** comme jamais auparavant, c'est le prix à payer pour son existence. La guerre ne fait que commencer. Malgré la victoire militaire des alliés, le régime du colonel **Jamal Abde Nasser** est toujours en place, au moment où le trio est appelé à assumer les conséquences politiques et diplomatiques de son acte militaire en **Égypte**. Les Britanniques n'envisagent aucune riposte hâtive qui risque de révéler le complot entre les trois pays. À qui profite véritablement la guerre **de Suez** de 1956 ?

⁹⁹ [www.youtube.com](https://www.youtube.com/watch?v=oCk0gFfYU_w) : L'affaire de Suez, le pacte secret. Documentaire réalisé par Peter Hercombe et Arnauld Hamelin pour Sunset Presse et Transparences Productions avec la participation France 5 de la RTBF et de CBC radio-Canada. https://www.youtube.com/watch?v=oCk0gFfYU_w

¹⁰⁰ [www.youtube.com](https://www.youtube.com/watch?v=oCk0gFfYU_w) : L'affaire de Suez, le pacte secret. Documentaire réalisé par Peter Hercombe et Arnauld Hamelin pour Sunset Presse et Transparences Productions avec la participation France 5 de la RTBF et de CBC radio-Canada. https://www.youtube.com/watch?v=oCk0gFfYU_w

B- La défaite militaire égyptienne

Enfin, tout fonctionne comme prévu. **La France** et **la Grande Bretagne** lancent leur ultimatum comme soutenu dans l'accord de **Sèvres** de 1956, article 2-a, le 30 octobre 1956, aux deux belligérants. **Israël** accepte bien sûr le cessez-le-feu sous réserve d'une réponse positive de **Jamal Abde Nasser**, qui refuse l'ultimatum et préfère engager les Égyptiens dans la guerre.

Face au refus du **Raïs**, les forces anglo-françaises passent à l'application de l'article 2-b de l'accord de **Sèvres** de 1956, qui stipule que si l'un des deux gouvernements, égyptien et israélien, refuse ou ne donne pas son accord dans un délais de 12 heures, les forces anglo-françaises interviendront.

Les avions de la **Royale Air Force** décollent de **Chypre**, avec pour cible les bases militaires, les aéroports militaires susceptibles de menacer ou d'attaquer **Israël**. Car cette première vague d'attaques aériennes est sans résultats, ayant manqué leurs cibles. Ce sont les pilotes français de la deuxième vague qui prennent la relève et s'avèrent plus performants.

Parallèlement le président **Jamal Abde Nasser** envoie une partie de son armée dans le désert. Les premiers bombardements visent l'aéroport **Al Mazar**, très proche de sa résidence présidentielle. Malgré cela, ce dernier refuse de quitter la ville du **Caire** avec sa famille, qu'il se considère comme partie du peuple égyptien. Une guerre psychologique se déclare contre la population égyptienne et le bombardement continue incessamment pendant cinq jours.

Durant ces bombardements, 1300 sorties effectuées par les avions franco-britanniques, et 3000 tonnes de bombes, soit l'équivalent d'une nuit de bombardement sur une ville allemande à la fin de la Seconde guerre mondiale. Toutefois, le débarquement prévu immédiatement après tarde étrangement sans aucune explication¹⁰¹. Les pertes dans l'armée égyptienne sont considérables, 5.000 prisonniers de guerre égyptiens, dont presque la moitié exécutée sous le prétexte habituel qu'**Israël** ne dispose pas de moyens de les garder.

¹⁰¹ Youtube, l'affaire de Suez: Le pacte secret.
https://www.youtube.com/watch?v=oCk0gFfYU_w

Or, les parachutistes français et anglais embarquent à **Chypre**. Ils doivent prendre au **Port-Fouad** sur le côté Est du canal de **Suez**, tandis que les Britanniques se chargent du **Port-Said** sur le côté ouest du canal **Suez**. La guerre de **Suez de 1956** rappelle la grandeur militaire des années de la guerre mondiale. Les forces franco-israélo-britanniques se lancent sur les côtes égyptiennes avec 150 vaisseaux de toute taille. La résistance égyptienne est très faible ce qui permet aux parachutistes français de s'emparer rapidement de leurs objectifs à **Port-Fouad**.

Le 6 novembre 1956 témoigne la victoire **d'Israël**, dont la flotte israélienne atteint le canal **de Suez**. Elle est appuyée par une force aérienne importante. La ville de **Suez** est féroce­ment bombardée pendant les cinq jours du bombardement, aucun n'endroit n'est épargné. Les forces franco-britanniques ont tout brûlé, même les réserves de pétrole. **Anthony Eden** décide unilatéralement et soudainement un cessez le feu, sans même prévenir ses alliés. Était-il contraint à le faire? Arrive-t-il à résister aux pressions internationales?

Chapitre VIII

Les pressions internationales et le rôle des États-Unis et de l'URSS

Le cessez le feu est déclaré en **Égypte**, et l'**Europe** est inquiète pour son ravitaillement en pétrole. La guerre **de Suez de 1956**, contre le régime de **Jamal Abde Nasser**, demeure un acte injustifié. Car une solution pacifique à la crise créée par les Américains et les Britanniques, est toutefois possible mais pas envisageable pour le trio.

Nous rappelons que quelques mois avant la guerre, **Christian Pineau** rencontre **Jamal Abde Nasser** et déclare à l'Assemblée nationale que celui-ci est un homme de confiance¹⁰². Peu de temps après, **le Raïs** est l'ennemi **de la France**. **Christian Pineau** déclare au peuple français « **le passage des navires sur le canal de Suez risque de subir la fantaisie du dictateur égyptien, qui risque du jour au lendemain, d'empêcher un tel ou tel navire de passer et par conséquent, entraver le ravitaillement d'Europe en pétrole ou en matière première** ». L'occident observe attentivement la situation en **Égypte** et en **Europe**.

Certes, les Américains ne participent pas matériellement à cette guerre, mais est-il juste de dire que leur absence, dès le début de la guerre de **Suez** de 1956, peut être considéré comme un soutien tacite au trio franco-israélo-britannique? Les franco-britanniques considèrent le silence américain comme une approbation tacite. Certes, les militaires américains envisagent participer à la guerre **de Suez de 1956**, mais **Washington** ne veut pas recourir à la force, car une telle mesure risque de basculer l'ensemble du tiers-monde vers **l'Union soviétique**.

¹⁰² Documentaire " Histoire vivante", réalisé par: Sunset presse et Transparences Productions, avec la participation France 5 de la RTBF et de CBC radio-Canada.

Les Russes ne cachent pas leur soutien au régime de **Jamal Abde Nasser**, ils exigent le retrait immédiat des forces franco-israélo-britanniques du **Sinaï**. Ils menacent même d'utiliser, et pour la première fois des armes nucléaires, si **Paris, Tel-Aviv** et **Londres** ne retirent pas leurs forces **du canal de Suez**. Toutefois, les efforts déployés par les **Nations-Unis** pour trouver une solution pacifique à la crise **de Suez de 1956** sont à la fois remarquables et efficaces, et les premiers pays à offrir des contingents sont la **Colombie**, la **Norvège** et la **Nouvelle-Zélande**.

I- La position des États-Unis

A- Une neutralité bienveillante ?

Les efforts du gouvernement américain dans le dossier de **Suez** sont louables, en particulier quand le président américain déclare que l'Amérique n'approuve pas l'emploi de la force comme moyen sage et adéquat de régler les différends internationaux¹⁰³.

Le **Lord David Owen**, ancien Ministre des Affaires Étrangères, admet qu'**Anthony Eden** ne cache pas sa haine envers **Jamal Abde Nasser**, en particulier après la nationalisation du canal de **Suez** en juillet 1956. L'Amérique vit au rythme de la réélection du président américain **Eisenhower**, qui se présente comme l'homme de la paix mondiale, ce qui justifie pourquoi **Eisenhower** ne peut pas venir en aide à ses alliés Français et Britanniques.

En effet, **Washington** intervient pour trouver un compromis à la crise de **Suez** bien avant la guerre **de Suez** de 1956. Le président américain envoie effectivement son secrétaire d'État, **John Foster Dallas**, à **Londres** pour trouver une solution pacifique, car le moment est mal choisi pour une intervention militaire. **John Foster Dallas** et les Britanniques organisent, le 16 août 1956, une conférence des usagers du canal **de Suez**. Ils sont prêts à restituer le canal **de Suez** à l'autorité égyptienne, à condition de confier la direction de ce dernier au comité de direction des usagers, sous l'égide du Premier ministre australien, **Robert Mansis**. Cette solution est refusée par le **Raïs**, du fait que le canal est toujours sous le contrôle d'une autorité étrangère.

Certes les Américains ne participent pas à la guerre **de Suez**, mais ont-ils pris des initiatives pour l'empêcher ? Le 12 octobre 1956, **Christian**

¹⁰³ Denis LEFEBVRE, Op. Cit., p. 205.

Pineau, son homologue britannique et **Mahmoud Fawzi**, ministre égyptien cherchent parallèlement une solution diplomatique. Mais face à l'intransigeance de **Jamal Abde Nasser**, nulle solution diplomatique n'est trouvée. Quant à la position russe, il est clair que le président bénéficie du support du gouvernement russe qui soutient aux **Nations-Unies** que le canal **de Suez** est égyptien et que **Jamal Abde Nasser** a le plein droit d'exercer son autorité sur le canal.

La position américaine dans ce dossier est claire, notamment quand le Président **Eisenhower** enlève toute ambiguïté et déclare explicitement que les **États-Unis** n'entrent pas en guerre même pour soutenir **la France et la Grande-Bretagne**, sauf si l'**Amérique** est elle-même menacée¹⁰⁴. Cette déclaration peut être mal interprétée par **Anthony Eden**, qui traduit le neutralisme américain comme un soutien tacite. Il est à noter que le « *Casus belli* » de **la France et d'Israël** pour justifier leur embarquement en **Égypte** demeure très faible même après la guerre **de Suez** de 1956.

B- Le refus américain de l'expédition de Suez de 1956

La situation en **Égypte** est inquiétante. Le représentant permanent des **États-Unis** auprès de l'**ONU**, riposte immédiatement suite au franchissement de la frontière égyptienne par les forces israéliennes le 29 octobre 1956, et appelle le conseil de sécurité, où siégeait à l'époque en plus des cinq pays permanents, **Cuba, l'Australie, la Belgique, l'Iran, le Pérou et la Yougoslavie**, à étudier les mesures à prendre en vue d'un cessez-le-feu immédiat en **Égypte**.

Le 30 octobre 1956, le conseil se réunit et les **États-Unis** changent de ton. Ils exigent le retrait des forces israéliennes d'**Égypte** et condamnent l'acte israélien, qui est ardemment défendu par **la France et la Grande-Bretagne** à l'**ONU**. Les Américains soumettent au vote un projet de résolution, demandant un cessez-le-feu ainsi qu'un retrait immédiat des forces militaires israéliennes, ils ont voire même incité les autres pays membres à s'abstenir de fournir toute aide militaire, économique et financière à **Israël**.

En effet, ce projet de résolution ne voit pas le jour. Il recueille seulement 7 voix, **l'Australie et la Belgique** s'abstiennent et **la France et la Grande-Bretagne** s'y opposent en faisant usage de leur droit de veto. La résolution n'est donc pas adoptée.

¹⁰⁴ Youtube, l'affaire de Suez: Le pacte secret.
https://www.youtube.com/watch?v=oCk0gFfYU_w

Or, **Washington** développe une autre résolution contenant les points essentiels de la position américaine, nous citons : un cessez-le-feu, retour des troupes israéliennes et égyptiennes sur les lignes de l'armistice signé en 1949, rétablissement de la liberté de circulation sur le canal **de Suez**. Cette résolution est adoptée le 2 novembre par 64 voix contre seulement cinq (**Royaume-Uni, France, Israël, Australie, Nouvelle Zélande**), et six abstentions (**Belgique, Pays-Bas, Afrique du Sud, Canada, Portugal, Laos**).

Par contre le futur Premier ministre canadien, **Lester Pearson**, propose la mise en place d'une force internationale des Nations-Unies. Cette force internationale devient effective quelques semaines plus tard de la proposition canadienne, suite à une résolution présentée par la **Norvège**, appelant à la création et l'établissement d'une force de **l'ONU** au **Moyen-Orient**.

II- La position soviétique et la menace nucléaire

A- D'abord une intervention américano-soviétique

Dans ces moments difficiles, les Russes ont leur mot à dire, surtout que **l'URSS** se veut protectrice des pays nouvellement indépendants au **Moyen-Orient** et partenaire de tout règlement politique dans la région. Les Russes se posent en défenseur d'une solution pacifique à la crise de **Suez de 1956**, pour cela **Dimitri Chepilov** saisit au nom de son gouvernement le président du conseil de sécurité, pour examiner l'abstention de **la France et de la Grande Bretagne** à la non-application de la résolution du 2 novembre 1956. Il rappelle que l'engagement d'**Israël** dans le camp des puissances impérialistes ainsi que sa politique de la tension avec ses voisins sont la cause de la dégradation de ses relations politiques avec le monde arabe, comme il exige le retrait des troupes du trio de **l'Égypte**, faute de quoi il menace d'envoyer une aide armée soviéto-américaine. **Le Maréchal Boulganine** écrit en même temps à **Eisenhower** pour lui mettre en demeure d'une intervention militaire commune contre **Paris et Londres**, si ces dernières refusent d'obéir. La crise **de Suez** de 1956 approche deux camps opposés, qui décident d'unir leurs efforts pour trouver une solution pacifique à la crise **de Suez**, en appuyant les mesures des **Nations-Unies** dans ce dossier.

En effet, il écrit également à **Ben Gourion, Guy Mollet et Anthony Eden**, mais le message envoyé à **Ben Gourion** est très dur, il menace de mettre en cause l'existence de l'État hébreu, si **Israël** ne retire pas ses forces

d'Égypte. Un autre message menaçant est adressé à **Anthony Eden.** Il le menace d'expédier sur la **Grande-Bretagne** des missiles nucléaires. Par contre, **le Maréchal Boulganine** est plus modéré à l'encontre de **Guy Mollet**, il le met en garde des conséquences de la manipulation **d'Israël** contre **l'Égypte** sur la paix mondiale.

B- Dissuader par l'usage de l'arme nucléaire

À ce stade des pourparlers, **l'Amérique** joue un rôle clé. Il est difficile de comprendre la vraie position américaine, quant on apprend que la **France** durcit sa position lorsque l'ambassadeur américain, **Douglas Dillion**, informe **Guy Mollet** que **l'Amérique** ne compte pas mener une intervention commune avec **la Russie** contre **la France et la Grande-Bretagne**, mais ne promet par contre aucun soutien, non plus aucune protection nucléaire, si l'invasion franco-britannique n'est pas arrêtée. À signaler, que directement après le cessez-le-feu, **Guy Mollet** reçoit un message de **Washington**, garantissant « le parapluie nucléaire » en cas d'attaque par les Russes. En fait, cela prouve que les menaces russes sont prises très au sérieux.

Selon **Herman Finer**, auteur du livre « Dossier secret, il y a dix ans.....Suez », les messages du Maréchal russe **Boulganine** sèment la terreur, au point que le président américain **Eisenhower** pense qu'il doit se préparer à une guerre totale, tout le monde prend au sérieux les menaces de **Moscou**¹⁰⁵. Nous allons nous demander pourquoi **la France et la Grande-Bretagne** n'attachent aucune importance à la menace nucléaire russe, alors que la première puissance au monde la redoute? Les menaces russes sont prises au sérieux, notamment après la diffusion d'une dépêche turque selon laquelle, **l'URSS** demande le passage de cinq navires de guerre, quatre destroyers, deux croiseurs, six sous-marins et 250 hommes grenouilles à **Alexandrie**. La disparition d'un avion britannique au dessus-de **la Syrie** renforce l'appui des menaces russes. .

¹⁰⁵ Finer HERMAN, « Dossier secret. Il y a dix ans ...Suez », Presse de la cité, 1967.

III- La sentence américaine : une guerre économique à l'encontre de la livre Sterling

Les **États-Unis** sont appelés à agir dans l'immédiat pour mettre fin à l'expédition de **Suez de 1956**, qui peut d'aboutir à une troisième guerre mondiale. Le système de préservation de la loi et de l'ordre dans le monde risque de s'effondrer si les Américains ne soutiennent pas les efforts des **Nations-Unies**. Le **Moyen-Orient** est un terrain de rivalité et la politique américaine dans cette région est fondée sur deux principes majeurs : d'abord la préservation **d'Israël**, et ensuite le maintien de bonnes relations avec le monde arabe afin d'assurer le ravitaillement de **l'Europe** en pétrole. L'administration américaine n'envisage plus fournir des armes à **Israël**¹⁰⁶, elle veut arrêter la course aux armements dans la région. Certes, les transactions d'armes achetées d'Amérique renforcent l'armée israélienne, mais les Arabes peuvent répondre à ce soutien américain en arrêtant l'approvisionnement en pétrole de **l'Europe**. Il est clair les Américains refusent de sauver **Israël** au détriment de **l'Europe**.

En dépit de la menace nucléaire russe et la résolution américaine du 2 novembre 1956, la **France, la Grande-Bretagne et Israël** continuent leur intervention. Le double jeu politique américain met les deux alliés dans la confusion. Le message du président américain est bien clair cette fois-ci : il expose **Anthony Eden** à des menaces plus redoutables que celles du Maréchal **Boulganine**. Il menace de ne plus soutenir la monnaie anglaise, ce qui risque de provoquer l'effondrement de l'économie britannique, si les forces britanniques ne quittent pas **l'Égypte**.

En effet, l'**Amérique** déclare la guerre aux Britanniques, en vendant le 31 octobre, la livre Sterling à **New York** par ensemble de 5 millions de dollars. Le 5 novembre la **Federal Reserve Bank** est également autorisée à liquider la livre sterling. Le 6 novembre, pour maintenir le taux de change, la Bank d'Angleterre a dû perdre 300 millions de dollars, Le spectre de la dévaluation de la monnaie britannique se profile comme celui de la faillite¹⁰⁷.

Selon **Harold Macmillan**, chancelier de l'Échiquier, la **Federal Reserve Bank** vend la livre sterling bien au delà de ce qui est nécessaire pour protéger la valeur de ses propres réserves, le comble c'est que l'affaire est soumise à **Washington** dont la réponse est bien claire, le gouvernement américain n'approuve pas la procédure technique jusqu'à ce que **Londres** accepte un cessez-le-feu immédiat. Pour **Macmillan**, l'attitude américaine est

¹⁰⁶ Henry LAURENS, page 450

¹⁰⁷ Denis LEFEBVRE, efebvre, Op. Cit. , p. 217.

une pure violation de la lettre de système sous lequel le fonds est supposé fonctionner¹⁰⁸.

Devant l'hostilité américaine, **Anthony Eden** baisse les bras, la guerre économique contre son pays le dépasse. Dans ses Mémoires, il écrit que l'Amérique a porté ses efforts sur la **Grande-Bretagne**, maillon faible de l'alliance, mettant ainsi son pays « **devant une menace autrement redoutable que celle du Maréchal Boulganine** ». **Anthony Eden** cède sans même avertir **la France et Israël** qui sont frappés par sa décision de retrait, lorsqu'il téléphone à **Guy Mollet** pour lui faire part de la fin du trio. Il annonce à **Guy Mollet**, sur un ton d'un homme vaincu : « **Nous devons nous arrêter, la livre a encore baissé et nous risquons la panique. Je viens de recevoir un coup de téléphone personnel d'Eisenhower, il me donne douze heures pour ordonnez le cessez-le-feu**¹⁰⁹ ». Le message américain est à la fois clair et fort. La position américaine change quant à **la crise de Suez de 1956**. Est-ce que les Américains craignent une troisième guerre mondiale, en particulier après la menace nucléaire russe ? Ou bien les Américains envisagent « chasser » les deux puissances coloniales du **Moyen-Orient**, afin de pouvoir s'y imposer comme une nouvelle puissance ?

¹⁰⁸ Macmillan HAROLD, « **Riding the storm** », 1956-1959, cité par Alfred Grosser dans les Occidentaux, Fayard, 1978.

¹⁰⁹ Denis LEFEBVRE, Op. Cit. , p. 218.

Partie IV

Les conséquences de la crise de Suez de 1956

Nombreuses sont les conséquences de la **crise de Suez** de 1956, mais nous allons nous contenter d'en étudier, dans ce chapitre, seulement les plus importantes. Nous estimons que la plus pertinente de ces conséquences est la fin **de la France et du Royaume-Uni**, comme deux puissances coloniales dans le **Moyen-Orient**, qui est désormais sous la domination des **États-Unis et de l'URSS**, qui ont montré qu'aucune politique dans la région ne peut se faire sans leur consentement.

En effet, la guerre **de Suez de 1956** a mis en jeu l'avenir politique et économique de ces deux puissances au **Moyen-Orient**, mais malgré la défaite militaire du gouvernement égyptien, **Jamal Abde Nasser** renforce son alliance militaire avec les Soviétiques, qui cherchent ardemment à s'imposer dans la région.

Toutefois, **Israël** devient fort militairement, en particulier après l'opération de destruction d'une partie importante du potentiel militaire égyptien et grâce à ses transactions d'armes avec la **France (Mystère II, Mystère IV, Vautour, de chars légers AMX-13)**. La guerre de **Suez** de 1956 a fait de l'État hébreu un allié incontournable **de la France**. La coopération militaire entre les deux pays se développe très vite pour toucher le domaine nucléaire, conformément aux clauses du **protocole de Sèvres de 1956**.

Or, avec l'arrivée au pouvoir du Général **De Gaulle**, la politique militaire française connaît de profonds changements. Deux facteurs cruciaux poussent **De Gaulle** à revoir cette politique.

D'abord il conçoit mal le retrait des forces britanniques d'**Égypte**, suite aux pressions américaines, sans en avertir leurs alliés français, ainsi que le veto américain. Il décide fermement de procéder à l'armement nucléaire de la République Française, car il a l'ultime conviction que seule la Force de frappe (la bombe nucléaire) qui peut assurer l'indépendance et la protection militaire de **la France**, non seulement contre **l'URSS**, mais contre toutes menaces potentielles, y compris les **États-Unis**.

Une autre conséquence de la **guerre de Suez de 1956** requiert une grande importance, il s'agit de l'émergence du Tiers monde comme une troisième puissance dans le monde à côté des **États-Unis et de l'URSS**.

Chapitre IX

Les conséquences politiques et militaires de l'expédition de Suez de 1956

L'Égypte est bombardée pendant les 5 jours de la guerre de Suez de 1956. Les Nations-Unies sont incapables de trouver une solution diplomatique à la crise de Suez, et Port-Fouad et Port-Saïd sont sous le contrôle des forces franco-britanniques. Cependant, une proposition pacifique fait son chemin aux Nations-Unies; on envisage l'envoi d'une nouvelle force neutre qui remplace les forces franco-britanniques en Égypte. C'est ainsi que l'idée des casques bleus est née pour la première fois aux Nations-Unies.

Parallèlement, le Président américain Eisenhower est « emporté » par les élections présidentielles. Quoiqu'il se prononce sur l'affaire de Suez, il menace la Grande-Bretagne de sanctions économiques sévères, si elle ne retire pas ses forces armées du Sinaï, mais promet, par contre, à Anthony Eden un million de dollars si l'agression est arrêtée. La menace d'Eisenhower ne peut pas laisser le premier ministre anglais indifférent, car il est bien conscient que les Américains peuvent exécuter leurs menaces.

I- La force internationale et le départ des forces franco-britanniques

Qualifié de visionnaire, **Leaster Pearson** est l'instigateur de l'idée des casques bleus, conçue comme une force internationale neutre ayant pour but de rétablir la paix, limiter la guerre, empêcher l'agitation de se propager et de dégénérer en conflagration mondiale, ce dernier se voit décerner en 1957 le prix Nobel de la paix pour sa solution pacifique à la crise de **Suez** de 1956.

Le 7 novembre 1956, le cessez-le-feu franco-britannique est effectif, mais cette mesure ne satisfait plus l'opinion mondiale. Une résolution franco-asiatique à l'Assemblée générale de l'ONU, exige le départ de toute force étrangère d'**Égypte**. **La France et la Grande-Bretagne** sont d'accord sur le retrait de leurs forces, mais à l'arrivée de la force internationale. Par contre ces deux forces ne sont pas d'accord sur l'évacuation du **Sinaï** par **Israël**. Face aux menaces américaines, les Britanniques sont pour le repli des troupes israéliennes, tandis que la **France** s'oppose farouchement à cette décision.

La résolution afro-asiatique est adoptée par 65 voix, contre une seule voix (**Israël**) et 10 abstentions qui comptent, bien évidemment, les deux voix française et britannique. **Washington** exerce une grande pression sur **Israël** pour accepter l'évacuation du **Sinaï**. Face à ce nouvel ordre, l'**Égypte** accepte finalement que les casques bleus, alors encore force en voie de constitution, s'installe sur son territoire. Le 10 novembre 1956, l'Assemblée générale extraordinaire met fin à ses travaux¹¹⁰.

II- le transfert de technologies d'armes entre la France et Israël

Le transfert de technologie d'armes entre **la France et Israël** demeure l'une des plus importante conséquence de la **crise de Suez de 1956**. En fait c'est le début d'une coopération militaire bilatérale entre les deux États. La **France** s'engage à aider **Israël** à construire une pile atomique sans conditions, comme elle lui loue le complément d'**Uranium** nécessaire au fonctionnement

¹¹⁰ Denis LEFEBVRE, Op. Cit., pp. 208-225.

du réacteur de **Dimona**, à condition que l'usage du plutonium, contenu dans les barres irradiées récupérées par **la France** soit la propriété des Français. Il convient alors de penser que **Paris** permet à **Israël** de se positionner dans la région en le dotant de telles armes.

Revigoré par les menaces extérieures, et conscient du rôle clé d'une armée israélienne forte dans la construction du pays, assurant l'existence politique de ce dernier, **Israël** cherche constamment à renforcer son armée. Pour cela, il trouve en son partenaire français un allié. Nous estimons qu'en 1954, soit bien avant la crise **de Suez de 1956**, **la France** et **Israël** s'engagent dans une étroite coopération militaire, à un moment où **la France** cherche à se doter de la bombe atomique. Dans ce sens, au sud d'**Israël** et précisément à **Dimona**, une centrale nucléaire a été construite, **Simon Pérès** se voit confier la tâche de piloter ce projet top secret.

Selon l'écrivain **Pierre Razoux**, historien, responsable de recherches au Collège de défense de l'OTAN à **Rome**, auteur de **Tsahal, Nouvelle histoire de l'armée israélienne, (Tsahal, Tsva Haganah Le Israel - Forces de défense israéliennes)**, la coopération avec **la France** a cessé entre 1961 et 1963, avec le retour du général **de Gaulle** au pouvoir¹¹¹. Cela prouve que la coopération militaire franco-israélienne a bien existé.

Nous lisons également sur « **Libération** » du 13 décembre 2006 que: « **Ehud Olmert rappelé à l'ordre après avoir traité l'État hébreu de puissance nucléaire** ». S'agit-il alors d'une révélation choquée ou lapsus irresponsable ?! Pour la première fois, un Premier ministre israélien confirme que son pays possède la bombe nucléaire, bien que les **États-Unis** exigent la discrétion totale sur la reconnaissance d'**Israël** comme une puissance nucléaire.

La coopération militaire entre les deux pays s'étend pour toucher le domaine nucléaire. **La France** envisage de construire à **Dimona**, un réacteur « plutonigène », à l'eau lourde, suite à un accord secret signé en 1956. Une année plus tard, les deux États signent un autre accord confidentiel portant sur la construction d'une usine de séparation du plutonium. Cette tâche est confiée à des entreprises françaises qui sont obligées de respecter le caractère discret de ce programme. Par contre, **la France** impose à **Israël**, qui accepte sans trop négocier, que lorsque **Tel Aviv** décide de construire une bombe nucléaire, elle doit au préalable obtenir le consentement de **la France** sur cette question.

Un autre document classé top-secret, qui n'a jamais été publié, et qui était trouvé dans les archives privées d'un proche collaborateur du chef de **la**

¹¹¹ http://www.dissident-media.org/infonucleaire/news_netanyahu.html

France libre, ce document porte un éclairage particulièrement instructif au programme nucléaire israélien. Il rapporte également le compte-rendu d'un long tête-à-tête entre **Daïde Ben Gourion** et son homologue français **Charles De Gaulle** le 17 juin 1960¹¹².

L'alliance militaire entre les deux pays s'accroît, quand **Daïde Ben Gourion** demande à **la France** de livrer l'uranium nécessaire à **Israël** pour le réacteur nucléaire de **Dimona** et l'usine de séparation de plutonium. Le Général **De Gaulle** n'est pas très positif à cette coopération entre les deux pays et paraît réticent à l'idée qu'**Israël** possède la bombe nucléaire. Il est étrange de savoir que dès son retour au pouvoir en 1958, **Charles de Gaulle** souhaite mettre fin à la coopération nucléaire entre **la France et Israël**, une coopération nucléaire militaire qui date de bien avant 1956. Soucieux de la position du nouveau président, **Ben Gourion** décide de se déplacer en **France** pour convaincre les politiques français de poursuivre cette coopération ultrasecrète à l'époque.

¹¹² <http://tempsreel.nouvelobs.com/monde/20131117.OBS5777/bombe-israelienne-quand-de-gaulle-a-dit-non-a-ben-gourion.html>

Chapitre X

La France pour une politique étrangère pro-arabe (1956)

La crise de **Suez** de 1956 incite **la France** à revoir les grandes lignes de sa politique étrangère, en général avec **Moyen-Orient** et en particulier avec le monde arabe. Les défis sont majeurs pour cette puissance impérialiste, qui envisage de garder des liens forts avec les nations ex-colonisées. **La France** compte absolument maintenir sa politique étrangère traditionnelle, qui se base sur un développement continu du continent européen et son alliance avec la superpuissance américaine. Mais pour assurer sa pérennité au **Moyen-Orient**, face aux mouvements nationalistes, elle est appelée à réviser sa politique étrangère.

I- La France au Moyen-Orient : vers une politique étrangère de rapprochement avec les pays arabes

Bien avant la **crise de Suez de 1956**, le gouvernement français tente de tracer les grandes lignes de sa politique étrangère dans la région du **Moyen-Orient**, qui se heurte à la politique panarabe de **Jamal Abde Nasser** en **Égypte**. Le gouvernement français, à majorité socialiste, tente d'installer une politique étrangère des Grands au **Moyen-Orient**, et pour y parvenir **Christian Pineau**, alors ministre des Affaires étrangères, préconise un rapprochement avec les nations ex-colonisées, pour cela seule une politique d'entraide économique peut y contribuer. Cette vision politique se renforce, avec la conférence de **Bandung** des peuples ex-colonisés, lorsque les États non alignés y font appel¹¹³.

La politique étrangère française depuis la Deuxième Guerre mondiale est organisée autour de trois axes principaux : la construction de **l'Europe**, l'alliance avec **les États-Unis** et l'évolution au **Moyen-Orient**. Toutefois, ce dernier est un terrain de rivalité, et **la France** doit s'y imposer comme une puissance impérialiste afin de garantir, d'une part ses intérêts stratégiques dans la région et d'autre part assurer son approvisionnement en pétrole.

La situation politique au **Moyen-Orient** est plus complexe qu'on ne le pense. Traditionnellement, **la France** fait prévaloir sa politique d'envergure au **Moyen-Orient**, qui se heurte, rapidement, à plusieurs enjeux majeurs qui risquent d'ébranler tous ses desseins politiques et stratégiques dans la région. Nous citons : le président égyptien **Jamal Abde Nasser**, sa politique panarabe et son soutien matériel au **FLN** algérien, le conflit israélo-arabe et la guerre d'**Algérie** qui épuise les comptes de **la France**. Mais, en 1956, la politique de **Jamal Abde Nasser** en **Égypte** ainsi que le conflit israélo-arabe s'imposent comme réalité politique inévitable à la politique étrangère de **la France**.

Cependant, l'attitude du gouvernement français dans le conflit israélo-arabe est un passage déterminant dans les relations de **la France** avec les pays arabes du **Moyen-Orient**, car la position française à l'égard du conflit influence absolument son image dans la région. Toutefois, **La France** de **Guy Mollet** entame son choix, elle fait d'**Israël** son allié stratégique dans la région, et le soutient dans sa course aux armements, au point qu'elle devient son premier fournisseur d'armes et le premier pays d'Europe à l'initier au nucléaire militaire.

¹¹³ Marc FERRO, *Op. Cit.*, page 38.

Bien consciente de son choix et de son orientation politique étrangère, la **France** compte continuer à pratiquer sa politique traditionnelle arabe. Certes, Les enjeux politiques sont de taille, notamment après l'expédition **de Suez de 1956** et la victoire diplomatique du président égyptien **Jamal Abde Nasser**, qui met fin à la **France** comme puissance coloniale dans la région du **Moyen-Orient**.

Le Général **De Gaulle** met en cause la politique étrangère de **Guy Mollet**, en particulier après la guerre **de Suez de 1956**, soldée par la victoire militaire **d'Israël**. En votant le 22 novembre 1967, en faveur de la résolution 242 du conseil de sécurité, le gouvernement français corrige certaines lignes de sa politique étrangère française au **Moyen-Orient**, en particulier quand **De Gaulle** reconnaît le droit à l'existence à tous les États, y compris **Israël**, mais il met doublement en cause l'État hébreu, d'abord en qualifiant la nation d'**Israël** d'« **un peuple d'élite, sûr de lui et dominateur** » et en affirmant que: « **le rapprochement avec le monde arabe doit être aujourd'hui une des bases fondamentales de notre action extérieure** »¹¹⁴. En adoptant ces propos de Gaulle est l'instigateur de ce qu'on appelle « **La politique arabe de la France** », qui est une conséquence directe de la crise **de Suez de 1956**.

Certes, le contexte international est profondément modifié, en particulier avec la fin de la guerre froide, et le **Moyen-Orient** connaît en permanence des mutations majeures. Mais peut-on prétendre que la politique étrangère française est une politique de facto ? La politique étrangère de la **France** n'est pas toujours en complète contradiction avec ses orientations politiques traditionnelles pragmatiques, mais elle n'est pas tout de même suffisamment claire notamment au **Moyen-Orient**.

Le gouvernement français va très vite voir ses capacités se réduire dans le cadre européen, et la **France** doit faire face à un nouvel acteur, qui fait jouer la règle de l'unanimité **au Moyen-Orient**, il s'agit bel et bien de l'**Union européenne** qui s'impose désormais comme une nouvelle puissance dans la région. La **guerre de Suez de 1956** permet à l'**ONU** de s'imposer comme acteur influent politiquement et économiquement dans la région.

¹¹⁴ <http://www.senat.fr/rap/r08-630/r08-63063.html>

II- L'affirmation du Tiers-monde

Le Tiers-monde apparaît bien avant la crise **de Suez de 1956**, rappelant que la conférence de **Bandung** du 18 au 24 avril 1955 affirme, pour la première fois, l'existence politique du Tiers monde, lorsque le président Égyptien **Jamal Abde Nasser** avec d'autres leaders charismatiques, en l'occurrence l'homme d'état indien **Jawaharlal Nehru**, posent les bases et les fondements du non-alignement sur les deux superpuissances, à savoir les **États-Unis** et **l'URSS**.

Toutefois, le Tiers-monde révèle une réalité complexe et transitoire des pays en voie de développement. **Jamal Abde Nasser**, malgré ses aspirations de faire de ces derniers un bloc influent échoue, car le Tiers monde ne représente rien politiquement, à côté de **l'URSS** et des **États-Unis**.

Nous allons étudier le Tiers-monde comme conséquence directe et profonde de **la crise de Suez de 1956**, nous tentons de comprendre pourquoi malgré les efforts d'organisation de **Jamal Abde Nasser**, le tiers-monde ne s'impose jamais comme une puissance. En effet, l'émergence des pays tiers-mondistes se manifeste depuis 1951. Ils résistent à l'association **URSS-USA** et refusent toute alliance avec ces deux superpuissances. Le Tiers monde tente de se forger son identité, dans l'espoir de devenir une troisième puissance à côté des deux autres.

Nombreuses sont les sorties médiatiques où le colonel **Jamal Abde Nasser** soutient les pays nouvellement décolonisés. Ces États sont ni des pays développés occidentaux, ni des pays communistes alignés sur **l'URSS**. Cependant, c'est **le mouvement des « non-alignés »**, apparu à la conférence de **Bandung** du 18 au 24 avril 1955, qui défend les intérêts des anciennes colonies et s'organise hors **l'Organisation des Nations Unies (ONU)**. Après la crise **de Suez de 1956**, et face à la pression exercée par les pays tiers-mondistes, qui tentent de s'organiser économiquement et politiquement, **l'Organisation des Nations Unies** se dote, en 1964, de **la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)**, une agence conçue pour traiter les problèmes des pays en voie de développement et trouver des moyens d'action appropriés pour remédier aux défis majeurs de ces nations.

Or, le Tiers-monde ne peut guère s'imposer comme un bloc puissant et indépendant à côté de **l'URSS et des États-Unis**, pour les raisons suivantes : bien que **le mouvement des « non-alignés »** comporte 29 pays afro-asiatiques, ces pays, qui ont connu des guerres civiles et coloniales, sont dévastés et sont pour l'essentiel économiquement pauvres, et politiquement non-démocratiques.

Tout d'abord, les fondements et les valeurs démocratiques, pilier indispensable à la prospérité de toute nation, font défaut pour ces nations, qui manquent de cadres politiques. Certes, l'union fait la force, mais devant la divergence des intérêts économiques et politiques de ces États, qui sont majoritairement pauvres, sans oublier le contexte de la guerre froide, le Tiers monde périclité lorsque certains pays préfèrent se rapprocher de **l'URSS**, c'est le cas de **l'Égypte et l'Algérie** ; d'autres choisissent l'alliance avec **l'Occident** et c'est le cas de **la Tunisie et le Maroc**.

Conclusion générale

En étudiant les accords de **Sèvres de 1956**, conclus entre **la France, le Royaume-Uni et Israël**, ainsi que la **crise de Suez de 1956**, nous concluons qu'il est difficile de parler de **la crise de Suez de 1956**, sans évoquer le rôle politique déterminant joué par les **États-Unis** dans cette crise. Le refus des Américains, quant au financement du projet du barrage d'**Assouan**, pousse **Jamal Abde Nasser**, figure de proue du panarabisme, à s'orienter vers les Russes, qui souhaitent trouver une place **au Moyen-Orient** et envisagent créer une crise de pétrole en occident¹¹⁵.

Les Américains refusent de vendre des armes à **l'Égypte** et font même pression sur la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (**BIRD**), pour qu'elle lui refuse le financement de son projet du barrage d'**Assouan**. Face à l'hostilité américaine, **Jamal Abde Nasser** se tourne vers les Russes qui lui apportent leur soutien depuis 1952. Rappelons que **l'Égypte** est le premier pays non-communiste qui reçoit des armes de **l'URSS**.

Satisfaisant sa vocation militaire, le colonel **Jamal Abde Nasser** développe ses relations avec les Russes et fait de ces derniers un allié incontournable de **l'Égypte**. Son « flirt » avec **l'URSS** attise la colère de **l'Occident**, qui voient en lui un nouvel Hitler, menaçant ses intérêts stratégiques **au Moyen-Orient**.

Exaspérés par le refus du président **Jamal Abde Nasser** à rejoindre le camp des occidentaux pendant la guerre froide, à cause de son panarabisme et sa politique anticolonialiste; **la France et le Royaume-Uni** décident de riposter, à la décision de nationaliser le canal **de Suez de 1956**, pour mettre fin au régime du **Raïs**. Pour cela, ils engageant **Israël**, l'ennemi numéro 1 de **Jamal Abde Nasser** à leur entreprise. Le trio passe à l'action, qui se matérialise par la guerre **de Suez de 1956**, témoignant la défaite militaire de **l'Égypte**. Cette défaite se transforme très vite à un exploit diplomatique, et par conséquent l'aura de **Jamal Abde Nasser** est élargie.

¹¹⁵ Richard DESSENS, *Histoire politique du monde depuis 1943, les grands enjeux du XXI siècle*, Publibook, pp. 79-81.

Toutefois, nombreuses sont les questions qui nous agitent l'esprit : est-ce que l'alliance militaire franco-britannique, née au lendemain de la crise de **Suez de 1956**, a réussi à unir **Paris et Londres** ? Est-ce que les relations franco-britanniques résistent à l'échec de l'opération militaire menée en commun en **Égypte** ? Lors de la rédaction de ce mémoire, nous nous sommes posés beaucoup de questions quant à l'expédition **de Suez de 1956**, mais nous n'avons malheureusement pas réussi à répondre à toutes ces questions, en l'occurrence la disparition de la copie originale du protocole **de Sèvres** de 1956 des archives britanniques et françaises, et pourquoi **Anthony Eden** nie radicalement l'engagement de son pays dans les accords **de Sèvres** de 1956.

Le président **Jamal Abde Nasser** choisit le mauvais timing pour nationaliser le **canal de Suez**, au plan des relations internationales. L'acte de nationalisation du président provoque **la France**, la plus importante détentrice d'actions du capital de la Compagnie de Suez, **et la Grande-Bretagne**, la plus grande utilisatrice de cette voie maritime. Les Américains, quant à eux, s'intéressent en particulier à comment consolider leurs relations avec les pays producteurs de pétrole dans la région du **Moyen-Orient**, afin de se procurer du transit des navires sur le **canal de Suez**, où leur part de trafic ne dépasse pas les 8%¹¹⁶.

Les conséquences de la crise **de Suez de 1956** sont considérables. **Israël** fournit à **la France** et à **la Grande-Bretagne** le **Casus-bellis** d'une guerre préventive tant attendue. La crise **de Suez de 1956** montre la détérioration des relations des deux forces impérialistes avec les **États-Unis et l'URSS**. La cause arabe notamment le dossier palestinien et les mouvements de libération nationaux, en l'occurrence **le FLN en Algérie**, en sort grandi. Toutefois, la conséquence majeure de **la crise de Suez de 1956** demeure l'émergence du Tiers-monde comme une troisième puissance mondiale, le transfert d'armes entre **Paris et Tel-Aviv** et la volonté de **la France** de devenir une puissance nucléaire, en particulier quand cette dernière voit son rôle de puissance européenne, relégué à un rôle d'acteur politique mineur dans la région du **Moyen-Orient**.

Nous rappelons seulement que le terme « Tiers monde » est utilisé pour la première fois en 1952 par le démographe français **Alfred Sauvy**, qui l'utilise dans un article pour désigner les pays sous-développés. En effet, **Alfred Sauvy** s'exprime dans son article intitulé « **Trois mondes, une planète** », sur l'origine de l'expression « Tiers monde », il déclare dans son article, publié sur l'« **Observateur** » du **14 août 1952**: « *En 1951, j'ai, dans une revue brésilienne, parlé de trois mondes, sans employer toutefois l'expression « Tiers Monde ». Cette expression, je l'ai créée et employée pour la première fois par écrit*

¹¹⁶ Ibid., p. 80.

dans l'hebdomadaire français «l'Observateur» du 14 août 1952. L'article se terminait ainsi : «car enfin, ce Tiers Monde ignoré, exploité, méprisé comme le Tiers État, veut lui aussi, être quelque chose». Je transposais ainsi la fameuse phrase de Sieyes sur le Tiers État pendant la Révolution française. Je n'ai pas ajouté (mais j'ai parfois dit, en boutade) que l'on pourrait assimiler le monde capitaliste à la noblesse et le monde communiste au clergé. »¹¹⁷.

Il est à déduire de cette définition que le Tiers-monde peut se définir comme l'ensemble des pays décolonisés, qui rejettent toute alliance avec les deux superpuissances, et revendiquent leur droit à disposer d'eux-mêmes.

La vision politique et diplomatique de **Jamal Abde Nasser** se heurte à l'échec du Tiers-monde comme une troisième puissance dans le monde. Outre la défense nationale de l'**Égypte**, le président envisage assurer la direction et l'unification du monde arabe, la destruction de l'État sioniste ainsi que la disqualification des puissances impérialistes dans le monde. La crise de **Suez** de 1956 aurait pu se transformer en une troisième guerre mondiale, sans les efforts pacifiques des **Nations-Unies**. L'échec militaire de l'**Égypte** met fin aux deux puissances impérialistes dans la région, et révèle une nouvelle réalité politique. Rien ne se décide désormais au **Moyen-Orient** sans l'approbation des deux nouvelles puissances à savoir l'**URSS** et les **États-Unis**.

¹¹⁷ Alfred SAUVY, « Démographie-En vrac, Trois mondes, une planète », dans l'Observateur, 14 août 1952, numéro 114, page 14.

Chronologie du Canal de Suez

1839 : Lord Durham suggère la création du Commonwealth

1854

Novembre : Premier acte de concession accordé par Saïd Pacha à Ferdinand de Lesseps.

1856

Janvier : Émission du deuxième firman de concession

1857

Novembre : Ouverture de la souscription du canal de Suez.

1858

Décembre : Constitution de la Compagnie Universelle du Canal Maritime de Suez

1859

Avril : Début du creusement de l'isthme de Suez

1862

Novembre: Les eaux de la mer Méditerranée entrent dans le Lac Timsah

1867

Février : Passage du premier navire qui emprunte le Canal de Suez

1869

Août : Les eaux de la mer Rouge rejoignent celles de la mer Méditerranée

1869

Novembre : Inauguration officielle du canal maritime de Suez

1870 : Navigation à moteur au Canal de Suez

1875

Novembre : Londres, actionnaire de l'entreprise de Suez

1883 : Demande des armateurs britanniques de percer un second canal sous contrôle anglais.

1884

Juin : Début du programme de travaux d'agrandissement du Canal de Suez.

1885

Mars : Navigation de nuit des navires dans **le Canal de Suez**.

1888

Décembre : Convention internationale de Constantinople garantissant la neutralité et le libre usage du **Canal de Suez**

1904

Avril : Signature d'accords de concessions mutuelles entre Paris et Londres

1922 : Indépendance de l'Égypte

1931 : Création de l'organisation du Commonwealth

1940

Mai : Maréchal Pétain au pouvoir en France

Juin : Jean Monnet propose le projet d'une Union franco-britannique

1945

Juillet : Ernest Bevin propose un projet d'association économique et militaire entre son pays et Paris.

1948

Mai : Établissement de l'État d'Israël

Déclenchement de la guerre israélo-arabe

1949

Février : Défaite des nations arabes

1951

Mars : Nationalisation de la Compagnie pétrolière britannique, **l'Anglo Iranien Oil Company**

1952

Juillet : Coup d'État militaire mené par les officiers libres, dirigé par le colonel Jamal Abde Nasser

Abdication du Roi Farouk d'Égypte

Début du programme de réformes en Égypte

1953

Janvier : Dissolution de tous les partis politiques égyptiens, excepté la confrérie des Frères musulmans

1954

Mars : Jamal Abde Nasser se déclare président de l'Égypte

Octobre : Traité prévoyant l'évacuation des dernières troupes britanniques du canal de Suez

1955

Avril : Conférence de Bandung (Inde)

30 Juin : L'Égypte adresse une liste officielle pour l'achat de matériels militaires aux États-Unis

1956

31 janvier : Investiture de Guy Mollet par l'Assemblée nationale française

- Février : Guy Mollet réitère la volonté de la France à adhérer le Commonwealth
- Signature d'accord entre l'Égypte et l'URSS portant sur le développement de l'énergie atomique
- Mars : Jamal Abde Nasser est intermédiaire entre le FLN et Paris
- Mai : L'Égypte reconnaît la Chine communiste
- 18 juin : Fin de l'évacuation de la zone du canal de Suez par les forces britanniques
- 25 juin : Jamal Abde Nasser élu président de la République égyptienne
- 5 juillet : Débat sur l'Euratom à l'Assemblée nationale
- 19 Juillet : Refus du gouvernement américain de financer le barrage d'Assouan
- 25 juillet : Jamal Abde Nasser s'entretient avec Mustaf El Hafanoui concernant la nationalisation du canal de Suez
- 26 juillet : Nationalisation de la compagnie universelle maritime du canal de Suez
- Évocation du principe d'une opération militaire en Égypte
- 28 juillet : Début des conversations militaires franco-britanniques
- 29 juillet : Première conférence de Londres
- 31 juillet : Les militaires français présentent leur plan militaire
- Foster Dulles, ministre des affaires étrangères américaines à Londres
- 1^{er} Août : Clôture de la conférence de Londres des Trois (France, Grande-Bretagne, États-Unis)

- 9 Août: Les Russes reconnaissent le droit de Jamal Abde Nasser à nationaliser le canal de Suez de 1956
- 11 Août : Établissement du plan Mousquetaire
- 15 Août : Réunion entre les deux chefs d'états majors français et britannique
- 16 août : Conférence des Usagers à Londres
- 16-23 août : Deuxième conférence de Londres
- Création du comité des Cinq chargé de transmettre à Jamal Abde Nasser les propositions du plan Dulles
- 10 septembre : Rencontre à Londres entre Guy Mollet et Anthony Eden
- 9 septembre : Le président Nasser rejette le plan Dulles adopté par 18 pays de la conférence de Londres
- 12 septembre : La France et le Grande-Bretagne créent l'association des usagers du canal de Suez
- 15 septembre : Le colonel Jamal Abde Nasser ne reconnaît pas l'association des usagers
- 19 septembre : Rencontre internationale à Londres
- 23 septembre : Saisie de l'ONU par la France et la Grande-Bretagne
- 1^{er} octobre : Création de l'Association des Usagers du canal de Suez
- 3 octobre : Discours de Guy Mollet à Matignon sur la position française
- 21-24 Octobre : Rencontre secrète à Sèvres
- 23 octobre : Envoi de la lettre de Selwyn Lloyd à Christian Pineau
- 24 octobre : Rédaction du texte des accords de Sèvres de 1956

- 29 octobre : Israël franchit la frontière égyptienne
- 30 octobre : L'ultimatum de la France et la Grande-Bretagne à Israël et à l'Égypte
- Réunion du conseil des Nations-Unies concernant l'affaire de Suez
- 31 octobre : Début de l'invasion militaire franco-britannique en Égypte
- Convocation de l'Assemblée générale par le conseil de sécurité de l'ONU
- Dévaluation de la livre sterling
- 2 novembre : Adoption de la résolution américaine pour un cessez-le-feu
- 4 novembre : L'Assemblée générale de l'ONU renouvelle sa résolution
- Création d'une force internationale pour assurer la paix à Suez
- 6 novembre : Élection présidentielle américaine
- 7 novembre : Cessez-le-feu franco-britannique
- 10 novembre : Fin des travaux de l'assemblée générale extraordinaire des Nations-Unies
- 15 novembre : Débarquement des premières troupes de la force internationale
- 3 décembre : Évacuation des forces militaires franco-britanniques
- Anthony Eden déclare nier tout connaissance préalable des accords de Sèvres de 1956

1957

- janvier : Anthony Eden quitte le pouvoir à cause de sa maladie

- janvier : Résolution du Conseil de Sécurité de l'ONU exigeant le retrait total des forces israéliennes du Sinaï.
- 18 février : Présentation d'un mémorandum, soutenu par la France, la Grande-Bretagne, les États-Unis et la Norvège, portant sur un accord provisoire sur la réouverture du Canal de Suez
- 7 mars : Retrait des forces israéliennes
- 27 mars : L'Égypte dirige la Compagnie de Suez
- Avril : Réouverture totale du Canal de Suez à tous les navires
- Juillet : Discours inaugural de Jamal Abde Nasser devant l'Assemblée nationale égyptienne
- 1968**
- Novembre : Expiration du deuxième firman de concession

Bibliographie et sources :

Livres :

- Michel BAR-ZOHAR, *Suez ultrasecret*, Paris, Fayard, 1964.
- Hubert BONIN, *The Compagnie du canal de Suez and the Transit Shipping, 1900-1956*
- Hubert BONIN, *Suez, du canal à la finance (1858-1987)*, Economica, Paris, 1987.
- Boutros BOUTROS-GHALI, Shimon PERES, *60 ans de conflit israélo-arabe, témoignages pour l'histoire, Entretiens croisés avec André Versailles*, éditions: Complexe.
- Robert BOWIE, *Suez*, 1956, Londres, Oxford UP, 1974.
- Richard DESSENS, *Histoire politique du monde depuis 1943, les grands enjeux du XXI siècle*, Publibook.
- Marc FERRO, *1956, Suez : Naissance d'un tiers monde*, éditions : Complexe 1982, 1987, 1995, 2006, ISBN 2-8048-0100-4.
- Macmillan HAROLD, *Riding the storm*, 1956-1959, Fayard, 1978.
- Finer HERMAN, *Dossier secret Il y a dix ans: Suez*, Éditeur : Presse de la cité, 1967.
- Henry LAURENS, *La question de Palestine, l'accomplissement des prophéties*, 3^{ème} tome 1947-1967.
- Denis LEFEBVRE, *Les secrets de l'expédition de Suez 1956*, Perrin, 2010.
- Selwyn LIYOD, *Souvenirs de Suez*, 1978.
- B. MÉNAGER, Phillippe RATTE, Jean-Louis THIEBAULT, Robert VANDENBUSSCHE, Christian-Marie WALLON-LEDUCQ, Guy MOLLET, *Un camarade en République*, Éditeurs : Presses Universitaires de Lille.

-Guy MOLLET, B. MÉNAGER, Ph. RATTE, J.L. THIÉBAULT, R. VANDENBUSSCHE, C.M. WALLON-LEDUC, *Un camarade en République*, Éditeurs Presses Universitaires de Lille.

- Shimon PERES, Paul GINIEWSKI, *L'Héritage des sept*, stock, 1981

- Henri PLON, *Actes constitutifs, compagnie universelle de canal de Suez*, Paris, Imprimeur-éditeur: rue Garancière 10, 1866.

-Terence ROBERTSON, *Suez*, Julliard, 1964.

- Yevgeny PRIMAKOV, *Behind the scenes in the middle East from the cold war to the present, Russia and the Arabs*, Traduit par Paul GOULD, Éditeur: basic books.

- Nayef RUSH Aidat, *Jamal Abde Nasser fi Al Mizane (Jamal Abde Nasser dans la balance)*, ISBN 9953441995, NCID BA71339284

- André SIEGFRIED, *Suez, Panama et les routes maritimes mondiales*, Paris: Librairie Armand Colin, 1940.

Reuves et articles :

-- *Annuaire français de droit international*, « L'affaire de Suez, problèmes juridiques », Roger Pinto, 1956, Volume 2, Numéro 2.

- Jean-Yves BERNARD, « La genèse de l'expédition franco-britannique de 1956 en Égypte », publications de la Sorbonne, 2003, ISBN: 2-85944-479-3

- *Libération*, « Ehud Olmert rappelé à l'ordre après avoir traité l'État hébreu de puissance nucléaire, le secret de polichinelle de la bombe atomique en Israël », 13 décembre 2006.
URL :http://www.dissidentmedia.org/infonucleaire/news_netanyahu.html

- *Libération*, « la France reconnaît qu'elle a fait « la guerre » en Algérie. L'Assemblée vote aujourd'hui un texte qui enterre le terme officiel d'opérations de maintien de l'ordre », Blandine GROSJEAN, 10 juin 1999 à 23:27.

- *Le Monde// Histoire*, « Nasser Le champion égyptien du panarabisme », volume 6, 2015, Éditeur: SIPA

- *Le Monde diplomatique*, « Le danger communiste pousse le président Nasser à normaliser ses relations avec l'Occident », Éric ROULEAU, août 1957, page 3.
- *Le Nouvel Observateur*, « Christian Pineau dispose d'une « mauvaise copie » du protocole de Sèvres dans ses archives », Vincent JAUVERT, 23 octobre 1996.
- *L'Observateur*, « Démographie-En vrac, Trois mondes, une planète », Alfred SAUVY, 14 août 1952, numéro 118, page 14.
- *L'OBS Monde*, « Bombe israélienne: Quand de Gaulle a dit non à Ben Gourion », Vincent Jauvert, 17.11.2013. URL : <http://tempsreel.nouvelobs.com/monde/20131117.OBS5777/bombe-israelienne-quand-de-gaulle-a-dit-non-a-ben-gourion.html>
- Nicole DENEY, « L'Égypte et la compagnie universelle du canal maritime de Suez », 17^e année, numéro 2, 1967. pp. 293-296.
- Auteur inconnu, numéro 18, janvier-mars 1990.
- http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/afdi_0066-3085_1956_num_2_1_1224,
- Auteur inconnu, « L'évolution du trafic du canal de Suez et son rôle dans la conjoncture mondiale », Année 1949/ Volume 4/ Numéro1/ pp. 42-71. URL : www.persee.fr/doc/estat_1149-3755_1949_num_4_1_9434,
- Auteur inconnu, « La France et la Grande-Bretagne devant les crises internationales », 1994, numéro 1, 13^{ème} année, Page 105-106.
- Robert FRANK, « la mésentente cordiale; les relations franco-britanniques, 1945-1957 », numéro 18, janvier-mars 1990.
- Roger PINTO, « l'affaire de Suez, problèmes juridiques ». URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/afdi_00663085_1956_num_2_1_1224Annuaire français de droit international, Année 1956, volume 2 Numéro 2, pp. 20-45
- Publications de la Sorbonne, « La genèse de l'expédition franco-britannique de 1956 en Égypte », Jean-Yves Bernard, 2003, ISBN: 2-85944-479-3, page 14.
- *Troën et Shemesh*, « The Suez-Sinai Crisis 1956 », 3 août 1956, (Cass,1990), page 292.

Travaux universitaires :

- **Caroline Piquet**, La Compagnie universelle du canal maritime de Suez en Égypte, 1888-1956. Une concession française dans la tourmente d'une nation en marche, programme RTP.
http://economix.fr/pdf/colloques/2008_RTP/Piquet.pdf

- *Institut de sociologie de l'université de Bruxelles*, « Réformes agraires et structures sociales en Égypte nassérienne/ Land reform and social structures in Nasser's Egypt », **Cécile Boeckx**, civilisations, Vol. 21, No4 (1971), pp 373-393.

- Thèse de science politique dactylographiée, **Jean Houbert**, « Suez et la politique d'Anthony Eden au Moyen-Orient », Paris, 1967.

Divers :

- Lescladumoyenorient.com, « Canal de Suez : Genèse s'une voie de communication stratégique », Lisa Romeo, 26/10/2010.
<http://www.lescladumoyenorient.com/Canal-de-Suez-genese-d-une-voie-de.html>.

- <http://cahigec.e-monsite.com/medias/files/comprendre-la-crise-de-suez.pdf>

- Discours du président Jamal Abde Nasser traduit en français à partir d'une vidéo publiée sur Youtube, 11 octobre 2012,
https://www.youtube.com/watch?v=Godh2mw_6lE.

- Documentaire " Histoire vivante", réalisé par: Sunset presse et Transparences Productions, avec la participation de France 5 de la RTBF et de CBC radio-Canada.

- URL : <http://www.senat.fr/rap/r08-630/r08-63063.html>

- URL : http://www.dissident-media.org/infonucleaire/news_netanyahu.html

- leJDD.fr, « Guerre d'Algérie : Hollande reconnaît « la torture » », jeudi 20 décembre 2012.

-URL :<http://tempsreel.nouvelobs.com/monde/20131117.OBS5777/bombe-israelienne-quand-de-gaulle-a-dit-non-a-ben-gourion.html>

-www.youtube.com : L'affaire de Suez, le pacte secret. Documentaire réalisé par Peter Hercombe et Arnauld Hamelin pour Sunset Presse et Transparences Productions avec la participation France 5 de la RTBF et de CBC radio-Canada.
URL : https://www.youtube.com/watch?v=oCk0gFfYU_w

URL:http://www.larousse.fr/encyclopedie/autreregion/Commonwealth_of_Nations/114245, extrait de l'article consacré au dossier de la décolonisation.

-- Philippe TETART, « L'arrivée de Monsieur Guy Mollet à Alger en février 1956 », dans Fresques.ina.fr, 14 février 1956.

Autres sources :

- Archives **Guy Mollet** / Ours, Vice-amiral Pierre Barjot, « Rapport d'opérations au Moyen-Orient, 21 mars 1957, destiné au ministre français de la Défense nationale.

- Archives Christian Pineau/ OURS, Protocole secret du 24 octobre 1956.

-Documents Diplomatiques Français: 1965 Tome I (1er Janvier - 30 Juin), Ministère des Affaires Étrangères, Commission de publication des documents diplomatiques français, Éditeur P.I.E. –Peter Lang S.A, 2003

-Discours du président Jamal Abde Nasser que j'ai personnellement et soigneusement traduit de l'arabe en français à partir d'une vidéo publiée sur Youtube, 11 octobre 2012, https://www.youtube.com/watch?v=Godh2mw_6lE.

Sigles et Acronymes

URSS : Union des Républiques Socialistes Soviétiques

OURS : Office Universitaire de Recherche Socialiste

SFIO : Section française de l'internationale ouvrière

BIRD : Banque internationale pour la reconstruction et le développement

RAU : République Arabe Unie

FLN : Front de libération nationale

UDSR : Union démocratique et socialiste de la résistance

CHOGM : Commonwealth Heads of Government Meeting

ONU : Organisation des Nations Unies

USA : United States of America

CNUCED : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

